

REPUBLIQUE TUNISIENNE  
MINISTERE DE L'EQUIPEMENT, DE L'HABITAT ET DE L'AMENAGEMENT DU TERRITOIRE  
Direction Générale de l'Aménagement du Territoire

**SCHEMA DIRECTEUR D'AMENAGEMENT DE LA  
REGION ECONOMIQUE DU SUD-EST**

Août 2010

# SCHEMA DIRECTEUR D'AMENAGEMENT DE LA REGION ECONOMIQUE DU SUD-EST

## Rapport final

### Sommaire

INTRODUCTION	3
<b>PARTIE I : BILAN REGIONAL</b>	<b>5</b>
<b>1- LE MILIEU PHYSIQUE</b>	<b>6</b>
1.1- ETAT DU MILIEU BIOPHYSIQUE	6
1.2- EXPLOITATION, GESTION, DEGRADATION ET RESTAURATION DES RESSOURCES NATURELLES	9
1.3- ETAT DE L'ENVIRONNEMENT	13
<b>2- LE MILIEU HUMAIN</b>	<b>15</b>
2.1- LE PEUPEMENT DANS L'ESPACE REGIONAL	15
2.2- LES DENSITES D'OCCUPATION	15
2.3- LES FLUX ET LES ECHANGES MIGRATOIRES	16
2.4- LA DYNAMIQUE DEMOGRAPHIQUE	16
2.5- LES STRUCTURES DE LA POPULATION	17
<b>3- LE DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE</b>	<b>20</b>
3.1- L'AGRICULTURE, LA PECHE ET L'ELEVAGE	20
3.2- L'INDUSTRIE ET LES SUBSTANCES UTILES	23
3.3- LE TOURISME	25
3.4- LE THERMALISME	26
<b>4- LES INFRASTRUCTURES</b>	<b>28</b>
4.1- LES INFRASTRUCTURES DE TRANSPORT	28
4.2- LES INFRASTRUCTURES ENERGETIQUES	30
4.3- LES INFRASTRUCTURES DE DESSERTE	30
<b>5- LES EQUIPEMENTS SOCIO-COLLECTIFS</b>	<b>33</b>
5.1- L'HABITAT	33
5.2- L'EDUCATION ET LA FORMATION	34
5.3- LA SANTE	35
5.4- LA CULTURE, LA JEUNESSE ET LE SPORT	36
<b>6- LE RESEAU URBAIN REGIONAL</b>	<b>37</b>
6.1- HIERARCHIE DES VILLES SELON L'ENCADREMENT	37
6.2- HIERARCHIE DES VILLES SELON LA FONCTION	38
<b>7- LE PATRIMOINE CULTUREL, NATUREL ET ARCHEOLOGIQUE</b>	<b>39</b>
7.1- LE PATRIMOINE NATUREL	39
7.2- LE PATRIMOINE GEOLOGIQUE	40
<b>8- L'ENVIRONNEMENT URBAIN</b>	<b>41</b>

<b>PARTIE II : DIAGNOSTIC, PROBLEMATIQUES ET ORIENTATIONS GENERALES</b>	<b>42</b>
<b>1- LE DIAGNOSTIC TERRITORIAL</b>	<b>43</b>
1.1- UN DESEQUILIBRE DANS L'OCCUPATION DE L'ESPACE	43
1.2- UN SOLDE NEGATIF ET DES ZONES A TRADITION MIGRATOIRE	43
1.3- IMPORTANCE DES DEFIS DE L'EMPLOI	44
1.4- UNE URBANISATION FAIBLEMENT MAITRISEE	44
1.5- UNE FAIBLE INTEGRATION DES FACTEURS DE COMPETITIVITE	45
1.6- DES RESSOURCES NATURELLES FRAGILES ET VULNERABLES	51
<b>2- LES TENDANCES LOURDES</b>	<b>59</b>
2.1- TENDANCE A LA REGRESSION DE LA CROISSANCE DEMOGRAPHIQUE	59
2.2- MAINTIEN DE LA PRESSION SUR LE MARCHE DU TRAVAIL	60
2.3- STAGNATION DES INDUSTRIES CHIMIQUES ET DES MATERIAUX DE CONSTRUCTION	61
2.4- UN TOURISME PLUS PERFORMANT ET MIEUX INTEGRE	61
2.5- LE THERMALISME A VOCATION REGIONALE	64
2.6- RENFORCEMENT DU POIDS URBAIN DU LITTORAL	64
<b>3- ORIENTATION D'AMENAGEMENT ET DE DEVELOPPEMENT</b>	<b>67</b>
3.1- LES REALISATIONS DU X <sup>EME</sup> PLAN ET LES ATTENDUS DU XI <sup>EME</sup> PLAN	67
3.2- LES ORIENTATIONS DU SDATN ET DU SDARE DU SUD-EST	78
<b>PARTIE III : STRATEGIE D'AMENAGEMENT ET DE DEVELOPPEMENT</b>	<b>93</b>
<b>1- LES SCENARII D'AMENAGEMENT ET DE DEVELOPPEMENT</b>	<b>94</b>
1.1- L'APPROCHE PROSPECTIVE	94
1.2- PRESENTATION DES SCENARII D'AMENAGEMENT	102
1.3- COMPARAISON DES SCENARII	109
<b>2- LA STRATEGIE D'AMENAGEMENT ET DE DEVELOPPEMENT</b>	<b>113</b>
2.1- LES AXES STRATEGIQUES	113
2.2- LES IMPLICATIONS	115
<b>3- EXPERIENCES ETRANGERES EN MATIERE D'AMENAGEMENT ET DE DEVELOPPEMENT DES REGIONS ECONOMIQUES</b>	<b>118</b>
3.1- LA REGIONALISATION	118
3.2- STRUCTURES ET INSTRUMENTS DE L'AMENAGEMENT DU TERRITOIRE	120
3.3- MISE EN ŒUVRE DES POLITIQUES D'AMENAGEMENT ET DE DEVELOPPEMENT REGIONAL	122
<b>4- LE SCHEMA DIRECTEUR D'AMENAGEMENT</b>	<b>125</b>
4.1- ARMATURE URBAINE ET POLARITES DU TERRITOIRE	125
4.2- INFRASTRUCTURES DE TRANSPORT ET LOGISTIQUE	128
4.3- TISSU ECONOMIQUE ET INNOVATION	130
4.4- PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT ET QUALITE DE VIE	139
4.5- EMPLOI ET FORMATION	143
<b>5- PLAN PROGRAMME ET MESURES D'ACCOMPAGNEMENT</b>	<b>146</b>
5.1- LE PLAN PROGRAMME	146
5.2- LES MESURES D'ACCOMPAGNEMENT	162
<b>6- LES STRUCTURES DE MISE EN ŒUVRE DU SDARE</b>	<b>164</b>
6.1- LA SITUATION ACTUELLE	164
6.2- LA STRUCTURE DE COORDINATION	164
6.3- LES COMITES DE SUIVI	166
6.4- LA CONTRACTUALISATION	166

## INTRODUCTION

L'étude du Schéma Directeur d'Aménagement de la Région Economique du Sud-Est s'inscrit dans la continuité des acquis en matière d'études et de réflexions relatives à l'aménagement du territoire. Cette étude est initiée par la Direction Générale de l'Aménagement du Territoire, au Ministère de l'Equipement, de l'Habitat et de l'Aménagement du Territoire. Le présent dossier correspond au rapport de la troisième et dernière phase de l'étude.

Rappelons que la première phase avait permis d'établir un bilan diagnostique avec l'évaluation des potentialités et des facteurs de blocage et la définition des problématiques sectorielles et spatiales, débouchant sur les orientations générales d'aménagement pour la région économique. La seconde phase de l'étude a correspondu à l'élaboration de la stratégie d'aménagement et de développement de la région et du plan programme.

La stratégie a posé les principes et les objectifs d'aménagement et de développement de la région du Sud-Est en s'appuyant sur les orientations stratégiques définies par les autorités à l'échelle nationale qui accordent une priorité absolue à l'emploi, à la création d'entreprises, à la promotion de l'économie du savoir, au renforcement de la compétitivité économique ainsi qu'à la mise à niveau du potentiel humain de l'économie et des infrastructures.

Ces grands choix devraient hisser progressivement le pays au rang des pays développés. Si pour le pays, il s'agit, dans le cadre d'une économie mondialisée, d'agir dans le sens de l'amélioration des moyens de communications et de transfert d'information, de la mobilisation des capitaux et de l'accès à l'éducation et à la qualification professionnelle, les régions, comme parties du territoire national, sont les lieux d'inscription territoriale des choix de développement définis à l'échelle nationale.

C'est dans l'objectif de renforcer le rôle des régions dans le développement économique que la stratégie du XI<sup>ème</sup> plan de développement accorde une grande importance au développement régional, en optant pour un développement des régions qui articule et intègre des choix fondamentaux relatifs à la prise en compte des atouts et des faiblesses de leurs territoires et au renforcement de leur capacité à attirer des activités nouvelles, tout en consolidant les activités existantes.

Le Schéma Directeur d'Aménagement de la Région Economique du Sud-Est, est à la fois un document de cohérence et d'aménagement :

- à court terme, le SDARE s'appuie sur les objectifs de la planification économique et sociale et sur les perspectives du XI<sup>ème</sup> plan pour l'élaboration du schéma d'organisation du territoire de la région, en veillant à la cohérence spatiale, fonctionnelle et environnementale des grands projets d'infrastructures, d'équipements et d'activités économiques ;

- à moyen terme, le SDARE revêt une dimension de projet de développement économique régional qui viendra, alimenter par des actions concrètes le schéma d'organisation et de développement de l'espace régional.

Sur le plan méthodologique, l'étude d'élaboration du SDARE du Sud-Est intervient dans un contexte caractérisé par la remise en cause, par des facteurs et des processus externes dus à la mondialisation des marchés, de la vision classique d'harmonisation et d'équilibre de l'aménagement du territoire et l'émergence des approches prospectives stratégiques territoriales. Ces approches mobilisent des savoirs faire et des méthodes spécifiques permettant d'aller au-delà de l'extrapolation du passé récent et de dépasser le stade de prévision et optent pour des démarches qui accordent une place centrale aux enjeux et objectifs de long terme.

La démarche prospective stratégique adoptée dans la présente étude comporte deux étapes :

- La première étape est une approche prospective qui comprend la réalisation d'un diagnostic inscrit dans le temps long, à travers l'analyse des tendances lourdes, la détection des créneaux porteurs et le repérage des ruptures et discontinuités redoutées ou souhaitées dans le futur. Les différents facteurs identifiés ont permis de préparer trois scénarios d'aménagement et de développement qui présentent, aux autorités et administrations concernées, trois visions contrastées du devenir possible de la région. L'horizon 2016 initialement revu a été prolongé à 2021, couvrant ainsi les échéances des trois plans de développement économique et social : les XI, XII et XIII<sup>ème</sup> plans.
- La seconde étape est une approche stratégique ; il s'agit en fait de définir les lignes stratégiques, les actions, les moyens, les programmes et étapes pour parvenir à concrétiser l'avenir voulu pour la région. Cette approche a permis de finaliser le projet du SDARE et le plan programme.

Le présent dossier comporte donc la synthèse des phases précédentes dans le rapport définitif du SDARE du Sud-Est.

# PARTIE 1

## BILAN REGIONAL

### SOMMAIRE

- ❖ Le milieu physique
- ❖ Le milieu humain
- ❖ Le développement économique
- ❖ Les infrastructures
- ❖ Les équipements socio-collectifs
- ❖ Le réseau urbain régional
- ❖ Le patrimoine culturel, naturel et archéologique
- ❖ L'environnement urbain

## 1- LE MILIEU PHYSIQUE

### 1.1- ETAT DU MILIEU BIOPHYSIQUE

**Géomorphologie et régions naturelles :** *Une situation géographique privilégiée avec environ 400 km de côtes et une diversité de paysages et de régions naturelles.*

La région du Sud-Est s'étend sur 5 586 300 ha, soit le tiers du territoire national. Dix zones naturelles peuvent y être distinguées : l'île de Djerba, la Jeffara, les Jebels (Matmatas), le Dhahar, l'Ouara, le Grand Erg Oriental, Chott El Féjij, les Basses Plaines Méridionales, l'Aradh et le Ségui-El Hamma-Menzel Habib. Ces régions diffèrent quant à leur aptitude et à leur vocation.

Les composantes naturelles positives du Sud-Est peuvent être les suivantes :

- la forte adaptation de la flore, de la faune et des populations à l'aridité ;
- le littoral avec de grandes aptitudes balnéaires ;
- la diversité des milieux et des paysages.

Cependant, une série de facteurs contraignants entravent l'aménagement dont :

- les vastes étendues de terres sablonneuses érodées et des ergs ;
- l'extension des regs, des sols xériques et des croûtes ;
- le morcellement des impluviums, des bassins versants et l'importance des aires de ruissellement et de ravinement ;
- l'extension des sols salés, des nebkhas et des chotts.

**Le climat :** *Facteur favorisant la désertification, mais présentant des paramètres valorisables.*

Du point de vue climatique, le Sud-Est Tunisien, est soumis à l'influence de deux centres d'actions totalement différents qui sont à l'origine des variations importantes des paramètres météorologiques observés d'une année à l'autre. Ces centres d'actions sont le Sahara à l'Ouest et le golfe de Gabès au Nord-Est.

Le climat est aride sur 30 % du territoire et hyper-aride-saharien sur le reste. Les températures moyennes mensuelles se situent autour de 10 à 12°C en hiver, de 18 à 20°C au printemps, de 30°C en été 20 à 22°C en automne. Les mois les plus chauds, pour toutes les stations, sont Juillet et Août (28 à 32°C) ; le mois le plus froid est Janvier avec une température de 10°C. L'amplitude thermique se situe entre 26 et 33°C. La région totalise plus de 3000 heures d'ensoleillement par an.

La région a une période de sécheresse absolue de 150 à 180 jours. La pénurie d'eau (aridité) ou ses fluctuations dans le temps (sécheresse), affectent les équilibres biologiques.

En automne et au printemps, les vents du Sud à Ouest sont chauds et secs et souvent chargés de sable, ce qui endommage gravement les cultures et la pousse des espèces pastorales. En Été les vents d'Ouest à Sud-Ouest, sont peu fréquents, très chauds et souvent violents. Ce sont les

vents de Sirocco. Le nombre de jours de pluie est relativement faible, mais l'intensité des pluies est très élevée, en particulier en automne ce qui engendre une érosion, particulièrement au niveau des versants. L'ensoleillement, les températures, parfois excessives et les vents qui soufflent à longueur d'année sont des sources d'énergie mobilisable, pouvant donc être considérés également comme des atouts pour le développement.

### **Les ressources en sols : *Un capital fragile vulnérable à vocation agricole limitée***

Les ressources en sol sont dominées par les sols d'apport, cette ressource se montre très fragile et vulnérable à toutes formes de perturbation.

Type de sols	Localisation	Occupation/utilisation
Lithosols et régosols	Béni Khedeche, Sidi Makhlouf, Koutine, Jebel Tataouine, Douiret...	Pâturage ou impluviums pour les aménagements CES
Sols d'érosion sur croûte calcaire démantelée	Zone de Jeffara, Hamada, partie Nord de l'Ouara, Dhahar, Menzel Habib, Mareth.	Arboriculture : l'olivier et céréaliculture lors des années pluvieuses.
Sols minéraux bruts	Jaffara, Ouara, Dahar, Erg oriental, Hamma, Menzel Habib	Dunes mobiles, Nebkhas
Sols d'apport colluvial et alluvial	Lits d'oueds, zones d'épandage, derrière Jessour	Arboriculture et céréaliculture.

Sur le plan des aptitudes culturales des sols, trois principales unités peuvent être identifiées :

- l'unité à arboriculture au niveau de la zone montagnaise, après aménagement (CES) ;
- l'unité à cultures annuelles ;
- l'unité à parcours.

### **Les ressources en eaux : *Un potentiel à salinité marquée, parfois surexploité, dont un volume important est destiné à l'eau potable***

Le Sud-Est est sillonné par un important réseau hydrographique. Ces oueds à écoulement saisonnier charrient des quantités importantes d'eau et de matériaux solides jusqu'aux niveaux de base (mer, garâas et nebkhas). Le potentiel de ruissellement est très variable : les eaux pluviales sont source d'érosion, mais ce sont des ressources mobilisables et valorisables pour l'agriculture et la recharge de la nappe.

Formées par un relief favorable au ruissellement, les zones montagneuses sont aménagées d'infrastructures de collecte des eaux pluviales, à savoir les Jessours et les citernes. Les zones où se concentrent les aménagements les plus anciens en Jessours, se situent dans les localités de Matmata, Tamazret, Technine, Zmertem, Béni Khédache, Guermessa, Chénini, Douiret et Ouni. Ces aménagements permettent :

- le développement de l'aridoculture ;
- la lutte contre l'érosion hydrique et le contrôle des inondations, dans les zones en aval, en freinant et/ou en captant une partie des eaux de ruissellement ;
- la lutte contre l'érosion éolienne ;
- la recharge des nappes phréatiques ;
- la réalisation d'impluviums, destinés à la collecte des eaux de pluie et de ruissellement.

Le potentiel en eau de la région est estimé à 473 millions de m<sup>3</sup>. Les ressources en eaux souterraines totalisent environ 328Mm<sup>3</sup>, les eaux de ruissellement sont estimées à 131,3 Mm<sup>3</sup>. Le volume, des eaux traitées est estimé à 17 millions de m<sup>3</sup> environ.

#### Ressources en eaux souterraines et superficielles

Localisation	Ressources (Mm <sup>3</sup> )	Exploitation (Mm <sup>3</sup> )	Nombre total de puits	Dont puits équipés
Gabès	222,96	158,07	3617	2111
Tataouine	140,04	22,30	2250	1636
Médenine	109,8	64,8	4065	2527
Région du Sud-Est	472,86	245,17	9932	6274

Sources : CRDA Gabès, Tataouine et Médenine 2006

La salinité est le caractère dominant de la qualité des eaux des nappes profondes. La majorité des ressources exploitées sont destinées à l'eau potable grâce à un puisage élevé.

Le déficit du bilan climatique, la rareté et la qualité des eaux souterraines font des eaux non conventionnelles une ressource potentielle pour le développement. Le volume des eaux traitées atteint 17 millions de m<sup>3</sup> par an (5,69 Mm<sup>3</sup> à Gabès, 0,8 Mm<sup>3</sup> à Tataouine et 10,4Mm<sup>3</sup> à Medenine), il permet l'irrigation de quelques centaines d'hectares à Medenine, Aghir et l'entretien des terrains de golf et des espaces verts des établissements hôteliers.

Par ailleurs, la région est dotée de trois stations de dessalement basées sur la technologie de l'osmose inverse. La station de Gabès offre une capacité de 30.000m<sup>3</sup>/j, la station de Djerba une capacité de 20.000m<sup>3</sup>/j et la station de Zarzis une capacité de 15.000m<sup>3</sup>/j. Elles procèdent au dessalement des eaux saumâtres du miopliocène, caractérisées par une salinité moyenne supérieure à 6 g/l.

**Végétation et ressources pastorales : *Jadis, base de développement, les parcours, actuellement dégradés et reculés vers les zones marginales ne constituent qu'une complémententation pour le cheptel.***

Dans le Sud-Est, les parcours couvrent environ 4 902 244 ha et fournissent, en année de pluviométrie bonne à moyenne (120 à 140 mm), une production de 200 millions d'unités fourragères. Les parcours ne constituent plus qu'une complémententation pour le cheptel.

L'amélioration des parcours est une nécessité impérieuse quel que soit le mode de leur exploitation, pour les considérations suivantes :

- l'importance de la superficie de ces parcours et l'état de dégradation atteint par le couvert végétal naturel au niveau de certains espaces ;
- l'importance économique et sociale de l'élevage dans la région ;
- l'ampleur de la dégradation du milieu physique ayant atteint, dans certains espaces, le niveau de la désertification, le couvert végétal naturel étant le meilleur gage de lutte contre ce fléau ;
- outre les problèmes posés par l'amélioration pastorale de l'ensemble des parcours steppiques du Sud-Est et qui découlent d'une dégradation très poussée du couvert végétal

sous l'effet d'une exploitation abusive, les parcours naturels, dans cette zone, présentent certaines particularités qui rendent plus difficile la mise en œuvre de toute activité d'amélioration pastorale. Ces particularités découlent d'une aridité climatique extrême et de conditions édaphiques très difficiles (sols sériques très pauvres, fortes pentes, zones ensablées...);

- la particularité du statut foncier de ces parcours à usage collectif et leur éloignement (disjonction entre l'espace et les usagers) se traduit par l'absence d'interlocuteur efficace, garant de la pérennité de toute action de réhabilitation ou de gestion rationnelle des ressources naturelles.

## 1-2 EXPLOITATION, GESTION, DEGRADATION ET RESTAURATION DES RESSOURCES NATURELLES

Le Sud-Est dispose de peu d'atouts ; on relève au contraire plusieurs contraintes. Les principaux atouts et contraintes sont résumés dans le tableau ci-après :

**Les atouts et les limites à la gestion des ressources naturelles**

<b>Ressources</b>	<b>Atouts</b>	<b>Les limites</b>
Climat	- Températures et vents potentiellement exploitables pour les énergies éolienne et solaire.	- Pluies très faibles, aléatoires et sporadiques ; - Vents assez fréquents à potentiel érosif et à pouvoir desséchant ; - Sécheresses fréquentes.
Géomorphologie	- La diversité des paysages naturels - Un littoral ayant de grandes aptitudes balnéaires	- Présence d'un réseau de couloirs éoliens ; - Vastes étendues d'ergs et de terres sablonneuses érodées; - L'extension des regs ; - Le morcellement des impluviums, des bassins versants et l'importance des aires de ruissellement et de ravinements ; - L'extension des sols salés et des sebkhas et chotts.
Ressources en sols	- Sols minéraux bruts (41 % des sols) : sols servant d'impluvium aux bas fonds	- Sols squelettiques, très peu profonds.
	- Sols peu évolués d'apport hydrique et d'érosion lithosolique et régosoliques et d'apport éolien (32% des sols): sols convenant aux cultures fourragères et aux opérations d'amélioration pastorale.	- Sols moyennement profonds, pauvres en matière organiques et à moyenne capacité de stockage de l'eau.
	- Sols isohumiques (9%) et calcimagnésiques (0,05 %) : sols convenant à l'amélioration pastorale	- Sols pauvres en matières organiques.
	- Sols halomorphes s'étendant sur une grande superficie (6%) : sols exploitables comme parcours	- Sols sans intérêt agronomique.
Ressources hydriques globales	- Potentialités en eau souterraines moyennes à importantes ; - Importantes ressources en eaux dans les nappes profondes du Sahara (720Mm <sup>3</sup> /an) ; - Taux d'exploitation des nappes profondes: 57 % ; - Dessalement et exploitation des eaux traitées (Potentiel des eaux non conventionnelles à valoriser).	- Nappes profondes : salinité élevée (5 g/l) ; - Nappes souterraines : surexploitées (10200 puits) ; - Coût du dessalement élevé ; - Faible réutilisation des eaux traitées.
Ressources en eaux superficielles	- Le potentiel en eau de ruissellement, est estimé en moyenne à 131,3 millions de m <sup>3</sup> / an. (71,3 à Tataouine, 16 Mm <sup>3</sup> à Medenine et 44,0 Mm <sup>3</sup> à Gabès) ; - Maîtrise et savoir faire local en matière de CES et présence de citernes pluviales.	- Coût des aménagements de mobilisation élevé ; - Variabilité spatiale et temporelle des précipitations posant des difficultés de dimensionnement des ouvrages de CES.
Sensibilité à la désertification	-	- 55% des terres sont sensibles à la désertification ; - 21 % des terres sont désertifiées.
Parcours et végétation naturelle	- Parcours d'El Ouara et du Dhahar ; - Parcours à halophytes riche et valorisable par les camelins ; - Végétation naturelle à potentiel aromatique et médicinal.	- Potentialités pastorales pérennes très limitées ; - Haut risque de dégradation des ressources et d'érosion génétique ; - Surpâturage généralisé.

**Les dégradations, les menaces, les inadéquations dans les pratiques et les transformations**

<b>Pratiques</b>	<b>Les actions et effets favorables</b>	<b>Les risques et les menaces</b>
Pratiques agricoles et structure des exploitations	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Longue tradition dans la culture derrière jessours ;</li> <li>- L'oléiculture, culture viable derrière les jessours et sur les terres du littoral ;</li> <li>- Diversité des variétés arboricoles locales ;</li> <li>- Nombre d'agriculteurs élevé : 54211.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Risque d'extension des cultures dans les zones fragiles et sensibles à l'érosion hydrique ;</li> <li>- La conduite de la céréaliculture présente un haut risque de dégradation ;</li> <li>- Périmètres publics irrigués peu exploités ;</li> <li>- Morcellement des exploitations.</li> </ul>
Les mutations et le régime foncier	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Régime collectif favorisant la transhumance ;</li> <li>- Régime collectif défavorable à l'extension des cultures et par là même devient favorable à la protection contre la dégradation.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Risque de conflits sur les droits d'usage.</li> </ul>
Pratiques et érosion des terres	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Compte tenu de la structure allongée des bassins versants (de pente faible), l'érosion hydrique est généralement d'intensité faible.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Erosion éolienne sur environ 165.546 ha.</li> </ul>
Actions et biodiversité	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Un patrimoine riche en biodiversité.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Baisse du degré de recouvrement de la végétation pérenne ;</li> <li>- Elimination des arbustes et arbrisseaux ligneux comme combustible ;</li> <li>- Régression de la flore, de la diversité biologique et principalement des espèces présentant un intérêt économique, invasion des espèces dépourvues d'intérêt économique et délaissées par le bétail.</li> </ul>
L'occupation des sols et les écosystèmes naturels	<ul style="list-style-type: none"> <li>- La diminution des superficies des zones très sensibles (sur environ 6% à Menzel Habib). Cette régénération peut être expliquée par l'impact engendré par les travaux de lutte contre l'ensablement entrepris par l'état.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Les parcours ont régressé au profit des cultures ;</li> <li>- Une dégradation marquée au niveau des types de végétation se développant sur des sols favorables à la mise en culture (exp.: les steppes de bas-fonds).</li> </ul>
Activité agricole et vocation des terres	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Importante vocation pastorale des sols : travaux de régénération et de protection.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Arboriculture réalisée en zones marginales et non propices (97444 ha) ;</li> <li>- Céréaliculture pratiquée en dehors des espaces aptes à cette culture (80 % de la superficie emblavée est considérée aléatoire et dégradante).</li> </ul>
Intensification et salinisation des sols	-	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Phénomène observé localement dans les zones irriguées par des eaux chargées (&gt;5 g/l) dans la région du Jorf, Zarzis, Djerba, Gabès, El Hamma, Menzel Habib etc.</li> </ul>
Intensification, exploitation et salinisation des eaux souterraines	-	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Surexploitation des nappes phréatiques : salinisation de : la nappe de la presqu'île de Jorf ; des nappes d'Oued Smar ; la nappe d'Om Tamr ; la nappe d'El Fjej ; la nappe de Gabès Nord ; la nappe de Gabès Sud ; et la nappe de Menzel Habib.</li> </ul>

**Les dégradations, les menaces, les inadéquations dans les pratiques et les transformations**

Pratiques	Les actions et effets favorables	Les risques et les menaces
Développement urbain et économique et érosion littorale	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Réalisation de l'étude du SDA de zone sensible du littoral de Gabès El Jorf</li> <li>- Réalisation du SDA de l'agglomération de Gabès, Djerba et Zarzis</li> <li>- Schéma de Gestion des zones sensibles : lagunes de Bougrara et Bibane</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- De nombreux secteurs des côtes de l'île de Djerba connaissent un recul plus ou moins important de la ligne de rivage ;</li> <li>- L'infrastructure hôtelière de la côte Est et Sud Est de Djerba a engendré l'engraissement et l'allongement de la flèche de Borj Kastil et de Rass Ermal ;</li> <li>- Activation des processus d'érosion hydrique, particulièrement dans les collines littorales ;</li> <li>- L'exploitation des lits des cours d'eau risque d'accentuer la turbidité des eaux ;</li> <li>- L'allongement des jetées visant l'extension des ports de Zarrat et de Boughrara a provoqué la modification de la dynamique littorale ;</li> <li>- Sur les côtes rocheuses de la presqu'île du Jorf, il a été constaté un recul des falaises.</li> </ul>
Dégradation par pollution marine	-	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Le complexe chimique de Gabès a porté atteinte à l'environnement. Les rejets de ses unités ont provoqué une altération du couvert végétal, une altération atmosphérique et marine qui s'annonce plus grave par l'eutrophisation. Ce phénomène qui était connu fréquemment dans les milieux lagunaires et confinés, a frappé et touché ces dernières années, la mer.</li> </ul>
Industrie et pollution atmosphérique	-	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Les polluants dispersés ou diffusés dans l'air par le complexe chimique sont de nature et d'altérations différentes (gaz, poussières ou particules).</li> </ul>
Oléiculture et pollution par les margines	-	<ul style="list-style-type: none"> <li>- L'extraction des huiles engendre une production importante de margine chargée avec des produits difficilement biodégradables (les polyphénols).</li> </ul>
Actions de développement local et régional	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Importantes réalisations</li> <li>- Acquis technologiques au niveau des aménagements des bassins versants et de lutte contre l'ensablement</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Approche de développement vertical sans participation active des ayants droits ;</li> <li>- Peu ou pas de coordination entre les intervenants.</li> </ul>

**Le statut foncier : niveau élevé du morcellement des terres**

La mise en valeur des terres ne s'effectue pas toujours en adéquation avec leur vocation ce qui se traduit par une dégradation du milieu. Cette situation est aggravée par le niveau élevé du morcellement des terres puisque 61 % des exploitations sont de taille inférieure à 20 ha.

Répartition des terres selon la situation foncière

Statut foncier (ha)	Tataouine	Gabès	Médenine	Région du Sud-Est
Terres privées	225651	305697	257193	788541
Terres collectives	3258132	282761	268311	3809204
Terres collectives attribuées à titre privé (terres privées)	86571	-	119931	206502
Terres collectives en cours d'attribution à titre privé	15293	-	5095	20388
Terres collectives soumises au régime forestier	231817	14929	257708	504454
Terres domaniales	6333	13062	8355	14688
Ensemble des terres	3888900	780700	916700	5586300

Source : ODS 2005

La production agricole est dominée par une oléiculture prospère dans certaines localités mais elle engendre des dégradations dans ses extensions actuelles. La céréaliculture est peu productive et plutôt source de défrichement et de désertification. Les terres agricoles couvrent environ 3165 395 ha dont plus des 3/4 sont classées terres à pâturage, soit 2.543 415ha. Les terres cultivables couvrent 11 % du potentiel et les terres classées non agricoles représentent 42,6 % du territoire.

Actuellement, le secteur agricole est confronté aux problèmes de la désertification, de la rareté de l'eau, de la marginalisation des terres à pâturage. La productivité de grandes cultures reste faible et aléatoire, car fortement tributaire des conditions climatiques.

La mise en valeur, qui ne doit pas être interprétée seulement comme une mise en culture, devra par conséquent permettre de concilier les objectifs économiques de production et le souci de conservation des ressources naturelles pour un développement durable dans la région.

### 1.3- ETAT DE L'ENVIRONNEMENT

Dans l'ensemble de la région, 30 % des terres du territoire sont très affectées par la désertification ; 59 % le sont moyennement et 11 % sont désertiques. La sensibilité de ces milieux a pour causes :

- la forte sollicitation de la plaine sableuse par la céréaliculture épisodique ;
- les façons culturales répétées au niveau des anciennes olivettes de Zarzis et Ben Guerdane ;
- le surpâturage sur des sols sableux et/ou squelettiques.

Aussi, la dégradation des terres est un caractère dominant du paysage rural avec :

- une érosion hydrique qui se manifeste sur environ 63 % du territoire de Medenine et sur 61 % du territoire de Gabès ;
- une érosion éolienne résultant de l'effet du vent sur les formations sablonneuses après perturbation. Ce phénomène se manifeste à Menzel Habib, Dhahar, El Hizma, Oued Essbat, Erg Ennsa, El Arigat, El Ghrabat, Chahbania, Neffatia, Bouhamed, El Ouara etc, il touche environ 165546 ha, soit 18,1 % du territoire du Gouvernorat de Médenine et 13,3% du territoire de Gabès, et 50 % des terres dans le Gouvernorat de Tataouine ;
- des menaces sur la biodiversité qui s'observent au niveau de la composition et de la couverture végétale ;
- une dégradation par transformation de l'occupation des sols et des écosystèmes naturels. De ce fait, il ressort que les parcours ont régressés de 24 % au profit des terres de culture et l'évolution montre l'importance de l'extension anarchique des cultures. Environ 97444ha d'arboriculture sont réalisés en zones marginales de faible aptitude (31 %). La céréaliculture est pratiquée en dehors de son aire de culture (80 % de la superficie est à rendement très aléatoire) ;
- la surexploitation des nappes phréatiques, notamment à Médenine et à un degré moindre à Gabès, a engendré leur salinisation. La nappe de la presqu'île de Jorf est décrétée comme périmètre d'interdiction ainsi que celles de Gabès Nord et Gabès Sud ;

- une érosion littorale, observée dans de nombreux secteurs des côtes de l'île de Djerba, celles-ci connaissent un recul plus ou moins important de la ligne de rivage ;
- une dégradation par pollution marine observée dans le Golfe de Gabès car exposé à une pollution chimique pouvant causer à moyen ou à long terme des troubles graves au sein de l'écosystème marin ;
- une dégradation par pollution atmosphérique du fait des polluants dispersés ou diffusés dans l'air par le complexe chimique ;
- une dégradation par les margines, suite à l'extraction des huiles d'olive, engendrant une production importante de margine.

***L'impact des activités de gestion des ressources naturelles, de lutte contre la désertification et de développement rural.***

*Les boisements et plantations forestières* : les travaux de fixation des dunes et des bandes forestières routières, effectués par l'Arrondissement des Forêts ont permis le reboisement de 4351 ha soit 60 % du programme prévu, la création de tabias sur 700 km soit 61 % du programme prévu. Le reste des travaux ont porté sur l'entretien des tabias (47 % à Medenine, 68 % à Gabès et 17 % à Tataouine).

*Les plantations pastorales* : sont réalisées sur des terres domaniales, collectives et sur les terres privées. Sur un programme de 1200 ha, 25 % ont été réalisés (gouvernorats de Gabès et de Medenine).

*Les mises en défens* : consistent à soustraire une zone de parcours du pacage afin d'en améliorer la couverture, la composition floristique et la valeur pastorale. Elles ont été réalisées essentiellement dans les terres collectives soumises au régime forestier à El Ouara et Dhahar, Menzel Habib, Aouinet, Hicha etc. Les réalisations durant le 10<sup>ème</sup> plan ont atteint environ 9000 ha (17500 ha de prévus), soit un rythme de réalisation de 2250 ha/an et un taux moyen de réalisation de 51 %.

*Les aménagements de CES* : comprennent l'aménagement des versants et celui des voies d'eau. Les réalisations durant la décennie 1990-2000, et le 10<sup>ème</sup> plan ont porté sur 128400ha et sur 1260 ouvrages de recharge et d'épandage.

## 2- LE MILIEU HUMAIN

### 2.1- LE PEUPLEMENT DANS L'ESPACE REGIONAL

La population du Sud-Est avait atteint 918657 habitants en 2004, soit 9,2 % de la population nationale, avec 47 % dans le gouvernorat de Medenine, plus grand pôle humain et 51,1% sur le littoral. Cette double concentration est elle-même doublée d'une concentration encore plus élevée dans les villes : 80,5 % de la population vivent sur le littoral et dans les grandes villes.

Peuplement selon la situation			Peuplement selon les unités biogéographiques		
Délégation	Population	%	unités	Population	%
Intérieures	179567	19,5	Littorales	554756	60,4
			Plaines et piémonts	255994	27,9
Littorales et/ou siège de délégation	739090	80,5	Montagne	68656	7,5
			Sahariennes	39251	4,3

Source : INS-RGPH - 2004

Les 4 pôles urbains représentant plus des 2/3 de la population communale de la région sont : l'île de Djerba, Zarzis, Ben Guerdane et le Grand Gabès. Nous assistons, dans ce cas, à un double mouvement : d'un côté, une diffusion du fait urbain qui touche aussi bien le littoral que l'intérieur, et de l'autre l'émergence des chefs lieux de gouvernorat de Medenine et de Tataouine comme principaux pôles urbains de l'intérieur de la région.

La ligne des piémonts de la chaîne de Matmata forme la limite de la présence prononcée des populations.

Le gouvernorat de Médenine constitue le premier pôle humain de la région depuis les années soixante dix, avec près de la moitié de la population régionale en 2004.

### 2.2- LES DENSITES D'OCCUPATION

De fortes disparités dans les densités de 900 hab./km<sup>2</sup> sur le littoral, à moins 10 hab./km<sup>2</sup> dans les zones désertiques. La lecture des densités humaines montre ce net partage entre un intérieur plutôt vide et un littoral de plus en plus densément occupé.

En effet, 88,3 % de la population régionale occupe une zone étroite située entre la mer et la montagne, s'étendant sur moins du tiers de la région (31,3 %), alors que les 11,7 % restants se dispersent sur les 2/3 du territoire de la région.

Les densités humaines varient de 200 à 350 habitants au Km<sup>2</sup> dans les zones du Grand Gabès et atteignent 919 habitants au Km<sup>2</sup> dans la zone de Ghannouch et sur l'île de Djerba. Sur le reste de la zone littorale et autour de la zone de Médenine, les densités diminuent très vite, elles oscillent entre 60 et 160 habitants/Km<sup>2</sup>.

Sur le piémont, dans le Jbel, et sur les marges, les densités varient de 10 à 40 habitants/Km<sup>2</sup>, les densités dans les zones désertiques à l'Ouest et au Sud sont inférieures à 10 habitants/ km<sup>2</sup>.

La population régionale a presque doublé en 30 ans, passant de 479003 à 918657 habitants, se traduisant par un taux d'urbanisation de 71,1 % en 2004 contre 40 % en 1975. Les dynamiques migratoires internes et internationales caractérisent une population à tradition migratoire bien ancrée.

## 2.3- LES FLUX ET LES ECHANGES MIGRATOIRES

La persistance d'un déficit migratoire significatif montre la faible attractivité de la région .Le Sud-Est est depuis le début du XX<sup>ème</sup> siècle une région de forte densité migratoire avec un rapport de masculinité de 96,5, contre 100,4 à l'échelle nationale.

Le déficit migratoire de la région (départs à l'étranger non compris) a atteint 2345 personnes entre 1999 et 2004. Avec 6027 personnes, la région garde globalement presque le tiers de sa population migrante (migrants ayant changé de gouvernorats à l'intérieur de la région). Le déficit migratoire du Sud-Est avec l'axe littoral (de Bizerte au Nord à Sfax au Sud) garde donc son caractère structurel tendanciel qui dure depuis les années 60. La frange littorale Djerba-Zarzis-Ben Guerdane constitue l'origine de 85 % des migrants. Le Sud-Est tunisien est aussi caractérisé par la migration des familles.

## 2.4- LA DYNAMIQUE DEMOGRAPHIQUE

La région, atteignant le million d'habitants, a, dans la première moitié des années 80 marqué un moment déterminant dans sa transition démographique : l'évolution des principaux indicateurs démographiques montre un taux de natalité entre 14 et 16 ‰ contre (16,7 ‰ à l'échelle nationale).

Le taux global de fécondité est passé de 183,9 à 55,2 ‰ à Tataouine, de 164,6 à 57,4 ‰ à Medenine, de 167,7 à 57,7 ‰ à Gabès et de 130,5 à 59 ‰ à l'échelle nationale. L'ISF est passé de 6 à 2 enfants par femme dans la région et dans le pays.

Les taux de mortalité par contre ont toujours été très proches, illustrant des niveaux rapprochés d'encadrement sanitaire et de niveau de vie entre la région et la moyenne dans le pays, soit 6,1 ‰ contre 5,8 ‰ à l'échelle du pays.

Les taux de croissance intercensitaires n'ont toutefois cessé de décroître, en dessous de la moyenne nationale enregistrée durant la période 1994-2004.

Evolution des taux de croissance de la population totale (%/an)

	1975-1984	1984-1994	1994-2004
Tataouine	3,89	3,07	0,56
Medenine	3,11	2,70	1,14
Gabès	2,79	2,65	0,95
Sud-Est	3,10	2,8	0,98
Tunisie	2,48	2,35	1,21

Sources : RGPH 1975, 1984, 1994, 2004 - INS

Les zones répulsives (à croissance négative) sont Menzel Habib, Sidi Makhlouf, et les zones à la marge, généralement constituant des foyers d'émigration interne et internationale sont Ghomrassen, Bir Lahmar, Beni-Khédache, Matmata.

Les zones à très faible croissance (taux entre 0 et 1%) regroupent les zones de Dhiba, Remada, les zones de départ de migrants sont Mareth, El Hamma et Tataouine Sud. Les zones d'essoufflement, liées à la fin des retombées de l'industrialisation des années 70/80 (Gabès) et aux départs à l'étranger (Zarzis et Ajim).

Les chefs lieux de gouvernorat (de Medenine et de Tataouine), la zone littorale (l'île de Djerba) et la zone frontalière (Ben Guerdane) enregistrent, des taux de croissance positifs et assez élevés, allant de 1 à 2,7% par an. Ce sont les zones où se concentrent les retombées des sources principales de revenus et d'emplois de la région : les devises provenant des économies sur le travail à l'étranger, l'économie transfrontalière, le tourisme, enfin l'économie et les services urbains.

## 2.5- LES STRUCTURES DE LA POPULATION

La structure démographique actuelle de la population traduit la transition démographique avancée que connaît la région : rétrécissement des tranches jeunes premières (0-14 ans), élargissement croissant des tranches de la population en âge de travailler (15-59 ans) et augmentation des 60 ans et plus.

Population totale selon les grands groupes d'âge

Effectifs	Ensemble (F+M)				Ensemble (F+M)			
	Sud-Est	Gabès	Medenine	Tataouine	Sud-Est	Gabès	Medenine	Tataouine
0-4ans	73 932	26829	35380	11724	8,0	7,8	8,2	8,2
5-14 ans	188 381	67946	87367	33068	20,5	19,8	20,2	23,0
15-59 ans	567 675	214993	268473	84210	61,8	62,7	62,1	58,7
60-74 ans	62 362	22881	29363	10118	6,8	6,7	6,8	7,0
75 ans et +	26 306	9981	11921	4404	2,9	2,9	2,8	3,1
Total	918 657	342630	432503	143524	100,0	100,0	100,0	100,0

Source : RGPH 2004 - INS

Le Sud-Est compte 451274 hommes et 467383 femmes, soit un rapport de masculinité parmi les plus faibles du pays (96,6). Ce rapport est le plus faible à Ghomrassen et à Beni Khédache (75,0), et le plus élevé dans la zone littorale qui attire une immigration intérieure de jeunes actifs souvent célibataires ou des adultes mariés ayant laissé leurs familles dans leurs régions de départ (de 101,4 à 108,7).

La structure des ménages montre que de taille moyenne a légèrement baissé, passant de 5,2 en 1994 à 4,93 personnes par ménage en 2004, tout en restant supérieure à la taille moyenne à l'échelle nationale (4,53 personnes). L'accroissement de l'effectif des ménages a donc été moins élevé, soit un taux de 2,22 % par an contre 2,5 % à l'échelle nationale, pour un accroissement annuel relativement faible de la population dans la région, de 0,98 %.

Evolution de la taille moyenne des ménages (tmm)

Effectif	Gabès	Medenine	Tataouine	Région Sud-Est	Tunisie
Ménages en 1994	56431	70443	22672	149546	1704185
Ménages en 2004	69703	90000	26575	186278	2185839
T.m.m en 1994	5,5	5,5	6,0	5,6	5,2
T.m.m en 2004	4,92	4,81	5,40	4,93	4,53

Source : RGPH 1994-2004/INS

La taille est de 4,81 en milieu urbain et de 5,25 personnes en milieu rural, pour 4,32 et 4,99 respectivement, à l'échelle nationale. La taille moyenne est particulièrement élevée dans les délégations littorales urbaines.

L'évolution des ménages a été plus faible que celle des logements (2,22 % et 2,92 %), faisant que les taux d'occupation par logement sont de 3,88 personnes et de 0,79 ménage contre respectivement 4,69 et 0,84 à l'échelle nationale. Ces ratios, très bas, s'expliquent par les phénomènes de migration des populations et par la consolidation d'un parc logements de villégiature.

Les populations actives, occupées et au chômage, représentent respectivement 7,9 %, 7,95 % et 7,40 % de ces différentes catégories à l'échelle nationale. Cela illustre une situation caractérisée par les effets de la migration des actifs :

- la population active, représente 39,9 % (45,6 % à l'échelle nationale) suite à une baisse de 2,4 % ;
- la population occupée représente 22,9 %, correspondant à un taux de charge de 4,35 en augmentation, (3,73 personnes à l'échelle nationale) ;
- la population au chômage, du fait des migrants actifs, laisse apparaître un taux de chômage de 13,0 % contre 13,9 % à l'échelle nationale. Il est de 10,4 % dans le gouvernorat de Medenine, de 15,2 % dans Gabès et de 15,7 % dans celui de Tataouine. Par ailleurs, 68 % des chômeurs sont des hommes et 32 % sont des femmes, chez lesquelles, le taux de chômage est élevé (20,3 %), dépassant de 3,4 % le taux correspondant, à l'échelle nationale.

Situation de l'occupation par gouvernorat

Gouvernorat	Gabès	Medenine	Tataouine	Région Sud-Est
Effectif des actifs de 15 ans et plus	104695	123437	34055	262187
Effectif des occupés de 18 à 59 ans (1)	82778	102089	26085	210952
Taux d'activité (%)	42,2	39,8	34,8	39,9
Taux d'occupation (%)	79,0	82,7	76,6	80,45
Taux brut d'occupation (1)/population totale	24,2	23,6	18,2	22,96
Taux de charge : population totale (1)	4,14	4,24	5,50	4,35

Source : calculs effectués à partir des données du RGPH 2004 - INS

Selon le niveau d'instruction, 12,25 % des chômeurs (dont 54 % sont des femmes) ont un niveau supérieur contre 9,3 % à l'échelle nationale.

Selon l'âge, 67 % des chômeurs sont âgés de 18 à 25 ans, 20 % âgés de 30 à 39 ans et 13 % âgés de 40 ans et plus.

Selon la structure d'activité, la population est occupée à 56 % dans les branches du tertiaire, taux en augmentation, à près de 13 % dans l'industrie avec un indice d'emploi de 31,6 pour 1000 et à 13,5 % dans l'agriculture et la pêche contre près de 20 % en 1999.

## **Conclusion**

Durant ces dernières décennies, les mutations dans les domaines démographiques, sociaux, culturels et économiques ont été marquées par des stratégies et des choix fondamentaux parmi lesquels la généralisation de la scolarisation (des filles en particulier) dont les impacts sur les indicateurs démographiques ont été décisifs. L'amélioration de la santé de base a permis la baisse de la mortalité et le rallongement de l'espérance de vie, par l'amélioration des conditions de vie, l'élévation du niveau culturel des générations de jeunes, futures ressources humaines productives, la politique volontariste de maîtrise des naissances dont les résultats positifs ont permis la transition démographique, aujourd'hui très marquée.

Par ailleurs, l'accès au travail suite à la politique de développement des pôles industriels et touristiques, à la politique de valorisation des ressources énergétiques, halieutiques et touristiques, a permis d'améliorer la situation de l'emploi, comme le montre le faible taux de chômage dans la région et une baisse de l'émigration intérieure pour raison de travail.

La région du Sud-Est est donc, depuis deux décennies au moins, dans une phase de transition démographique, dans une phase d'urbanisation de son littoral et dans une phase d'ouverture de son économie sur l'extérieur grâce aux investissements structurants de communication, de production et de services compétitifs.

Cependant, des disparités importantes existent à l'intérieur de la région, entre les gouvernorats et entre les milieux. C'est dans le gouvernorat de Tataouine, que la situation est la plus défavorable comme le montrent les différents indicateurs socio-économiques dans les analyses développées dans les rapports précédents de l'étude.

## 3- LE DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE

### 3.1- L'AGRICULTURE, LA PECHE ET L'ELEVAGE

L'étude du milieu physique a mis en évidence les contraintes climatiques, biogéographiques, environnementales, la rareté des ressources en sol et les limites des ressources en eau. Cependant, la région connaît depuis quelques décennies un ensemble de changements et de mutations liés à des interventions publiques et privées qui permettent d'atténuer l'impact d'un environnement naturel difficile et contraignant.

La région voit se développer depuis deux décennies une agriculture irriguée, valorisant les ressources et les traditions locales. Les cultures irriguées et sous serres permettent désormais à la région de contribuer à la production du maraîchage, des légumineuses et des fruits, et d'investir les marchés de dimension nationale (marché de gros de Tunis) et internationale (à l'exportation). Les ressources en eau sont évaluées à 437 millions de m<sup>3</sup>/an avec 67% de ressources souterraines fortement exploitées par un puisage élevé dans la région.

#### 3.1.1- Les potentialités et les mutations agricoles

La surface agricole totale de la région s'étend sur 3,031 millions d'hectares de terres cultivables, de forêts et de parcours représentant 29 % de la surface agricole totale du pays. Toutefois, les terres utilisées par l'agriculture sont à 82,5 % constituées de terres de parcours, soit 2517340 ha, représentant plus de la moitié (51 %) des parcours nationaux.

La vocation principale de la région est l'activité pastorale. L'exploitation, le développement durable et la promotion des parcours dans la région tout entière et sur les terres de Tataouine en particulier, pourraient être considérés comme axes stratégiques de développement pouvant faire de la région un pôle compétitif d'élevage (ovin et caprin) extensif en vue de satisfaire la demande du marché régional et national.

Les terres cultivables ou surface agricole utile (SAU) de la région s'étendent sur 525120 ha et représentent 11% de la SAU nationale, dans un territoire qui représente 34% du pays.

C'est dans la zone littorale peu étendue (5,8% de la superficie régionale) que se localise le potentiel agricole de la région avec 185178 ha de terres agricoles représentant 70,3% de la SAU de la zone. Médenine constitue la principale zone de terres cultivées de la région, avec 57% des terres, suivi de Gabès avec 25% et Tataouine avec 18%. Les systèmes de cultures sont caractérisés par :

- La prédominance de l'arboriculture sur 316580 ha, soit 80% des terres mises en culture dans la région, représentant 15 % du potentiel arboricole national. C'est dans la zone littorale de Mareth et Ben Guerdane que s'opèrent les extensions arboricoles. Vers l'intérieur, c'est dans la délégation montagnaise de Béni Khédache qui se développe l'arboriculture grâce à la culture en terrasses (ou jessours), dans les vallées ou sur le piémont de la Jeffara, plus à l'Est.

- L'oléiculture est la première spéculation arboricole, car la région se caractérise par des traditions de culture de l'olivier, un arbre séculaire. Les traces et les vestiges de cette culture remontent à l'époque Romaine et bien avant : huileries, terrasses et digues... La superficie occupée par l'olivier couvre environ 270000 ha, soit 73,2% de la superficie arboricole du Sud-Est.
- L'arboriculture fruitière est une spéculation en extension continue. Le Sud-Est compte 45000 ha d'arboriculture fruitière dont 52,1% sont le fait des oasis littorales : Ouedhref, Métouia, Chenini, Gabès, Mareth, Kettana et près du tiers sont dans le gouvernorat de Médenine. L'évolution dans ce domaine a privilégié la plantation à grande échelle, en dehors des terroirs traditionnels, de certaines spéculations comme l'amandier, le pêcher ou l'abricotier. La production de figues est de plus en plus intégrée à la filière de la transformation.
- Le secteur du grenadier est exposé à un ensemble de contraintes parmi lesquelles : les pénuries répétées de la ressource en eau, la faiblesse des circuits de commercialisation et de conservation de la récolte, et les difficultés au niveau de l'exportation (coûts du transport, moyens de conditionnement et de chargement, forte concurrence étrangère).

### 3.1.2- Périmètre irrigués et compétitivité de l'agriculture

Le potentiel en terres irriguées s'étend sur 19000 ha, soit 6% de la superficie irriguée nationale. Traditionnellement, l'irrigation a été le fait des oasis littorales de Gabès, de l'intérieur (El Hammma), ou dans des zones limitées comme l'île de Djerba, à Kirchaou (délégation de Smar), à El Ferch (délégation de Ghoumrassen) et à El Achouch (délégation de Remada). Ces zones irriguées traditionnelles ont subi des dégradations du fait de la mauvaise qualité de l'eau et de l'épuisement des nappes phréatiques.

L'irrigation a connu un nouvel essor depuis le milieu des années 80 avec la mise en œuvre des PDRI de 2<sup>ème</sup> génération (forages et équipements de périmètres irrigués par les pouvoirs publics, incitations et soutien étatique aux périmètres privés...). Les études et les perspectives effectuées par les services spécialisés (études pédologiques, des ressources en eaux, CES) ont contribué à une meilleure identification des potentialités agricoles locales et régionales.

Ces modes d'intervention des pouvoirs publics ont permis l'émergence d'une agriculture irriguée à haute valeur dans des zones révélées à haut potentiel irrigable (qualité des sols, ressources en eau, tel est le cas du gouvernorat de Tataouine).

Globalement, 10500 ha sont intensifiés dans les périmètres de la zone littorale, dans les oasis du Grand Gabès (Ghannouch et Métouia et Mareth), et dans la délégation d'El Hamma de Bir Lahmar et de Médenine Sud.

L'évolution et les tendances récentes laissent apparaître un renouveau de l'agriculture irriguée dans la zone désertique et dans la zone de montagne, avec, certes une production régionale qui demeure marginale. Les délégations de Tataouine, de Ghoumrassen, de Smar et de Remada participent à la production de légumes et de fourrages grâce à la mise en valeur de périmètres irrigués privés et publics. La diffusion de l'arboriculture irriguée vers l'intérieur et vers le Sud

sur le piémont et dans le Sud de la région (zones médianes, de montagne et dans le désert) permet une dynamisation de l'activité et surtout la possibilité de disposer d'une production sur place (amandes, pêches, abricots, grenades, melon et pastèques).

Les agriculteurs et les membres de leur famille, ainsi que la main d'œuvre agricole locale ou immigrée, acquièrent et intègrent progressivement les traditions et le savoir faire de l'agriculture irriguée et de la conduite des cultures sous serres, en particulier la maîtrise des techniques d'économie d'eau, la surveillance, les techniques de récolte et de conservation ainsi que dans l'écoulement et la commercialisation. De pareilles mutations participent, directement ou indirectement, à améliorer les niveaux de vie des populations et la viabilité de l'économie locale.

### 3.1.3- La pêche

L'activité de la pêche et l'économie de la région souffrent toujours de la détérioration des richesses halieutiques du golfe de Gabès, conséquence des rejets de phosphogypse en mer et de la pêche excessive. La production régionale de poisson atteint 24000 tonnes, répartis entre les ports de Médenine (63,8%) et de Gabès (63,2%). Zarzis à elle seule participe pour 10% dans la production nationale et la région, elle participe pour 22% contre 48% en 1994.

### 3.1.4- L'élevage

L'activité d'élevage bénéficie d'un fort soutien public sous la forme de subventions (soutien des prix des fourrages, soutien dans l'acquisition du bétail), d'aménagement pastoral (points d'eau et pistes) et de prophylaxie (campagnes de vaccination et de contrôle sanitaire). A cet effet, l'élevage constitue une source décisive de revenus des ménages et un secteur de l'économie agricole régionale.

Etant une zone de parcours, le Sud-Est occupe une place privilégiée dans l'élevage extensif ovin et caprin. Le cheptel a atteint 1.135000 têtes, (dont 60% d'ovins), soit 10% du cheptel national. La conduite de ces élevages correspond aux traditions pastorales spécifiques à la région. Les espaces montagneux et désertiques, fixent 58,0% des ovins et 36,3 % des caprins et la zone médiane en fixe 20 à 25% respectivement.

La production de viande (ovine et caprine) a atteint, en 2004, 16352 tonnes. Les marchés du bétail sont fréquentés par les intermédiaires dans le commerce du bétail venant des grandes concentrations urbaines du littoral (Grand Tunis, Sahel, Sfax). Les éleveurs de la région commercialisent eux-mêmes une partie de leur cheptel sur les marchés du littoral ou sur de grands marchés à bestiaux comme celui de Sidi Bouzid.

Activité du désert par excellence, l'élevage du dromadaire ne cesse de reprendre de l'importance dans la satisfaction des besoins en viande en particulier. La conduite de cet élevage bénéficie du soutien et des incitations publics, mais aussi d'un effort dans la recherche sur la conduite, sur la production de viande et de lait par l'Institut des Régions Arides (IRA) de Medenine.

Les zones désertiques et montagneuses comptent 64% du troupeau. Toutefois, la délégation de Ben Guerdane, et surtout ses parcours situés au Sud de la ville, le long de la frontière avec la Libye, fixent le plus grand troupeau de dromadaires du Sud-Est, soit 17300 têtes.

Le Sud-Est est grand producteur et consommateur de viande de dromadaire : 2459 tonnes. La viande cameline est désormais bien intégrée dans les circuits marchands, elle occupe sa place sur les rayons des grandes surfaces et des hypermarchés des grandes villes en particulier.

L'élevage bovin est marginal, (1,3 % de l'élevage bovin national soit 10000 têtes). Cependant, cet élevage n'a cessé de prendre de l'importance en particulier dans et autour des grandes agglomérations avec une concentration (86 %) sur la zone littorale, faisant de Gabès, un petit bassin laitier pour la région.

La production laitière (lait de vache et lait de chèvres) a atteint 40000 tonnes en 2004. Plus de la moitié est produite dans l'agglomération de Gabès et sa banlieue.

### 3.2- L'INDUSTRIE ET LES SUBSTANCES UTILES

Le nombre d'entreprises de l'industrie manufacturière du Sud-Est a triplé de 1997 à 2004, passant de 552 entreprises à 1515, le volume de l'emploi a plus que doublé, de 8677 à 17686 emplois et la valeur cumulée des investissements est passée de 404,154 millions de DT à 972,622 millions DT, soit une croissance de plus de 140,6%.

Ainsi, ces résultats montrent que le tissu industriel régional s'est nettement renforcé durant cette période avec une tendance à la création d'entreprises plus petites, car la taille moyenne est passée de 15,7 à 11,7 emplois par entreprise. Le tissu des petites et moyennes entreprises s'est donc renforcé.

Le potentiel foncier industriel couvre 893 ha environ dont près de la moitié est aménagée avec 55% de celle-ci occupés (343 lots au total).

Les entreprises chimiques occupent la première place en terme de volume d'emplois/entreprise : 84,2 emplois/entreprise en 2004 et un volume total de 2779 emplois, ce qui représentait 15,7 % de l'emploi industriel. Cette part n'est plus que de moitié de ce qu'elle était en 1997. Les branches qui se sont renforcées, en terme d'emplois, sont l'agro-alimentaire, le textile-habillement-cuir, et les industries diverses. Les industries agro-alimentaires (IAA) représentent 38,5 % des entreprises, 29,3% des emplois et 16,5% des investissements. L'agro-alimentaire est la branche la plus dynamique avec une accélération durant les années récentes. Le secteur du textile s'est consolidé depuis (9 % en 1997), avec le développement du tissage du tapis à Djerba, du Mergoum à Ouedhref, du travail du cuir à Djerba.

L'évolution des industries du Sud-Est entre 1997 et 2004, selon les branches industrielles, selon le nombre d'entreprises, les effectifs d'emplois et des volumes d'investissements cumulés est présentée dans le tableau ci-après.

## Evolution des industries selon les branches d'activités

Branches d'activité industrielle	Entreprises		Emplois		Investissements (en 103 DT)	
	1997	2004	1997	2004	1997	2004
Industries agro-alimentaires	193	583	1 137	5 183	9 753,3	160 410,0
Industries des Mat.de Cons.Céramique et Verre	114	142	1 937	3 545	108 068,1	219 640,0
Industries mécaniques et Electriques.	57	209	1 426	1 956	8 312,8	26 395,0
Industries chimiques	34	33	2 977	2 779	268 962,7	519 711,0
Industries du Textile, de l'Habillement et du Cuir.	50	129	553	2 656	4 038,0	22 595,0
Industries diverses	104	419	647	1 567	5 019,8	23 871,6
<b>Total</b>	<b>552</b>	<b>1 515</b>	<b>8 677</b>	<b>17 686</b>	<b>404 154,7</b>	<b>972 622,6</b>

Sources : ODS &amp; API. 2005

Les investissements dans l'industrie manufacturière sont le fait en grande partie des trois branches IC (53,4 %), IMCCV (22,6 %) et les IAA (16,5 %). Les pouvoirs publics, à travers les IC, et surtout à travers le Groupe Chimique, contribuent par conséquent à plus de la moitié de l'investissement industriel. L'autre moitié est assurée par le secteur privé.

La répartition spatiale montre une forte concentration dans le Grand Gabès et dans la zone littorale avec 54 % des entreprises, 82,3 % des investissements et 70,5 % des emplois de la région. La zone médiane fixe, elle, 27 % de l'effectif des entreprises, 13,0 % du volume des investissements et 22 de l'effectif des emplois. Dans la zone de montagne et la zone désertique, le secteur industriel est marginal.

Le pôle de Gabès avec 26,1 % des entreprises, fixe près de la moitié des emplois industriels du Sud-Est (46,8 %) et a bénéficié de 70,8 % des investissements cumulés.

Gabès en fixant et attirant 80 % des industries mécaniques et électriques de la région, 63,6 % des industries chimiques, 60,4 % des industries diverses, 57,4 % des industries textiles, 54,9 % et 46,7 % des industries de matériaux de construction et des industries agro-alimentaires, se veut être un pôle de diversification industrielle et économique, au tissu industriel le plus dense de la région, tout en remplissant une fonction industrielle nationale dans le secteur de la chimie.

Dans la zone médiane, deux pôles se distinguent : Médenine et El Hamma : 159 entreprises à El Hamma et 149 à Médenine, soit respectivement 38,7 % et 36,3 % des entreprises de la zone médiane, avec la consolidation de la branche des industries mécaniques et électroniques, à haute valeur ajoutée, avec 150 entreprises nouvelles.

En matière de substances utiles et de réserves du sous sol, la région est caractérisée par des potentialités élevées, de nombreux gisements se concentrent du fait de sa structure géologique de la région. Ils sont exploités dans l'industrie des matériaux de construction.

Les ressources énergétiques, formées de gisements d'hydrocarbure, exploités dans les champs pétroliers de Tataouine, contribuent à 70 % de la production nationale de pétrole.

### 3.3- LE TOURISME

Le tourisme dans le Sud-Est se caractérise par une concentration de l'activité dans le pôle Djerba-Zarzis et de fortes opportunités pour un tourisme intérieur diffus et durable. La région constitue le troisième pôle touristique du pays en terme de capacité installée (49662 lits dans 152 établissements). Cependant, la part de la région dans l'infrastructure touristique nationale a très peu évolué, de 21 % en 1999 (41109 lits dans 135 unités hôtelières) à 22 % en 2004. Sur le plan de l'activité, le pôle de Djerba-Zarzis se distingue par la performance du taux d'occupation, le plus élevé : 56,4 % (55,6 pour Yasmine Hammamet et 55 % pour la région Sousse-Kairouan). Ce pôle offre 23 % des capacités de haut standing (4 et 5 étoiles), représentant 42 % de la capacité en lits.

Diverses établissements tels que les villages touristiques, les pensions de familles, les campings avec près de 3500 lits, assurent l'hébergement d'une catégorie de touristes qui s'oriente de plus en plus vers le tourisme saharien.

Concernant les campings, la région disposait en 2002 de 574 lits (dont 234 sont sous toit, les 340 restants étant sous tente). Le gouvernorat de Médenine disposait des 2/3 (384 lits, soit 67%) de la capacité régionale, alors que celui de Tataouine renfermait 130 lits, Gabès disposant uniquement de 60 lits.

Le dispositif est pratiquement resté le même avec une légère diminution des arrivées à Douret et par contre un doublement de la capacité à Gabès. Au niveau des arrivées des nationaux, l'évolution montre une baisse importante avec l'absence de fréquentation des campings de Gabès. Il est vrai que ceci relève d'une situation généralisée puisque toute cette branche souffre d'une extrême faiblesse de fréquentation, ce qui amène à réfléchir à une approche nouvelle de ce type de dispositif, ses contraintes, ses opportunités et aux actions à entreprendre pour sa mise en valeur.

Sur le plan des activités para-touristiques, la région se caractérise par un faible niveau de service de la restauration, activité para-touristique qui reste peu développée et faiblement mise à niveau face aux exigences d'un secteur par ailleurs performant et très concurrencé à l'échelle internationale.

L'aéroport de Djerba-Zarzis a une fonction internationale et touristique prépondérante, c'est donc un facteur de performance et de compétitivité avec 20279 mouvements d'avions (en 2004), soit 22,4 % des mouvements aériens civils opérés sur l'ensemble du territoire national. Le trafic aérien national est moyen avec 4341 mouvements représentant le 1/5 du trafic, alors que le trafic international représente près de 80 %. Cette vocation internationale est exclusivement touristique puisque la part des vols irréguliers (charters) atteignait, en 2004, 87,2%. Les vols internationaux réguliers assurent généralement les retours et départs de la communauté des émigrés de la région du Sud et secondairement la mobilité internationale des résidents de la région (touristes, hommes d'affaires, étudiants inscrits à l'étranger, professions libérales...). Le trafic des passagers est à caractère international et touristique dominant : 81,8 % de l'ensemble des passagers qui débarquent ou embarquent à Djerba sont des touristes (vols internationaux irréguliers).

Le Sud-Est a bénéficié du plus grand volume d'investissements touristiques durant les 5 dernières années (2000-2004), 364,3 millions de dinars, représentant plus du quart (26,3%) du volume total des investissements réalisés à l'échelle nationale.

L'investissement touristique a gardé un rythme dépassant 50 millions de DT/an, avec des efforts soutenus en 2002 avec 87,6 Millions de dinars et en 2004 avec 84,8 MDT. Les prévisions pour 2005 tablaient sur 89,8 MDT, les investissements additionnels ainsi identifiés mettaient clairement en évidence la capacité d'attraction et d'absorption de la région.

La zone touristique de l'île de Djerba occupe le premier rang régional, avec 32900 lits en exploitation et 7,3 millions de nuitées, ce qui représente 81,6 % de la capacité en lits en exploitation et 88% des nuitées du Sud-Est.

Avec 5410 lits en exploitation et 124500 nuitées, la zone de Zarzis représente quant à elle 13,4 % des lits et 9,8 % des nuitées. La zone de Gabès est faiblement dotée en infrastructures touristiques, 1062 lits en exploitation (2,6 % des capacités de la région) et 60810 nuitées (4,8%). Dans le reste de la région, les capacités sont dérisoires et même insignifiantes.

Ces données montrent une exploitation maximale des potentialités du littoral de l'île de Djerba, alors que de vastes espaces se trouvent être encore peu exploités autour de Zarzis et de Ben Guerdane à l'Est, et de Gabès à l'Ouest et au Nord. Des études spécifiques réalisées ont identifié des potentialités et orientent vers les types de tourisme adaptés aux contraintes et aux sensibilités des milieux et des écosystèmes en présence.

L'emploi touristique dans la région représente 22% de l'emploi touristique national dont un quart des emplois est direct.

Indicateurs de performance du secteur du tourisme

Gouvernorats	Arrivées globales	Nuitées globales	Taux d'occupation	Durée moyenne de séjour	Emplois directs
Médenine	1165053	8169900	58,3	7	18789
Tataouine	20505	24646	29,4	1,2	165
Gabès	83573	111194	18	1,3	948
Sud-Est	1269131	8305740	-56,4	6,5	19902
Tunisie	6142519	33486829	48,7	5,5	90481

Source : ONTT 2005

Le pôle Djerba-Zarzis, a été renforcé par l'identification et la création de nouvelles zones touristiques sur le littoral de Gabès à Zarzis. Ce sont des zones de Lala Hadria à Djerba, Lala Meriem et Lala Halima à Zarzis, Cheikh Yahia à Ajim et Chaat Hamrouni à Gabès.

### 3.4- LE THERMALISME

La région se caractérise par ses ressources en eaux thermales et minérales, qui sont aujourd'hui encore peu exploitées. Les sources d'eaux froides sont exploitées pour le conditionnement en bouteille et les sources d'eaux thermales pour les soins. Les

manifestations thermales sont : Hammam El Hamma et Hammam Zarat de types traditionnels et modernes, très fréquentés.

Les eaux des forages pour le thermalisme sont valorisées dans les piscines thermales au niveau des hôtels à Djerba et dans la station thermale de «Djerba-les Bains», station orientée vers le traitement des handicapés. La clientèle de ce centre thermal respectant les normes internationales, est essentiellement européenne.

Les manifestations minérales correspondent aux eaux des forages de Koutine (I, II et III), valorisées dans les usines d'embouteillage de Jektiss I et II. Les eaux de Koutine I ont subi des traitements par le procédé de l'électrodialyse pour l'amélioration du résidu sec qui avait augmenté du fait de la surexploitation.

Les eaux de Koutine II et III sont plus minéralisées, car situées à des profondeurs plus élevées. Elles sont donc traitées avant leur conditionnement par le procédé de «l'osmose inverse» et sont coupées pour atteindre le degré de minéralisation souhaité. La situation du secteur du thermalisme permet de mettre en évidence les aspects suivants :

- les eaux thermales attirent une fréquentation relativement importante de la population, pratique ancestrale, qui continue et se renforce dans les saisons de cure.
- la région renferme 7 manifestations thermo-minérales dont 5 thermales et 2 minérales soit 12 % du potentiel, en particulier dans El Hamma de Gabès avec ses deux Hammams traditionnels et ses Hammams modernes qui reçoivent plus d'un million de baigneurs par an.
- faible valorisation des ressources thermales par l'aménagement d'établissements thermaux médicalisés.
- le nombre de patients traités dans les établissements thermaux médicalisés est encore faible malgré le système de prise en charge des cures et ce, par rapport à d'autres pays. Cette faible fréquentation a pour cause le nombre limité d'établissements thermaux, la faible capacité installée d'hébergement et de traitement dans les stations existantes, le faible niveau d'information sur le patrimoine thermal du pays et sur ses bienfaits sur le plan médical.

Le thermalisme, constitue un secteur qui présente différentes fonctions : économique par la valorisation de la ressource aussi bien minérale par la transformation que thermale par l'exploitation dans les stations, sociale par les fréquentations, par le niveau d'intégration des sites et de la ressource dans la politique de diversification du produit touristique avec une articulation et une maîtrise des aspects de santé.

Le projet de «ville thermale» sur le site de Khabayet à 12 km, à l'Ouest de la commune d'El Hamma, sur 137 ha permettra le développement intégré du thermalisme et du tourisme et de dynamiser l'ensemble de la région.

## 4- LES INFRASTRUCTURES

Le développement d'une région ne se fait pas *ex nihilo*, il est le résultat inéluctable d'actions conjointes dans des domaines divers. La densité et la qualité des infrastructures constituent un atout privilégié qui sert de soubassement au dynamisme économique d'une région. Le niveau de qualité de ces dernières est un des critères de la compétitivité ou au contraire de la «non-compétitivité» d'une région. L'avenir d'une région est fortement tributaire de la qualité des infrastructures qu'elle est susceptible d'offrir aux investissements actuels et futurs.

### 4.1 - LES INFRASTRUCTURES DE TRANSPORT

#### 4.1.1- Le réseau routier

La qualité des infrastructures est à la fois un garant du rayonnement de la région sur son arrière-pays et de son ouverture sur le territoire national et international. Actuellement, les insuffisances en matière d'infrastructures de transport au niveau de la région du Sud-Est sont beaucoup plus d'ordre qualitatif et les efforts futurs doivent plus porter sur l'amélioration de l'existant que sur la mise en place de nouvelles infrastructures.

Le réseau routier irrigue toute la partie occupée du territoire de la région, grâce aux efforts déployés au même niveau que dans l'ensemble des régions tunisiennes, par la modernisation et la mise à niveau des routes existantes.

Le réseau compte 5326 kilomètres de routes classées dont 2775 kilomètres sont non bitumées (52 %). L'axe principal, la RN1, est un axe littoral, assurant la liaison entre Tunis et la Libye, par Gabès, Médenine, Ben Guerdane et supportant les pointes de trafic les plus importantes ; il est polarisé sur deux nœuds : Gabès et Medenine. De nombreuses routes nationales viennent se greffer sur cet axe structurant, mettant en relation le Sud avec le Nord, mais aussi avec le Centre-Est, le Centre-Ouest, le Sud-Ouest du pays. Les RN 15 et 16 mettent en relation le littoral et Gafsa puis l'Algérie. L'autoroute transmaghrébine est appelée à doubler la RN 1 et à prendre en charge tout le trafic de transit de la région.

Des travaux de contournement ont été réalisés pour l'agglomération de Gabès, ils vont démarrer incessamment pour celle de Médenine et ils sont programmés dans le XI<sup>ème</sup> plan pour la ville de Mareth, le problème demeurant pour les autres localités. Les réseaux régional et local se sont considérablement étoffés. Ces routes régionales et locales assurent un maillage intra-régional et ont un rôle économique prépondérant. Elles mettent en relation les localités et autres groupements d'habitat.

#### 4.1.2- Les infrastructures portuaires

L'activité portuaire joue un rôle de premier ordre dans le nouveau contexte d'ouverture sur l'extérieur et de libéralisation des échanges. Deux ports sont localisés sur le littoral méridional du pays : Gabès et Zarzis. Un troisième port, celui de Skhira, est situé dans le gouvernorat de

Sfax à 40 km environ au Nord de Gabès, hors de la région mais qui peut avoir des retombées économiques sur la région. Ces différents ports jouent un rôle capital dans le développement du commerce extérieur puisque la quasi totalité des échanges de marchandises avec l'étranger s'effectue par voie maritime.

Le port de Gabès, en terme de tonnage occupe la quatrième place au niveau national, et contribue à hauteur de 18 % aux mouvements des navires marchands des côtes tunisiennes. Aussi, ce port est en passe de diversifier sa vocation et se prépare à accueillir nombre sans cesse croissant de croisiéristes. Près de 4800 touristes ont accosté au port de Gabès contre 3800 en 2001, soit un taux d'accroissement annuel de 6.0 %.

Pour pallier cette insuffisance, il est prévu au cours du 11<sup>ème</sup> plan d'aménager le quai 5 pour la réception des croisiéristes, et ceci en collaboration avec le Ministère du Tourisme, ainsi qu'avec les différents intervenants concernés.

Le port de Zarzis, à l'intérieur duquel se développent l'activité portuaire et le parc d'activités économiques, est appelé à moyen terme, à accueillir une plateforme logistique afin de renforcer les conditions et les supports de la compétitivité de la région.

#### 4.1.3- Les infrastructures aéroportuaires

L'aéroport de Djerba-Zarzis assure l'accessibilité aérienne de la région, il permet de relier la région à Tunis en moins d'une heure mais, il assure surtout les liaisons internationales touristiques. Du fait du caractère insulaire, l'aéroport de Djerba-Zarzis présente une aire d'influence assez limitée.

L'aéroport de Gabès, opérationnel depuis 2005, constitue un atout à la région dans sa partie continentale, la positionnant en terme de compétitivité.

En plus de ces deux aéroports, l'aérodrome militaire de Remada, constitue une infrastructure complémentaire. Dans le cadre de la mise en valeur agricole, la région de Tataouine, avec un projet d'envergure de mobilisation des eaux fossiles, est en passe de devenir une région agricole exportatrice. L'infrastructure aéroportuaire est appelée à être valorisée dans la région.

#### 4.1.4- Les infrastructures ferroviaires

Le réseau ferroviaire est une composante importante dans la compétitivité. Cependant, dans la région l'infrastructure ferroviaire est très limitée. En effet, deux lignes, la numéro 5 assurant la liaison avec Tunis, et la 21 reliant Gafsa, convergent vers Gabes, qui est la gare la plus méridionale du territoire tunisien. Gabès constitue un terminal ferroviaire. Le projet de prolonger le rail jusqu'à Ras Jdir, via Medenine existe depuis 1981, mais sa programmation est reportée pour les deux plans prochains.

Les échanges de marchandises par le transport routier représentent près de 10,5 % du total des échanges de marchandises entre les régions du pays. Les échanges interurbains à l'intérieur de la région représentent près de 47 % des échanges totaux. La part du transport ferroviaire de

marchandises était de 28 % en 2000. Les tonnages les plus importants sont observés entre le Sud-Est et le Sud-Ouest et ce, du fait des transports de phosphates et d'autres produits miniers.

Le rôle du rail dans les échanges des voyageurs est particulièrement limité. La région a généré, en 2000, près de 182 voyageurs par jour, soit près de 1,35 % de l'ensemble des échanges régionaux estimés à 13557 voyageurs par jour.

## 4.2- LES INFRASTRUCTURES ENERGETIQUES

L'éloignement des lieux d'extraction des hydrocarbures par rapport aux centres de consommation et d'exportation a nécessité la mise en place de l'oléoduc à proprement parler, d'une capacité annuelle de près de 14 millions de tonnes ; de deux stations de pompage, situées dans l'extrême Sud ; d'un centre de stockage à Skhira et d'un oléoduc de produits raffinés qui achemine depuis El Borma des produits raffinés vers l'usine de Gabès.

Le gaz naturel piégé dans les gisements d'El Borma et de Oued Zar est acheminé vers Gabès par l'intermédiaire d'un gazoduc.

### **Conclusion**

Le bilan des infrastructures de communication montre que la région est correctement dotée, et que les aéroports et les ports de commerce existants permettent une ouverture vers les marchés étrangers, moyennant une valorisation et la levée de certains goulots d'étranglement tels que le tracé de la RN 1, sa largeur et son revêtement à adapter à l'augmentation constante du trafic et la mise à niveau de la desserte du territoire, au-delà de la délégation de Tataouine.

## 4.3- LES INFRASTRUCTURES DE DESSERTE

### 4.3.1- La desserte en électricité

Le niveau de branchement des ménages au réseau d'alimentation électrique s'est amélioré comme le montre le taux qui est passé de 90,4 % à 99,2 %, grâce à l'ensemble des équipements et infrastructures réalisés :

- une centrale thermo-électrique implantée à Ghannouche et quatre mini-centrales ou Turbines à gaz ;
- un réseau de lignes HT ;
- des nœuds du réseau de transport de l'énergie électrique constitués par cinq postes HT de 225 KV et trois postes HT de 150 KV.

## Evolution du taux de branchement au réseau d'alimentation électrique

Gouvernorat	1994			2001			2004		
	Ensemble des milieux	Milieu communal	Milieu non communal	Ensemble des milieux	Milieu communal	Milieu non communal	Ensemble des milieux	Milieu communal	Milieu non communal
Gabès	89,9	98,1	74,0	96,7	99,6	90,5	98,2	99,7	98,2
Medenine	90,4	97,6	78,5	97,6	99,3	91,5	98,5	99,4	98,5
Tataouine	91,6	96,8	84,4	95,7	98,4	91,1	97,2	99,0	97,2
Région de Sud-Est	90,4	97,7	77,9	97,0	99,4	91,0	98,2	99,4	98,2
National	86,8	98,3	66,3	97,3	99,7	92,4	98,2	99,8	98,2

Source : Rapport annuel sur les indicateurs d'infrastructures 2004 - INS

## 4.3.2- L'alimentation en eau potable

L'alimentation en eau potable se fait à partir des réservoirs de Ragoubet et de Tajara. Le taux de branchement en 2004 était de 94 % en milieu urbain, et de 58,6 % en milieu rural, avec pour ce dernier une amélioration importante durant la décennie écoulée de 25,7 %.

## Ressources en eau des nappes : débit et qualité de l'eau

Nappe	Débit d'exploitation (l/s)	Salinité (g/l)
Zeuss – Koutine	436	3,00
Gabès Sud	147	3,10
Grès du trias El Ababsa – Bir Mgarine	148	1,35
Ressources locales de Tataouine	99	1,5
Total Sud Tunisien	830	2,60
Station de dessalement	280	0,20

Source : SONEDE – District de Médenine 2005

## 4.3.3 - L'assainissement

Un effort important a été effectué en matière d'équipement et de branchement des logements au réseau d'assainissement avec près de 75000 logements branchés et la réalisation de 7 stations d'épuration. Cependant, cet effort n'est pas réparti de façon homogène sur l'ensemble du territoire de la région qui reste encore nettement sous-équipée (taux de 32 % en 2004 contre 78 % à l'échelle nationale). Des efforts restent à faire pour atteindre dans la région les niveaux de la moyenne de l'ensemble de la Tunisie. Par ailleurs, il s'agira d'optimiser les eaux traitées par leur réutilisation à une plus large échelle. Ces eaux non conventionnelles sont souvent rejetées en mer.

## 4.3.4 - Le réseau des télécommunications

La desserte téléphonique a beaucoup progressé dans la région. Le taux de branchement au réseau téléphonique est passé de 14,5 % à 44,3 % au cours de la dernière décennie.

Taux de branchement au réseau téléphonique

Gouvernorat	1994	2001	2004
Gabès	17,4	37,1	39,6
Medenine	12,2	39,1	47,6
Tataouine	16,7	40,5	53,0
Sud-Est	14,9	38,5	44,3
Tunisie	16,3	32,5	38,1

Source : Rapport annuel sur les indicateurs d'infrastructures 2004 – INS

Le secteur de l'Internet a bénéficié au cours des dernières années d'une attention particulière, en rapport avec le développement des échanges d'informations à travers le monde. Dans la région, le nombre d'abonnés a plus que doublé en trois ans, passant de 344 à 800.

## Conclusion

La région du Sud-Est entretient des relations avec le reste des régions du pays et avec l'étranger : des relations sociales par les mouvements migratoires internes et externes, traditions bien ancrées, avec la capitale, Nabeul, Sousse, Monastir, Mahdia, Bizerte et Sfax dans un sens répulsif et avec le Centre Ouest, et le Sud-Ouest, dans un sens attractif.

Des relations d'échanges économiques par les modes de transport routier et ferroviaires : échanges de marchandises qui évoluent quantitativement et qui se font entre les différents gouvernorats de la région, de l'intérieur vers le littoral et réciproquement pour une partie des biens et avec le reste du pays et l'étranger : de 2000 à 2006, le tonnage est passé de 22300 à 33000 tonnes/jours. Les relations sont intenses entre la région et le Sud-Ouest, transport du minerai de Gafsa, puis le Centre Est, le district de Tunis et l'étranger.

Les perspectives pour l'horizon 2020, estiment le tonnage/jour à plus de 97000 tonnes soit un accroissement de 8 % privilégiant les échanges avec la région du Sud-Ouest, tout en renforçant celles avec la capitale et avec l'étranger, dans le cadre des relations maghrébines entre autres.

Des flux de voyageurs, estimés à 25000 voyageurs par jour entre le Sud-Est et le reste des régions du pays. Des relations intenses existent entre les différents territoires de la région elle-même avec 11900 voyageurs/jour et une demande attendue de 24500 v/j, mais aussi entre la région et le pays frontalier où la mobilité contribue fortement à la dynamique régionale grâce aux échanges qui n'ont cessé de se renforcer, de s'intensifier et de se diversifier. Des relations privilégiées s'établissent avec la région du Centre-Est, du Sud-Ouest et avec la capitale.

## 5- LES EQUIPEMENTS SOCIO-COLLECTIFS

La notion d'équipements socio-collectifs couvre l'ensemble des équipements nécessaires à la satisfaction des besoins sociaux de la population : l'habitat, l'éducation, la santé, les loisirs, les sports, la culture, etc... Ces éléments sont des paramètres fondamentaux dans la politique d'aménagement du territoire. Leur impact n'est cependant pas homogène et il est lié à leur rareté. On distingue ainsi 2 niveaux :

- le niveau de base, où les équipements ont une zone d'influence très localisée. Leur répartition est corrélée à celle de la population, en vue de la satisfaction des besoins courants :
  - l'éducation : école de base, le collège, le lycée ;
  - la santé : centre de santé de base, hôpital de circonscription ;
  - la culture et les loisirs : salle de cinéma, bibliothèque, salle de spectacle, stade.
- le niveau supérieur, spécialisé où les équipements sont rares et en relation avec la hiérarchie urbaine. Ces équipements sont programmés selon le principe de concentration et d'efficacité économique :
  - l'éducation : établissements d'enseignement supérieur ;
  - la santé : hôpital régional, clinique et polyclinique ;
  - culture et loisirs : théâtre, festival, musée, manifestation culturelle, complexe sportif, piscine.

### 5.1- L'HABITAT

Le parc logements totalisait 236610 unités avec un taux d'occupation de 3,8 personnes par logement contre 3,96 à l'échelle nationale en 2004.

La typologie largement dominante est Dar Arbi avec 67 % des logements (54,3 % à l'échelle nationale). Le type «villa» représentait 30,7 %, le type «appartement» est (6,9 % à l'échelle nationale). Le type «Dar Arbi» est dominant en milieu rural tout en restant assez important en milieu urbain. Les logements sont plutôt de taille moyenne (3 à 4 pièces) avec 58,0 %, cependant, les logements de petite taille (1 et 2 pièces) restent encore importants, (30,0 %).

Dans le gouvernorat de Gabès, la part des logements vacants correspond plus à des logements inoccupés. L'importance des logements secondaires est en forte relation avec le caractère touristique des délégations de Djerba Ajim (19,8 %), Zarzis (15,4 %) et surtout en liaison avec une population dont les membres sont des émigrés ; cas de l'effectif très important à Ghomrassen.

Le niveau d'équipement des logements présente des retards en milieu urbain, en particulier en ce qui concerne le taux de branchement au réseau de gaz et au réseau d'assainissement. Les gouvernorats de Medenine et Tataouine enregistrent le plus de retard dans l'assainissement. En milieu rural, les retards s'observent dans l'ensemble des équipements avec 27 % des

logements non branchés au réseau d'électricité, pratiquement la totalité (99 %) non desservie par le gaz naturel et 60 % ne bénéficiant pas de l'eau courante à domicile.

Niveau de desserte par logements

	Gabès		Medenine		Tataouine		Sud-Est		National	
	Urbain	Rural	Urbain	Rural	Urbain	Rural	Urbain	Rural	Urbain	Rural
Electricité	97,2	82,8	96,4	82,8	95,3	83,9	96,5	83	97,8	91
Gaz	0,9	0,6	1,2	0,7	1,1	0,8	1,1	0,7	11,9	1
Eau potable	95,8	52,9	85,9	37,1	87,3	47,9	89,3	45,5	94,4	41
Assainissement	63,9	6,1	17,8	1,5	35,3	1	35,3	3,3	75,6	4,7

Source : RGPH 2004 INS

## 5.2- L'EDUCATION ET LA FORMATION

### 5.2.1- Les équipements de base et du secondaire

L'enseignement de base se caractérise par un taux d'encadrement satisfaisant (20.8 élèves par enseignant), et un sexe-ratio en faveur des garçons dans le premier cycle de l'enseignement de base, et en faveur des filles dans le second cycle de l'enseignement de base et dans l'enseignement secondaire. La répartition géographique des établissements du second cycle et de l'enseignement secondaire correspond généralement à la taille des communes. Un effort est en cours pour doter des localités rurales de collèges et lycées.

L'enseignement privé se développe de plus en plus, avec 8 lycées, dans les communes les plus dynamiques. Concernant l'activité elle-même et les résultats, la région présente une situation satisfaisante et des indicateurs semblables à ceux obtenus dans le territoire national.

### 5.2.2- Les équipements de formation

Ils offrent une capacité d'accueil de 7923 places avec 3711 places offertes par le secteur public et 4495 places par le secteur privé, pour l'année 2003-2004. Les spécialités sont limitées aux filières relatives aux travaux de maintenance dans les centres de formation publics et à la gestion et à la bureautique dans les centres privés.

### 5.2.3- L'enseignement supérieur

Dans la région, Gabès se consolide dans son rôle de pôle universitaire avec la création de trois nouvelles institutions universitaires. Il propose un large éventail de spécialités et de cursus de formation. Des efforts d'investissements sont à faire en ce qui concerne les infrastructures d'accueil des étudiants.

## Institutions universitaires

	Nombre d'étudiants	Nombre d'enseignants
Institut Supérieur de Langues - Gabès	2642	78
Institut Supérieur d'informatique et multimédia - Gabès	935	78
Institut Supérieur des Arts et Métiers - Gabès	1081	87
Institut Supérieur des Sciences Appliquées et de Technologie - Gabès	1417	126
Institut Supérieur des Sciences Juridiques - Gabès	546	33
ENI Gabès	845	91
ISG Gabès	2790	133
Faculté des Sciences - Gabès	3092	181
ISET de Gabès	1526	132
ISET de Djerba	1435	115
ISBA de Medenine	139	26
Total Sud-Est	16448	1080
Total national	311569	16671

Source : Ministère de l'Enseignement Supérieur 2005

## 5.3- LA SANTE

Ils sont constitués de six hôpitaux régionaux, étoffés par un réseau d'établissements privés : 3 polycliniques à Gabès, 1 à Médenine, 2 à Houmet Souk, 1 à Zarzis. Les principaux indicateurs de santé sont de 1 médecin pour 1390 habitants et de 1 lit pour 645 habitants.

## Equipements de santé (effectif et nombre de lits)

	Gabès	Medenine	Tataouine	Total région Sud-Est
Hôpital régional	1	4	1	6
	378	712	151	1241
Hôpital de circonscription	4	3	3	10
	140	12	34	186
Nombre total de lits	518	724	185	1427
Centre de santé de base	80	103	58*	241
Centre de maternité et d'enfants	4	3	2	9
Centre de dialyses	2	6	1	9
Cliniques	3	4	0	7
Pharmacies	57	69	19	145
Laboratoire d'analyses	8	5	1	14
Infirmierie	5	31	1	37

Source : DRS de Tataouine, Medenine et Gabès – ODS 2004

## 5.4- LA CULTURE, LA JEUNESSE ET LE SPORT

Chaque délégation est dotée d'une ou de plusieurs bibliothèques publiques, d'une maison de jeunes et d'une maison de la culture. Cependant, il existe trois cinémas seulement pour l'ensemble de la population de la région et 9 musées dont 6 dans le gouvernorat de Medenine. Les équipements de sport, dans la ville de Gabès, comprennent un complexe sportif de niveau national, sur 17 ha, une salle couverte de 4000 places et un terrain d'entraînement. Un nouveau complexe sportif (en projet) important sera implanté dans la zone de Bouchema. Les communes de Medenine et de Tataouine sont équipées chacune d'elles complexe sportif de niveau régional.

## 6- LE RESEAU URBAIN REGIONAL

La spécificité des conditions géographiques de la région du Sud-Est a généré des modes d'occupation particuliers de l'espace, caractérisés par leur diversité. Le fait urbain est une des caractéristiques incontestables de la région Sud-Est du pays, avec 71 % de la population vivant dans les agglomérations urbaines. L'urbanisation s'est faite avec une croissance plutôt rapide au niveau du littoral, car liée à la fois au dépeuplement des zones rurales, et à une volonté politique des communes. Cette croissance fut suivie d'un essoufflement du dynamisme urbain.

La hiérarchie selon le poids démographique a permis de dégager cinq niveaux regroupant 652920 habitants. L'agglomération de Gabès se dégage nettement, avec un potentiel humain de 116500 habitants. Ce poids démographique la privilégie pour occuper le rang de capitale régionale, elle devance largement la seconde ville qui compte 71000 habitants.

Le deuxième niveau, regroupe les communes ayant entre 71 000 et 50 000 habitants. Zarzis, Houmt Souk, Medenine, Tataouine, Ben Guerdene, Midoun. Ces villes présentent des profils très divers.

Un troisième niveau s'individualise, avec des communes de 20 à 35000 habitants d'El Hamma, Ajim et Ghannouche.

Un quatrième niveau regroupe les communes de 5000 à 15000 habitants.

Enfin, à la base de la structure, on dénombre les communes de Remada, Dhiba, Beni Kheddèche et Matmata Quadima.

Villes	Population en 2004 (hab)	%	Villes	Population en 2004	%
Grand Gabès (1)	172160	26,4	Mareth	16128	2,5
Ile de Djerba (2)	139544	21,4	Ghoumrassen	11383	1,7
Zarzis	70895	10,9	Matmata (5)	8758	1,3
Medenine (3)	61705	9,5	Bir Lahmar	8418	1,3
Tataouine (4)	59346	9,1	Remada	4606	0,7
Ben Guerdanne	58101	8,9	Dh'hiba	3971	0,6
El Hamma	34835	5,3	Beni Khédache	3071	0,5

Source : RGPH 2004 INS

### 6.1- HIERARCHIE DES VILLES SELON L'ENCADREMENT

La hiérarchie selon l'encadrement des villes montre trois niveaux, se distinguant par les types de fonctions offertes et leur degré de rayonnement.

- Gabès est bien dotée en équipements tertiaires de haut niveau et en infrastructures, dans les domaines économique, social, touristique et universitaire : pôle universitaire de Gabès, complexe sportif, port de commerce, zone industrielle, zone touristique projetée, etc...
- le second niveau regroupe les communes de Medenine, Zarzis et de Djerba, Medenine en tant que chef lieu de gouvernorat, centre administratif et social. Djerba et Zarzis, le premier comme pôle touristique d'importance internationale et le second comme pôle

touristique et économique : port de commerce, parc d'activité, zone franche, plateforme logistique projetée, zone touristique.

- le troisième niveau regroupe les villes de Ben Guerdane, Hamma Mareth et Metouia.
- dans le reste des communes (population inférieure à 10000 habitants), le niveau d'équipements correspond à la desserte sociale en équipement de santé, administratif, etc...

## 6.2- HIERARCHIE DES VILLES SELON LA FONCTION

La hiérarchie fonctionnelle des villes montre qu'à l'échelle régionale et, malgré le caractère industriel des fonctions urbaines de Gabès en particulier, le profil dominant est bien la fonction tertiaire.

Le BTP connaît un dynamisme en relation avec la croissance du secteur touristique et avec l'implantation de plusieurs projets structurants. La part des emplois y est supérieure à la moyenne nationale. Toutefois, entre 1999 et 2004, la part de ce secteur a diminué dans les gouvernorats de Medenine et de Tataouine (-3,5 %, - 2,5 %) pour Gabès, l'évolution demeure importante 2,1 % (-0,81 à l'échelle nationale).

La proportion de la population dans les services et les commerces est élevée dans le gouvernorat de Medenine, en relation avec le pôle touristique Djerba-Zarzis et avec le dynamisme de l'activité commerciale au niveau de Ben Guerdane.

A l'échelle des villes, la population active agricole est importante à Zarzis, Mareth, Bir Lahmar et Dhiba avec entre 20 et 29% de la population occupée. La part enregistrée par les villes de Djerba et de Ben Guerdane pour les services est très importante 49,35 % pour Djerba et 48,3 % pour Ben Guerdane, reflétant une vie active beaucoup plus axée sur les activités urbaines, secondaires et tertiaires liées au tourisme et aux échanges.

De commune axée sur l'oasis réputée pour la qualité de ses productions agricoles, Gabès est devenue pôle administratif et pôle industriel performant autour de son port et ses activités industrielles. Aujourd'hui, Gabès se caractérise par une importante diversification des activités, notamment une tertiarisation de haut niveau et un développement appréciable des activités de services. Cette tendance ira en se confirmant dans les années à venir, avec la consolidation de la fonction universitaire, la création d'une zone touristique, les emplois induits par l'extension de la zone industrielle de Ghanouche. Ces deux projets permettront la création de 30 000 emplois environ. Le campus universitaire prévoit un doublement de la capacité d'accueil et se prépare à recevoir à court terme 30 000 étudiants. L'aire d'influence de Gabès s'étendra et Gabès va devoir s'appuyer sur des centres relais pour répondre aux besoins induits par cette croissance future. De par son niveau d'équipement, Gabès est prête à se positionner sur le territoire tunisien et à s'intégrer à l'économie mondiale. Mais ce positionnement ne peut se faire qu'en s'appuyant sur l'ensemble des maillons de l'armature urbaine qu'offre son arrière pays.

## 7- LE PATRIMOINE CULTUREL, NATUREL ET ARCHEOLOGIQUE

La protection du patrimoine, matériel et immatériel, naturel et d'origine anthropique, constitue une dimension importante dans l'impératif de développement durable. Plusieurs civilisations se sont succédées dans le Sud-Est tunisien, laissant des traces, des legs de valeur, précieux témoins d'une histoire dont les racines remontent à l'aube des temps. Ces vestiges touchent aussi bien la mémoire de la terre que celle des hommes. La région du Sud-Est est riche en curiosités, qui ne demandent qu'à être valorisées.

### 7.1- LE PATRIMOINE NATUREL

Les conditions naturelles particulières sont à l'origine de paysages grandioses ; certains sont peu touchés par l'occupation humaine. Véritables monuments naturels, les dunes du Grand Erg Oriental, les reliefs dénudés du Jebel et du Dhahar, les plateaux limoneux des Jbels Matmata présentent un atout certain pour un écotourisme, associant préservation et valorisation du patrimoine. D'autres paysages, façonnés par l'homme, nécessitent des interventions de réhabilitation ; c'est le cas des oasis, qui s'égrènent le long de la façade maritime.

L'oasis de Gabès, qui remonte à l'antiquité punique, est de plus en plus mitée par les constructions anarchiques. Les Jessours des Monts de Matmata constituent un paysage çà et là marqué par l'empreinte de l'homme ; c'est la terre de prédilection de l'habitat troglodyte. En terme paysager, ce type d'habitat s'intègre parfaitement au milieu naturel. L'exploitation agricole de cette région est nettement plus visible ; il s'agit des Jessours.

Le paysage minéral du Jebel et du Dhahar, reliefs dans lesquels on découvre des paysages sculptés dans les roches gréseuses par l'érosion. Dénudé de toute végétation, ce paysage exclusivement minéral semble celui d'une planète sans vie.

Le grand Erg Oriental est situé à la pointe de la Tunisie, il se définit comme une vaste étendue naturelle de dunes, véritable mer de sable.

L'île de Djerba se définit comme une entité dont le charme est le fait de ce prestigieux patrimoine esthétique, culturel et humain qui a fait la valeur de la civilisation Djerbienne depuis l'antiquité.

Les espaces protégés de la région constituent des sites riches en biodiversité. Le Parc National de Sidi Toui s'étend sur 6315 ha et couvre le Jbel Sidi Toui qui culmine à 172 m. La réserve d'Oued Dkouk est une réserve naturelle de 307 ha de terres collectives. Son aménagement a pour but la conservation d'un échantillon sain d'un écosystème saharien.

La réserve de Bhiret El Bibene s'étend sur 230 km<sup>2</sup>. Elle présente un intérêt économique à travers l'activité de pêche, très fructueuse, qui s'y développe.

## 7.2- LE PATRIMOINE GEOLOGIQUE

Il constitue la mémoire de la terre avec un musée grandeur nature. De nombreux sites d'intérêt géologique retracent l'histoire de la région depuis les temps immémoriaux. L'empreinte des dinosaures en est un des repères géologiques.

L'histoire humaine est riche, et très ancienne, elle remonte à l'époque néolithique, comme en témoigne les sites néolithiques du Jbel Nekrif et du Jbel Sidi Toui, qui se présentent sous forme d'amas de cendres, d'escargots, d'ossements et de silex taillés et de peintures rupestre représentant des personnages et des animaux, notamment l'autruche, la gazelle, l'éléphant, la vache, l'hippopotame, réalisées à l'ocre rouge et ornant les parois rocheuses des grottes d'El Ansfari.

Les premiers à convoiter ces terres sont les Phéniciens, qui ont établi des comptoirs portuaires sur les rivages de la Petite Syrte (l'actuel Golfe de Gabès), *Meninx* (sur l'île de Djerba), *Jirba* et *Tacapés* (Gabès).

Les ksour, typiques du Sud-Est de la Tunisie, occupent des sites très diversifiés, depuis le sommet des Jbels jusqu'à la plaine de la Jeffara. On distingue : les ksour citadelles, ou Kalaâ, les Ksours de montagne, les Ksours de plaine. Aussi, l'habitat troglodyte correspond à une adaptation parfaite de l'habitat à la nature de la zone.

La région, à travers sa forme d'occupation et son peuplement, englobe des particularités architecturales et urbanistiques. Ce sont des constructions parfois aux grandes qualités architecturales, jusqu'à cinq étages et la forme du Ksar épousait parfaitement la typologie de la montagne. L'aménagement intérieur était judicieux, les matériaux provenaient de la région (pierre, sable, le bois de palmier et le bois d'olivier).

## 8- L'ENVIRONNEMENT URBAIN

La durabilité des villes du Sud-Est dépend en priorité de la maîtrise des conséquences, sur le cadre de vie de la population en particulier et sur l'environnement en général, de la concentration des hommes et des activités économiques dans l'espace.

Les espaces verts sont créés dans l'ensemble des villes comme le montre l'indicateur m<sup>2</sup> par habitant qui est pour Gabès de 16,41m<sup>2</sup>/habitant en 2009, pour Medenine de 16,66m<sup>2</sup> par habitant, et pour Tataouine de 17,1m<sup>2</sup>/habitant pour un ratio moyen national de 13,85m<sup>2</sup>/habitant.

Les parcs urbains de la région sont : le parc urbain Lemsiet à Medenine, le parc urbain Sidi Zid à Houmet Essouk (parc en cours de réalisation) et le parc urbain de Tataouine.

Jusqu'en 2003, la région du Sud-Est n'était dotée d'aucune décharge contrôlée. C'est dans le cadre du Programme Nationale de Gestion des Déchets Solides (PRONAGDES, loi 1996) que la région a été dotée de trois décharges contrôlées et de huit centres de transfert. Aussi, la région du Sud-Est dispose actuellement de 15 points de collecte (ECOLEF) répartis sur les trois gouvernorats.

L'assainissement des zones touristiques et des zones industrielles est assuré, ainsi que le traitement des eaux usées grâce à l'infrastructure existante. Cependant, au niveau urbain, notamment à Zarzis et Djerba, l'étalement excessif de l'urbanisation, ne permet qu'un faible niveau d'assainissement de ces villes.

Ben Guerdene, l'une des grandes agglomérations du gouvernorat de Medenine, tout comme les petites villes du gouvernorat de Tataouine, Bir Lahmar, Dhiba, Remeda ne sont pas équipées de réseaux d'assainissement.

De fortes pressions sont observés sur le littoral qui représente un espace urbanisé, d'échanges portuaires et aéroportuaires, domaine industriel et de pêche, dont les répercussions traduisent plusieurs disfonctionnements telle que la perte du potentiel déjà limité des terres agricoles, lieu du rejets non traités, de pollutions marines et de dégradation des milieux humides, des oasis et des ressources halieutiques du golfe.

# PARTIE II

## DIAGNOSTIC, PROBLEMATIQUES ET ORIENTATIONS GENERALES

### SOMMAIRE

- ❖ Le diagnostic territorial
- ❖ Les tendances lourdes
- ❖ Orientations d'Aménagement et de Développement

## 1- LE DIAGNOSTIC TERRITORIAL

### 1.1- UN DESEQUILIBRE DANS L'OCCUPATION DE L'ESPACE

En 2004, la population de la région totalisait 919000 habitants environ, sous l'effet conjugué de la baisse de la natalité et des migrations :

- un premier déséquilibre est observé entre les gouvernorats avec 47,0 % de la population régionale à Medenine, 37,3 % à Gabès et 15,6 % à Tataouine ;
- une forte concentration de la population dans le milieu communal. Le taux d'urbanisation atteint 71,1% en 2004, il est de 77,1 % dans le gouvernorat de Medenine, de 67,6 % dans le gouvernorat de Gabès et de 61,1 % dans le gouvernorat de Tataouine ;
- une forte concentration de la population sur le littoral, de Gabès au Nord à Ben Guerdane. 12 délégations littorales comptent 60 % de la population régionale ;
- contraste de peuplement entre les grands ensembles géographiques : 88,3 % de la population occupe une zone étroite située entre la mer et la montagne, sur 31,3 % du territoire régional ;
- la zone littorale abrite les pôles urbains les plus importants ; Gabès (175000 habitants) Djerba (150.000 habitants), Zarzis (70.000 habitants) et Ben Guerdane (60.000 habitants) ;
- la zone intérieure abrite deux villes moyennes, Medenine et Tataouine, (50.000 habitants) environ chacune, et une petite ville El Hamma, (35000 habitants) ;
- les zones montagneuses et désertiques s'étendant de Menzel Lahbib au Nord, à Borj Khadra au Sud abritent les petites communes : Béni Khédeche, Dhéhibet, Rémada, etc....

### 1.2- UN SOLDE NEGATIF ET DES ZONES A TRADITION MIGRATOIRE

Cette région se caractérise par une faible attractivité, elle est lourdement déficitaire avec le District de Tunis (-3073 migrants) et le Centre Est (-1289 migrants). Elle est par contre légèrement excédentaire avec le Centre-Ouest (+ 426 migrants) et avec le Sud-Ouest (+1152 migrants).

Le gouvernorat de Medenine garde un solde migratoire positif mais en régression s'expliquant, par la dynamique des échanges avec la Libye, par la reprise de l'activité du tourisme à Djerba et à Zarzis et l'apport des migrants. Le gouvernorat de Gabès présente un solde négatif qui diminue progressivement. Le gouvernorat de Tataouine, marque une aggravation de son solde au cours des 20 dernières années.

La migration vers l'étranger caractérise certaines zones de la région à tradition migratoire marquée telles que la frange littorale Djerba-Zarzis-Ben Guerdane, les villes de Tataouine et de Ghoumrassen et les agglomérations de Gabès, El Hamma et Mareth.

#### **Conclusion**

L'évolution montre une situation démographique fragile. Malgré une tendance à la baisse du solde migratoire, les départs ne sont que partiellement compensés par l'arrivée de jeunes actifs occupant des emplois dans l'industrie, dans le tourisme et dans les activités liées à l'économie frontalière informelle.

Malgré les efforts de développement et leurs résultats, persistent des foyers de grandes traditions migratoires vers l'étranger ou vers les autres régions de la Tunisie.

### 1.3- IMPORTANCE DES DEFIS DE L'EMPLOI

La population occupée du Sud-Est représente 7,95 % de la population occupée nationale, pour un poids démographique de 9,27 %. Le taux d'occupation a diminué, aggravant le taux de charge (4,35 personnes par occupé contre 3,73 personnes à l'échelle nationale), en particulier dans le gouvernorat de Tataouine qui présente les indicateurs les plus défavorables, avec le taux d'occupation le plus faible (76,6 %) et le taux de charge le plus élevé (5,5 personnes).

La participation des femmes à la vie active est nettement inférieure à celle observée à l'échelle nationale. Les femmes occupées représentent 19 % des occupés dans la région contre 26 % à l'échelle nationale. Seul le gouvernorat de Gabès se distingue par une part de femmes occupées proche de la moyenne nationale.

Malgré une situation parmi les plus défavorables en matière d'activité et d'occupation, le taux de chômage dans la région, est des plus bas du pays, 13 % contre 13,9 % à l'échelle nationale : 68 % de la population au chômage sont des hommes et 32 % sont des femmes. Par ailleurs, 12,25 % des chômeurs ont un niveau supérieur et près de 40 % ont le niveau secondaire. Parmi eux plus de 50 % sont des femmes.

La population dans le secteur d'activités primaires a baissé de 6 %. Les industries de transformation occupent 12,75 %, améliorant l'indice d'emploi industriel. Les activités tertiaires occupent 56,2 % de la population, leur part a augmenté de 6,34 %.

La structure de l'emploi montre une certaine spécialisation des gouvernorats de Gabès et de Medenine, le premier dans l'industrie de transformation et le second dans les activités de services. Le gouvernorat de Medenine avec son pôle touristique Djerba-Zarzis, présente une situation de l'occupation des plus favorables, alors que le gouvernorat de Tataouine, avec un poids de population active de 18,2 % et une charge de 5,5 personnes est dans une situation très défavorable.

### 1.4- UNE URBANISATION FAIBLEMENT MAITRISEE

L'urbanisation dans la région se caractérise par un étalement important, des densités très faibles, des atteintes multiples à l'environnement et une exposition aux risques naturels. Malgré l'ouverture à l'urbanisation par les plans d'aménagement urbain d'une superficie de terrain qui dépasse largement les besoins d'extension des villes, le développement spatial des agglomérations de la région a été dans l'ensemble non maîtrisé avec une occupation progressive des terres agricoles et de secteurs sensibles.

L'urbanisation par mitage de l'oasis à Gabès a entraîné l'abandon de la culture sur de petites et moyennes parcelles. A Medenine, la formation de quartiers périphériques non intégrés a renforcé la fragmentation du tissu urbain et engendré le recul de l'espace agricole.

L'organisation spatiale des agglomérations de Djerba, Zarzis et Ben Guerdane, avec plusieurs noyaux présentant des caractéristiques de localités rurales, définit une urbanisation lâche.

Partout, l'urbanisation s'est développée le long des routes induisant un important trafic de transit de nombreux dysfonctionnements dont le ralentissement de la circulation, les risques d'accidents et l'exposition aux nuisances sonores des riverains. Ces dysfonctionnements ont nécessité la réalisation de déviations dont celles de Gabès et de Médenine.

L'extension de l'urbanisation sur des zones présentant des risques d'inondation et la faible prise en charge de l'assainissement pluvial sont à l'origine des risques d'inondation qui menacent la plupart des agglomérations, des plus petites au plus grandes. Les phénomènes naturels survenus dans la région militent pour une meilleure prise en charge des risques d'inondation en vue de protéger les biens et les personnes exposés, tout en maintenant les capacités naturelles d'étalement et d'écrêtement des crues.

Dans l'ensemble, les villes de la région du Sud-Est présentent des défaillances en matière de structuration et d'organisation spatiale : encombrement des centres, voirie structurante se limitant souvent aux axes de transit et enclavement des périphéries résultant de la faiblesse des liaisons aux centres des agglomérations. L'inadéquation entre l'affectation des sols et les besoins en terrain pour le développement des activités économiques est illustrée par des implantations industrielles sur des terrains non aménagés.

La maîtrise de l'urbanisation nécessite une coordination continue des programmes et des projets des différents intervenants pour assurer la maîtrise foncière des terrains stratégiques, la cohérence des implantations et le financement des infrastructures de base.

## 1.5- UNE FAIBLE INTEGRATION DES FACTEURS DE COMPETITIVITE

La concurrence pour attirer les investissements tout comme l'augmentation de la productivité est dans le contexte de la mondialisation de l'économie, des leviers indispensables au développement économique des pays et des régions. La compétitivité d'une région est mesurée par ses performances économiques notamment sa capacité à attirer de nouvelles entreprises, à créer de nouveaux emplois et à les retenir durablement.

L'étude de la compétitivité de la région se base sur les facteurs qui incitent les entreprises à venir s'implanter dans la région, notamment, le niveau de qualification, l'infrastructure de transport et de télécommunications, le foncier industriel, la recherche appliquée, etc....

**Facteurs d'attractivité**

<b>Facteur</b>	<b>Raison</b>
La concentration des activités	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ La concentration spatiale des activités génère des externalités positives : constitution d'un réservoir local de main d'œuvre qualifiée et spécialisée, liens privilégiés entre les entreprises et leurs fournisseurs, échanges d'information et de connaissances.</li> </ul>
Le niveau de qualification	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Le niveau de qualification de la population active est un facteur d'attractivité des entreprises.</li> </ul>
Les infrastructures de transports et de télécommunications	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ La dotation en infrastructures de transports et de communications permet aux entreprises de se connecter aux réseaux d'échanges, pour s'approvisionner en inputs et distribuer leurs produits ou services. Elles facilitent aussi, les échanges d'informations nécessaires au fonctionnement des entreprises.</li> </ul>
La recherche appliquée	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Les externalités de connaissances entre les entreprises ou entre les centres de recherche et les entreprises ont un caractère localisé. L'importance des travaux de recherche-développement favorise son attractivité.</li> </ul>
L'enseignement supérieur	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Les établissements d'enseignement supérieur augmentent l'attractivité des régions à travers la formation d'une main d'œuvre qualifiée et disponible ainsi que l'échange possible de savoirs avec les entreprises.</li> </ul>
La qualité de vie	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Les entrepreneurs sont sensibles à l'environnement et au cadre de vie. Le niveau de service, la qualité résidentielle et la centralité urbaine peuvent influencer sur les décisions de localisation des entreprises.</li> </ul>

## 1.5.1- Sous utilisation de l'infrastructure portuaire et aéroportuaire

Le secteur maritime joue un rôle de premier ordre dans le nouveau contexte d'ouverture sur l'extérieur et de libéralisation des échanges. La compétitivité de la région est fortement liée à la performance de l'infrastructure portuaire.

**Le port de Gabès**

Le port de Gabès, opérationnel depuis 1974, fait partie intégrante de la création du complexe industriel de Gabès-Ghanouche. Il comporte deux bassins : l'un, extérieur, de 50 ha à 12.5 m de profondeur et le second, intérieur de 30 ha, à 10.5 m de profondeur. Ce port est équipé de 9 quais : 3 quais banalisés pour marchandises générales, 1 quai pétrolier, 1 quai cimentier, 1 quai soufrière et 3 quais chimiques ou minéraliers. Deux nouveaux quais, un pétrolier et un cimentier, ont été programmés dans le X<sup>ème</sup> plan. Leur réalisation ayant accusé un retard, ils seront réalisés au cours du XI<sup>ème</sup> plan. La vocation industrielle est donc bien marquée ; le port de Gabès sert de support logistique à la zone industrielle de Ghannouch. Il est destiné surtout au transit des matières premières des produits finis et semi-finis du complexe chimique.

En termes de tonnage, le port de Gabès occupe la quatrième place au niveau national, et contribue à hauteur de 18 % aux mouvements des navires marchands des côtes tunisiennes. Ses derniers ne cessent d'augmenter. C'est donc lors du IX<sup>ème</sup> plan que, au vu des résultats en deçà des espérances du port de Zarzis, la décision a été prise de mettre l'accent sur le port de Gabès comme moteur de développement de la région du Sud-Est. En outre, le port de Gabès est en passe de diversifier sa vocation et se prépare à accueillir un nombre sans cesse croissant de croisiéristes. Il est prévu au cours du XI<sup>ème</sup> plan d'aménager le quai 5 pour la réception des croisiéristes, et ceci en collaboration avec le Ministère du Tourisme, ainsi qu'avec les différents intervenants concernés.

### ***Le port de Zarzis, la zone d'activités et la plateforme logistique***

Le port, le parc d'activités économiques, une plateforme logistique permettant de renforcer les conditions et les supports de la compétitivité de la région.

Le port devait à l'origine se spécialiser dans le chargement des produits pétroliers et l'exportation de la potasse. Malgré les efforts consentis par l'Etat (équipement du port, instauration de tarifs préférentiels, implantation de la zone franche), le port n'a pas encore atteint sa vitesse de croisière. Après 15 ans de fonctionnement, il n'existe pas de ligne portuaire régulière, le Sud n'engendrant pas suffisamment de trafic. Ce port occupe une position stratégique, à proximité des marchés Libyens et Algériens, ainsi que des marchés subsahariens, par ailleurs totalement inexplorés. Ce port fonctionne en deçà de ses capacités ; 800 000 tonnes par an pour une capacité annuelle de 2 millions de tonnes. Avec le redémarrage du parc d'activités économiques (après modification du statut juridique trop contraignant de la zone franche), le port de Zarzis connaîtra un regain d'activités.

Le projet de plateforme logistique de Zarzis a été retenu en liaison avec ses multiples atouts, pour drainer les flux de la région du Sud-Est, La plateforme projetée, attenante au port et à la zone d'activités économiques, aura un caractère essentiellement commercial, en raison des relations privilégiées existantes avec la Libye, avec possibilité d'évolution vers une fonction plus internationale, une fois l'autoroute transmaghrébine opérationnelle.

Ainsi, le port de Zarzis est appelé à évoluer assez rapidement puisqu'il dispose d'une importante capacité pour satisfaire les éventuelles demandes liées à une augmentation du trafic généré par le nouveau parc d'activités et la future plateforme logistique.

### ***L'aéroport de Djerba-Zarzis***

L'ouverture aérienne est assurée par l'aéroport de Djerba, mettant la capitale à moins d'une heure du pôle touristique. Les principaux pôles économiques du Sud-Est sont situés à moins d'une heure trente de route de l'aéroport.

L'aéroport de Djerba-Zarzis : à vocation touristique, est dimensionné pour accueillir à l'horizon 2020, quatre millions de voyageurs par an. Sa zone d'influence est limitée à l'île et aux presqu'îles de Zarzis et du Jorf.

Le trafic fret national est en régression spectaculaire, de 2075 tonnes transportées en 1995, le trafic a chuté pour atteindre, 170 tonnes. La région mise sur une infrastructure aéroportuaire compétitive. Cette orientation sera maintenue durant le XI<sup>ème</sup> plan. Les travaux d'extension se poursuivront, de façon à renforcer l'infrastructure et moderniser les pistes.

Le nouvel aéroport de Gabès présente une exploitation limitée. Cet aéroport, situé à une vingtaine de kilomètre à l'Ouest de l'agglomération de Gabès. Son exploitation se limite à l'heure actuelle au transport des pèlerins, il n'est pas desservi par des lignes régulières. L'infrastructure existante constitue un atout pour la région.

### 1.5.2- Effet limité du rail dans la région

L'infrastructure ferroviaire est constituée de deux lignes, la 5 assurant la liaison avec Tunis, et la 21 reliant Gafsa, toutes deux convergent vers Gabès, gare la plus méridionale du territoire tunisien. Sur la ligne 5, quatre trains par jour circulent relayés, à partir de Gabès par des navettes autocars de la SNCFT acheminent les voyageurs vers Mareth, Médenine, Tataouine, Ghomrassen, Ben Guerdane, Zarzis, Midoun et Houmet Souk.

La ligne 21 a été mise en service transporter les matières premières du bassin phosphatier de Gafsa vers la zone industrielle de Ghannouch. L'essentiel du trafic de cette ligne, de transport de marchandises, porte sur le transport du phosphate.

Gabès, terminal ferroviaire, existe depuis 1981, le projet de prolonger le rail jusqu'à Ras Jdir, frontière Libyenne, via Médenine. Mais depuis 1990 le projet stagne. Des travaux préliminaires ont été effectués entre 1981 et 1990 (études techniques, expropriations et travaux d'infrastructures) et les travaux de terrassement et les ouvrages d'art ont été réalisés à hauteur de 80%. Le projet est aujourd'hui remis à l'ordre du jour avec la programmation du tronçon Gabès-Médenine au cours du XI<sup>ème</sup> et du XII<sup>ème</sup> plans, et ceci dans le cadre de l'aménagement d'une liaison sur l'axe Nord-Sud.

Le Schéma d'Aménagement et le Plan d'Aménagement Urbain de Gabès, proposent de déplacer la gare de Gabès plus à l'Est de la ville avec la possibilité de lui attribuer une vocation multimodale.

D'ici la fin du XII<sup>ème</sup> plan, le rail devrait être opérationnel jusqu'à Médenine. A long terme, il est prévu d'étendre l'infrastructure ferroviaire jusqu'à la frontière Libyenne, par Ras Jdir. En fait, ce projet est largement tributaire de la situation du rail en Libye.

La région du Sud-Est est aujourd'hui très mal reliée au territoire national. Les projets programmés au cours des prochains plans vont quelque peu améliorer la situation, mais il est indispensable qu'à terme le réseau ferroviaire se renforce dans cette région.

### 1.5.3- Saturation de la RN1

La région du Sud-Est compte 2551 kilomètres de routes classées bitumées pour près de 2775 kilomètres de routes classées non bitumées. Si l'on y rajoute les routes non classées, ces chiffres passent respectivement à 3310 et 7805 kms. Les ratios de kilomètre linéaire pour 100 km<sup>2</sup> sont respectivement de 3.9 et 5.0 Kms pour les routes classées et 6.0 et 14.1 Kms pour l'ensemble des routes, qu'elles soient classées ou non.

La structure du réseau n'a pratiquement pas changé depuis plusieurs décennies. Les routes desservent une population regroupée dans des localités et la grande majorité de la population se localise à proximité du littoral, où se concentrent l'activité économique et l'activité urbaine.

L'ensemble du réseau est articulé sur la RN 1, axe principal de la région. Cet axe littoral, assure la liaison entre Tunis et la Libye, il dessert Gabès, Médenine, Ben Guerdane et supporte des pointes élevées du trafic régional, national et international. C'est le seul axe qui

mette en relation le Sud Tunisien avec le reste du pays, tout en constituant le seul accès vers la Libye. Ainsi, la RN 1 constitue l'épine dorsale du territoire national.

De nombreuses routes nationales viennent se greffer sur cet axe structurant, mettant en relation le Sud, non seulement avec le Nord, mais aussi avec le Centre-Est, le Centre-Ouest, le Sud-Ouest du pays. Ainsi, au niveau de Gabès, les RN 15 et 16 mettent en relation le littoral et Gafsa puis l'Algérie pour la RN 15, ainsi que le littoral et le Jérid, via Kébili pour la RN16. De même, Médenine correspond à un nœud routier ; c'est de là que partent la RN19 qui rattache le gouvernorat de Tataouine à l'axe du littoral et relie au reste du territoire national les villes de l'extrême Sud Tunisien (Remeda, Dhéhibet, puis Borj El Khadhra) et la RN 20 qui assure la liaison avec Matmata.

La RN 19 présente une particularité, dans la mesure où elle est revêtue uniquement jusqu'à Remeda, au-delà, elle est à l'état de piste, gérée par les autorités militaires.

La RN 20 (ancienne RR 104 reclassée) avec toutes les améliorations que cela suppose. Un bémol s'impose cependant en ce qui concerne la RN1 qui n'est plus à même de supporter un trafic lourd considérable sans cesse en augmentation : entre 2000 et 3000 camions empruntent quotidiennement le tronçon situé entre Gabès et Médenine.

### ***L'autoroute trans-maghrébine***

L'autoroute transmaghrébine est appelée à doubler la RN1 et à prendre en charge tout le trafic de transit de la région. Le tronçon de l'autoroute A1 arrive jusqu'à M'Saken-Sfax. Le prolongement jusqu'à la frontière libyenne est prévu au cours du XII<sup>ème</sup> plan et les travaux de réalisation du tronçon Sfax-Gabès ont déjà démarrés. Il est donc impératif que la mise en service de l'intégralité du tracé autoroutier se fasse dans des délais rapides.

### ***Des travaux de contournement indispensables***

Outre la largeur et l'état de la chaussée, la RN 1 traverse en leur centre plusieurs localités, telles Ben Guerdane, Medenine, Mareth,... faisant quelque trafic génère outre des nuisances sonores et atmosphériques, des accidents graves et contribuant de ce fait à dégrader la qualité de la vie des populations. Des travaux de contournement ont été réalisés pour l'agglomération de Gabès, et vont démarrer incessamment pour celle de Médenine, le problème demeure pour les autres localités.

Les réseaux régional et local se sont considérablement étoffés. Ces routes régionales et locales assurent un maillage intra-régional et ont un rôle économique prépondérant. Elles mettent en relation les localités et autres groupements de population.

### **Conclusion**

La région du Sud-Est occupe une place privilégiée par rapport à l'ensemble du territoire tunisien. Le volume des infrastructures de communication montre une région correctement dotée : aéroports et ports de commerce permettent une ouverture vers les marchés étrangers, moyennant une valorisation. Cependant, un certain nombre de goulots d'étranglement persistent :

- concernant la RN 1, l'axe structurant de toute la région, le tracé, la largeur et le revêtement ne sont pas adaptés à l'augmentation constante du trafic. En attendant la

réalisation de l'autoroute ; et pour quelques années encore, la circulation sur cet axe reste préoccupante ;

- au-delà de la délégation de Tataouine, la région est encore très mal desservie. Or, ce gouvernorat est en train de miser sur l'exploitation des ressources du sous-sol et sur un développement de l'agriculture basé sur l'aménagement des périmètres irrigués. Il est donc impératif d'améliorer l'accessibilité, terrestre et aérienne ;
- la même remarque concerne le développement du tourisme dans la région ne pourra véritablement se faire qu'à condition que tous les sites soient reliés entre eux par des infrastructures de qualité ;
- en ce qui concerne l'ouverture sur les marchés extérieurs, la région du Sud-Est est correctement desservie par l'intermédiaire des ports de commerce de Gabès et celui de Zarzis. L'infrastructure existante présente les capacités pour de répondre à une augmentation du trafic. Cependant, aucun de ces ports n'est apte à accueillir les gros porte-conteneurs.

#### 1.5.4- L'intégration Université/Recherche et entreprises à renforcer

Les implantations universitaires offrent des formations supérieures, améliorent l'accessibilité à l'enseignement supérieur et encourage le recrutement local pour satisfaire les besoins en cadres qualifiés des tissus économiques locaux. Ainsi, l'enseignement supérieur, notamment technique et technologique participe aux efforts de développement et de compétitivité économique de la région. L'enseignement supérieur constitue un axe important dans le développement des ressources humaines, participant à la compétitivité et au développement durable de cette région.

L'université de Gabès est classée 7<sup>ème</sup> sur les 12 universités que compte la Tunisie. Depuis 2003, Gabès a consolidé sa position avec l'ouverture de l'Institut Supérieur des Sciences Appliquées et de Technologie, de l'Institut Supérieur d'Informatique et de Multimédia et de l'Institut Supérieur d'Etudes Juridiques. En termes de répartition spatiale, 8 établissements sont aujourd'hui localisés à Gabès, totalisant un effectif de 14 865 étudiants pour 939 enseignants. Hormis l'Institut Supérieur de Gestion (2808 étudiants) et l'Institut Supérieur de Langues (2642 étudiants), tous les établissements sont implantés dans le campus universitaire, au Sud de l'agglomération, confirmant la vocation de tertiaire supérieur de cette partie de l'agglomération de Gabès.

Trois établissements d'enseignement supérieur sont répartis sur le territoire du Sud-Est ; il s'agit de l'ISET de Djerba, à Houmet Souk (1435 étudiants), de l'ISET de Tataouine (165 étudiants), de l'Institut Supérieur de Biologie appliquée à Médenine (139 étudiants).

La consolidation du pôle universitaire s'est faite : dès la rentrée 2006-2007, avec 3 nouvelles institutions : L'Institut Supérieur des Sciences Infirmières à Gabès, l'Institut d'Informatique et de Multimédia à Médenine, l'Institut Supérieur des Arts et Métiers à Tataouine, la création d'une Direction Régionale des Œuvres Universitaires à Gabès.

Une série de projets sont à l'étude dans le cadre du XI<sup>ème</sup> plan : 1,2 millions de dinars ont été alloués pour la réalisation du projet d'aménagement du campus universitaire de Zerig, un projet de ville universitaire à Bouchemma (quartier Sud de Gabès) destinée à abriter les nouveaux établissements d'enseignement ou institutions d'œuvres universitaires.

Gabès devient donc comme un pôle universitaire en pleine expansion. Sa vocation universitaire ne cesse de se confirmer. Chaque rentrée coïncide avec la disponibilité de nouvelles institutions d'enseignement, proposant un éventail de spécialités et des circuits de formation diverse. Des efforts d'investissements restent à faire concernant les infrastructures d'accueil des étudiants.

En conséquence, le *lien formation/recherche/entreprise* devient une condition nécessaire pour faire de l'université un acteur à part entière du développement économique régional. Ce n'est en effet, que lorsque le système dans son ensemble s'appuie sur une logique globale et cohérente où chaque partie dépend de l'autre et profite de l'autre qu'il devient performant.

La Tunisie, qui a reconnu la nécessité de développer cette relation triangulaire, s'attache de plus en plus à la mise en place d'un environnement favorable au développement des liens Formation/Recherche/Entreprise.

Les pépinières d'entreprises, les centres de recherche, les pôles technologiques et les pôles d'excellence sont parmi les multiples structures et programmes par le biais desquels la mise en œuvre de l'intégration de la relation triangulaire est engagée.

Dans la région du Sud-Est, la promotion des synergies entre industrie, recherche et université apparaît à travers la création de pôles stratégiques d'innovation et l'implication des filières courtes, technologiques dans le dispositif de soutien au développement et au transfert de technologie. La contribution du développement universitaire au développement régional fait partie des objectifs de renforcement de l'attractivité et de la compétitivité de la région.

En effet, il est attendu de l'implantation universitaire qu'elle offre un environnement favorable à la création d'entreprises et qu'elle accompagne leur développement en particulier par les activités de recherche appliquée, directement utiles aux entreprises régionales.

## 1.6- DES RESSOURCES NATURELLES FRAGILES ET VULNERABLES

### 1.6.1- Des facteurs climatiques aggravant

La région se caractérise par un climat aride sur 30 % du territoire à hyper-aride saharien sur 70 % du territoire. La pluviométrie moyenne annuelle varie de 90 à 237 mm avec 20 jours de pluie en moyenne (2 à 10 jours en année sèche à environ 37 à 50 en année pluvieuse).

L'intensité des pluies est très élevée, surtout en automne ce qui engendre une érosion, particulièrement au niveau des versants.

Aridité et sécheresse sont deux données climatiques apparentées. L'aridité reflète un déficit pluviométrique permanent lié à d'autres données aggravantes (insolation forte, températures élevées, vents) et à leur combinaison qui aboutit à une évapotranspiration poussée.

## Un capital foncier fragile, vulnérable, à vocation agricole limitée

Dominé par les sols d'apport, cette ressource se montre très fragile et vulnérable à toutes formes de perturbations. Quatre grandes classes peuvent être distinguées dans la région :

- des lithosols et des régosols : sols squelettiques peu profonds occupant essentiellement les zones de Beni Khedache, Sidi Makhlouf, Koutine, Jbel Tataouine, Douiret etc.... S'agissant de roches géologiques affleurantes, généralement à accès difficile, ces sols ne pourront servir que pour le pâturage ou des impluviums pour les aménagements de CES ;
- des sols d'érosion sur croûte calcaire démantelée : occupent une superficie relativement importante, ils sont répartis principalement dans la zone de Jeffara, Hamada et la partie Nord de l'Ouara, Dhahar, Menzel Habib, Mareth etc... Ces sols sont de plus en plus utilisés pour l'installation de l'arboriculture essentiellement l'olivier après décroûtage et pour la céréaliculture épisodique lors des années pluvieuses. Ces sols occupent environ 258402,6 ha (4,0 %) ;
- des sols minéraux bruts d'apport d'origine éolienne et se présentent soit sous forme des dunes mobiles et de nebkas dans la zone de Jeffara et de l'Ouara, Dhahar, Erg Oriental, Hamma, Menzel Habib etc., soit sous forme de cordons dunaires au niveau des côtes Est de l'île de Djerba. Ils occupent 2256985,2 ha, soit 41 % ;
- des sols peu évolués d'apport colluvial ou alluvial : se localisant au niveau des lits d'oueds, des zones d'épandage et derrière les ouvrages de CES (les Essors). Sous cette classe, on peut ajouter les loëss de Matmata qui sont des sols limoneux très profonds de couleur beige et rouge selon le secteur (Mtimet, 1994). Ces sols, à vocation arboricole et céréalière, occupent une superficie relativement réduite et se localisent au niveau de la zone des lits d'oueds et occupent 1570939,3 ha, soit 28,5 %.

Il est très difficile de dégager des unités d'aptitude culturale des sols sans tenir compte des paramètres physiques qui interviennent dans le choix des différentes spéculations. Trois principales unités d'aptitude peuvent être distinguées :

- l'unité à arboriculture au niveau de la zone montagnaise après aménagement CES ;
- l'unité à cultures annuelles ;
- l'unité à parcours au niveau du reste.

### 1.6.3- Le potentiel en eau de la région appréciable

Il est estimé à 473 millions de m<sup>3</sup>. Les ressources en eaux souterraines totalisent environ 328 millions de m<sup>3</sup>, les eaux de ruissellement sont estimées à 131,3 millions de m<sup>3</sup>. Le volume des eaux traitées est de 6,4 Hm<sup>3</sup>. L'exploitation des nappes qui atteint 241 millions de m<sup>3</sup> est réalisée par 7855 puits.

*Les eaux des nappes profondes* : 276,9 millions de m<sup>3</sup> avec un taux d'exploitation avoisinant les 60 % des ressources mobilisables y compris les eaux saumâtres. L'exploitation par pompage représente 80,01 %, et celle par artésianisme 20 %.

*Les eaux des nappes phréatiques* : estimées à 52,7 millions de m<sup>3</sup>, exploitée à 91 %, à des fins agricoles. L'exploitation est réalisée par 10711 puits dont 5904 équipés.

Selon les années et le régime des pluies, le potentiel en eau de ruissellement est estimé en moyenne à 131,3 millions de m<sup>3</sup>/an (71.30 Mm<sup>3</sup> à Tataouine, 16 Mm<sup>3</sup> à Médenine et 44 Mm<sup>3</sup> à Gabès) dont environ 50 % sont mobilisables par les travaux de CES réalisés au niveau des différents bassins versants.

Formées par un relief favorable au ruissellement, les zones montagneuses sont aménagées par des structures de collecte des eaux pluviales, à savoir les Jessours et les citernes, techniques ancestrales, développées depuis l'antiquité et qui faisaient même le «Label» des monts de Matmata. Les aménagements les plus anciens en Jessours sont situés dans les zones avoisinant les localités de Matmata, Tamazret, Technine, Zmerten, Béni Khedache, Guermessa, Chénini, Douiret, Ouni). Le déficit du bilan climatique, la rareté et la qualité des eaux souterraines fait des eaux non conventionnelles une ressource potentielle pour le développement.

### **Le dessalement de l'eau**

Trois stations de dessalement, l'une à Zarzis et les autres à Guellela et Gabès assurent une capacité de 65m<sup>3</sup>/j d'eau potable à partir des eaux saumâtres du miopliocène caractérisées par une salinité moyenne supérieure à 6 g/l. Le recours au dessalement permettra d'améliorer la qualité de l'eau potable distribuée dans la région.

#### 1.6.4- Des atteintes multiples à l'environnement

Au cours de l'histoire, le peuplement s'étant fait dans la région en symbiose avec le maintien du Sud-Est, a pu permettre un véritable équilibre écologique et une parfaite adaptation au climat. Cependant, plusieurs pratiques récentes vont à l'encontre de cet équilibre préétabli. Il en découle toutes sortes d'atteintes à l'environnement plus ou moins graves, pollution, érosion, dégradation, désertification, raréfaction et perte totale de certaines espèces végétales et animales.

A partir des études à petite échelle effectuées sur la Tunisie aride et désertique<sup>1</sup>, six catégories de sensibilité à la désertification peuvent être dégagées dans le Sud-Est :

- *Les zones très sensibles* : concernent particulièrement les zones à forte densité de population rurale. Recouvrant une superficie d'environ 670 356 ha (soit 12 % de la superficie totale), ces zones sont localisées essentiellement dans la Jeffara, Menzel Habib, etc...
- *Les zones sensibles* : occupent une superficie de 128107 ha (13,98 %). Ces zones concernent essentiellement les sols de l'île de Djerba soumis à une exploitation agricole intensive (arboriculture) et les zones où la sensibilité est liée au surpâturage sur des sols squelettiques (croûtes calcaires ou gypseuses) de la région de Jeffara, l'Aradh, Menzel Habib, El Hamma, Dhahars etc...

---

<sup>1</sup> Floret et Pontanier, 1982

- *Les zones moyennement et assez peu sensibles* : s'étalent respectivement sur une superficie de 253 200 ha (soit 27,62 %) et 106 700 ha (soit 11,64 %). Elles concernent la zone de l'Ouara peu peuplée et peu attractive du fait de la rareté des points d'eau et la réduction du couvert végétal, les zones montagneuses peu accessibles et les glacis aménagés (Jessours et Tabias) de Béni Khedache, Tamezret, Toujane, Matmata.
- *Les zones peu ou pas sensibles* : occupent une superficie 502767 ha d'environ (9 %) et sont représentées par les milieux à halophyte. Il s'agit des dépressions où la tendance de l'évolution des sols est plutôt évolutive que régressive. Des apports réguliers d'alluvions sont enregistrés au niveau de ces zones.
- *Les zones désertifiées* : occupent 1.173123 ha environ, soit 21 % et concernent essentiellement l'Erg Oriental et ses bordures.

La sensibilité de ces milieux est due :

- à la forte occupation de la plaine sableuse par la céréaliculture épisodique ce qui provoque la destruction du couvert végétal et la mise en mouvement du sol par le vent ;
- aux façons culturales répétées au niveau des anciennes olivettes de Zarzis et Ben Guerdene engendrant ainsi les processus de déflation et d'accumulation dunaires ;
- au surpâturage sur des sols sableux et/ou squelettiques où la végétation naturelle a mal à se régénérer du fait de l'aridité du climat.

### **Dégradation par érosion hydrique**

La dégradation est un caractère dominant du paysage rural dans le Sud-Est : érosion hydrique, érosion éolienne, salinisation des sols et des eaux, perte de biodiversité. L'érosion hydrique est l'aspect de l'érosion le plus répandu malgré l'aridité très marquée. Il va du ruissellement diffus et du décapage localisé jusqu'au ravinement. La faible épaisseur des formations superficielles et la précarité du recouvrement végétal conjuguées avec le caractère torrentiel des pluviométries sont à l'origine de cette dégradation. Trois zones d'intensité croissante d'érosion des terres peuvent être distinguées :

- *Les zones peu affectées par l'érosion hydrique* : il s'agit de zones à ruissellement diffus sans incision importante. De vastes secteurs dans la région appartiennent à cette catégorie. C'est le cas des glacis et des ensembles structuraux des Jebels et de leurs piémonts ainsi que de vastes secteurs dans le Dhahar et dans la Jeffara.
- *Les zones moyennement affectées* : se trouvent à proximité des zones de concentration des eaux, en particulier le long des oueds, au contact du Jbel piémont etc.
- *Les zones très affectées* : se sont les zones où la densité des ravins est très élevée, notamment aux environs de Beni Khédache, Matmata, les Jbels etc.

### **Dégradation par érosion éolienne**

L'érosion éolienne résulte de l'effet du vent sur les formations sablonneuses après perturbation. Les types d'accumulation éoliennes les plus fréquemment rencontrés dans le Sud-Est sont constitués par les voiles éoliens, les nebkas buissonnantes ou à flèche de sable et par les barkhanes isolées ou coalescentes dont la hauteur ne dépasse qu'exceptionnellement 3 m. Ce phénomène se manifeste à Menzel Habib, Dhahar, El Hizma, Oued Essbat, erg Ennsa, El Arigat, El Ghrabat, Chahbania, Neffatia, Bouhamed, El Ouara etc. La pulvérisation des sols labourés à l'aide des polydisques et le surpâturage ont largement contribué au déclenchement de ces processus. L'érosion éolienne touche environ 165546 ha, soit 18,1 % du territoire du Gouvernorat de Médenine et 13,3 % du territoire de Gabès. Le phénomène est plus amplifié dans le Gouvernorat de Tataouine et touche plus de 50 % des terres.

### **Dégradation qualitative : menaces sur la biodiversité**

La pression anthropozoïque a certainement augmenté au cours des décennies puisque le cheptel ne cesse de s'accroître. Au niveau de la composition et de la couverture végétale, les résultats de cette pression croissante sont :

- une baisse du degré de recouvrement de la végétation pérenne ;
- une baisse de la phytomasse pérenne épigée ;
- une élimination des arbustes et arbrisseaux ligneux comme combustible ;
- une régression de la flore, de la diversité biologique et principalement des espèces présentant un intérêt économique.

Parmi les espèces menacées de régression, citons :

*Cenchrus ciliaris, Stipa lagascae Stipa tenacissima, Stipa parviflora, Medicago laciniata, Hyparrheria hirta, Calligonum comosum, Stipagrostis ciliata, Calligonum azel, Stipagrostis obtusa, Calligonum arich, Stipagrostis plumosa, Genista saharae, Argyrolobium uniflorum, Lotus creticus.*

Dans les milieux de culture, l'utilisation des espèces commerciales (Pommier, pêcher, abricotier, vigne etc.) met les cultivars locaux en danger de disparition par oubli. De même, l'utilisation de cultivars spécifiques (Gabsi pour le grenadier, Zidi, Saffouri pour le figuier etc.) menace de raréfaction les autres cultivars de la zone.

### **Dégradation par transformation de l'occupation des sols et des écosystèmes naturels**

L'étude réalisée conjointement par l'IRA et l'IRD sur la désertification dans la Jeffara est riche en informations sur la dynamique du milieu naturel, durant la période 1972-2001 et montre, sur la base d'éléments cartographiques, que :

- *l'emprise agricole sur le milieu naturel est prononcée.* Ainsi, on observe une diminution importante de la superficie des steppes pures entre 1972 et 2001 qui est réduite de 36 % au profit des cultures qui ont vu leur superficie augmenter de 200 % ;

- une dégradation marquée au niveau des types de végétation : se développant sur des sols favorables à la mise en culture (ex : les steppes de bas-fonds) et qui sont souvent remplacés par des stades de dégradation dominés par des espèces à faible valeur pastorale;
- l'élevage, autrefois extensif, est ainsi concentré sur des espaces restreints : engendrant une pression accrue sur les ressources naturelles, ou alors s'oriente vers des types d'élevage très exigeant de ressources fourragères extérieures.

### ***Dégradation due à l'inadéquation entre activité agricole et vocation des terres***

L'examen de l'inadéquation entre l'activité agricole et la vocation des terres montre l'importance de l'extension anarchique des cultures. Environ 31 % (soit 97444 ha) d'arboriculture sont réalisées en zones marginales et non propices à la conduite de cette spéculation. La céréaliculture est pratiquée en dehors de son aire de culture (80% de cette spéculation est considérée anarchique et dégradante).

### ***Dégradation par la salinisation des sols***

Ce phénomène est observé localement dans les zones irriguées par des eaux chargées, de salinité supérieure à 5 g/l, dans la région de Jorf, Zarzis, Djerba, Gabès, El Hamma, Menzel Habib etc...

### ***Dégradation par la salinisation des eaux souterraines***

L'exploitation des nappes phréatiques dépasse largement les ressources, notamment à Médenine et à un degré moindre, à Gabès. Cette surexploitation a engendré la salinisation de certaines nappes, et en particulier :

- la nappe de la presqu'île de Jorf qui est décrétée comme périmètre d'interdiction. Sa surexploitation (179 %) a engendré une augmentation graduelle de la salinité ;
- les nappes d'Oued Smar dont les ressources renouvelables sont estimées à 1.39 Mm<sup>3</sup>/an. Sa surexploitation (2.5 Mm<sup>3</sup>/an) a entraîné une baisse au niveau piézométrique et une augmentation graduelle de la salinité ;
- la nappe d'Om Tamr, avec des ressources mobilisables estimées à 0.63 Mm<sup>3</sup>/an, est une nappe phréatique surexploitée (125 %), on y observe une tendance à la salinité ;
- la nappe d'El Fjéj dont les ressources renouvelables on été estimées à 0.47 Mm<sup>3</sup>/an. Sa surexploitation (119 %) est accompagnée d'une tendance à la salinité ;
- la nappe de Gabès Nord qui est décrétée comme périmètre d'interdiction ;
- la nappe de Gabès Sud qui est décrétée comme périmètre d'interdiction ;
- la nappe de Menzel Habib.

### ***Dégradation due à l'érosion littorale***

En plus du littoral de l'île de Djerba et de ces deux îlots (Guettaias), le Sud-Est dispose dans sa partie continentale d'un long rivage allant de Ras Jédir, à l'Est de Bhiret El Bibane à Bou

Said, au Nord de Gabès. Ce vaste littoral présente : les côtes à falaise, les côtes à plage, les côtes deltaïques.

De nombreux secteurs des côtes de l'île de Djerba connaissent un recul plus ou moins important de la ligne de rivage. Ce recul concerne particulièrement les côtes exposées aux vents des secteurs Nord, Nord-Est à Est et Ouest, Nord-Ouest à Nord, et intéresse aussi bien les côtes à falaises que les côtes à plages. L'infrastructure hôtelière de la côte Est et Sud-Est de Djerba a fortement influencé la dynamique érosive littorale. Cette influence s'est traduite par l'engraissement et l'allongement de la flèche de Borj Kastil et de Rass Ermal. En dehors de l'île de Djerba, le long du littoral (Ras Jédir-Gabès), et en raison des modifications profondes de l'occupation des sols et la soumission directe des couvertures pédologiques et des formations superficielles fines aux agents météoriques agressifs (pluies intenses pouvant atteindre 137mm/24 heures...), on relève une activation des processus d'érosion hydrique, particulièrement dans les collines littorales.

Outre l'érosion hydrique, l'érosion éolienne est également active au niveau du littoral. Deux types d'espaces peuvent être distingués: ceux où l'activité éolienne se traduit par un intense décapage des éléments fins et une diminution de l'épaisseur des sols, il s'agit particulièrement des terres plantées en oliviers dans la presqu'île du Jorf et sur les impluviums de Sebkhath El Grine et ceux où l'activité éolienne s'est traduite par la genèse d'un paysage de dunes mobiles:

- sur les côtes basses : les manifestations érosives sont corrélées aux aménagements portuaires. L'allongement des jetées visant l'extension des ports de Zarrat et de Boughrara en provoquant la modification de la dynamique littorale a causé des phénomènes d'envasement au Sud des jetées et d'ablation au Nord.
- sur les côtes rocheuses de la presqu'île du Jorf : il a été constaté un recul des falaises. Sur les falaises occidentales, des phénomènes d'éboulement provoqués par le déferlement des vagues expliquent le recul, sur les falaises orientales qui dominent le Golfe de Boughrara, le recul de la falaise, taillée dans les argiles gypseuses du Pontien, s'explique par l'activation des processus d'érosion continentaux.

### ***Dégradation par pollution marine***

Le complexe chimique de Gabès a porté atteinte à l'environnement dès les premières années de sa mise en production. Les rejets de ses unités ont provoqué une altération du couvert végétal, une altération atmosphérique et marine qui s'annonce plus grave par l'eutrophisation, (phénomène d'eau colorée qui s'est manifesté depuis 1988 dans le Golfe de Gabès et la mer de Boughrara, suite à des conditions climatiques et écologiques particulières). Ce phénomène qui était connu fréquemment dans les milieux lagunaires et confinés, à toucher ces dernières années, la mer. Le Golfe de Gabès est exposé à une pollution chimique du fait des rejets continus d'eaux résiduaires, acides, contenant l'anhydride sulfureux (SQ) et sulfurique (S03), le fluor sous sa forme ionique et le phosphogypse véhiculé en tonnage considérable : des dizaines de millions de tonnes rejetées depuis 1972 jusqu'à 1990, charrient certains métaux

lourds à savoir : Cobalt (CO), Arsenic (As), Mercure (Hg), Zinc (Zn), (état de traces), pouvant causer à moyen ou à long terme des troubles graves au sein de l'écosystème marin.

***Dégradation par pollution atmosphérique***

Les polluants dispersés ou diffusés dans l'air par le complexe chimique sont de nature et d'altérations différentes (gaz, poussières ou particules) tels que : l'ammoniac (NH<sub>3</sub>), le bioxyde de soufre (SO<sub>2</sub>) les composés fluorés (acide fluorhydrique), l'acide sulfurique (H<sub>2</sub>SO<sub>4</sub>) et enfin les poussières des oxydes métalliques, notamment l'oxyde de carbone.

Du fait de faible vitesse de dispersion du polluant, la pollution atmosphérique s'avère moins dangereuse et moins importante que la pollution marine. La direction des vents et le rôle d'écran que joue l'Oasis de Gabès, ont fait de sorte que cette ville est abritée des rejets industriels chimiques. Il s'agit en effet d'une région particulièrement venteuse (vent d'Est, Nord-Est et Sud-Est). Les directions du vent semblent pousser cette pollution et la diriger soit vers la mer, soit vers l'intérieur, en direction de Ghannouch, Boughrara et Nahal.

## 2- LES TENDANCES LOURDES

### 2.1- TENDANCE A LA REGRESSION DE LA CROISSANCE DEMOGRAPHIQUE

A l'échelle régionale, les hypothèses retenues par l'INS dans les projections de population sont au nombre de deux :

- *La première* suppose une baisse de la fécondité selon l'allure observée et projetée du niveau national et une absence de flux migratoires entre les gouvernorats ;
- *La deuxième* suppose une baisse de la fécondité et le maintien d'un solde migratoire net constant équivalent à un solde observé sur la période 87-94.

Dans l'hypothèse sans migration, la croissance de la population du Sud-Est se ferait au taux de 1,63 %/an entre 1995 et 2005. Elle baisserait à 1,58 % dans l'hypothèse avec migration. La population totale en 2005, serait de 995000 habitants dans l'hypothèse sans migration, et à 990.000 dans l'hypothèse avec migrations.

Ainsi, les hypothèses de fécondité et de migration retenues par l'INS dans les projections de la population régionale à l'horizon 2015 sont peu contrastées et ne supposent pas de ruptures majeures au cours de la période considérée. A l'échelle de la région du Sud-Est, les deux hypothèses retenues impliquent une poursuite de la croissance de la population régionale, mais à un rythme inférieur à celui de la période 1984-1994.

Les populations des trois gouvernorats auraient évolué à des taux très proche, taux situés autour de 1,5 % par an. Le gouvernorat de Tataouine qui devait présenter l'indice de fécondité le plus élevé aurait enregistré les taux d'accroissement les plus élevés, soit 1,78 % dans l'hypothèse sans migration et 1,64 % dans l'hypothèse avec migration entre 1995 et 2005.

Cependant, la comparaison des projections des populations avec les résultats du recensement de 2004 montre que les populations ont évolué à des taux beaucoup plus faibles, que les taux projetés et la répartition de la croissance démographique selon les gouvernorats ont été beaucoup plus contrastés que dans ceux des prévisions de l'INS.

En effet, la population régionale a cru au taux de 0,98 % contre 1,63 % prévu dans l'hypothèse sans migration et 1,58 % dans l'hypothèse avec migration. L'écart entre la population régionale projetée et la population recensée était de 56.000 habitants environ pour l'année 2004.

Dans l'ensemble, l'importance des écarts entre les prévisions de l'INS et les résultats du recensement de 2004 en matière d'évolution de la population et des caractéristiques démographiques ; dans la région du Sud-Est sont dus à une accélération de la transition démographique ; les taux de natalité et de fécondité ont effectivement baissé d'une manière plus rapide. Depuis 2002, la région du Sud-Est enregistre régulièrement des taux de natalité et de fécondité plus bas que les moyennes nationales.

Les migrations ont été moins importantes que les prévisions de l'INS dans l'hypothèse avec migrations. Le gouvernorat de Médenine a gardé une situation de léger excédent avec un

solde positif de près de 1500 migrants contre près de 2100 dans l'hypothèse de projection avec migration.

Dans l'ensemble, la région du Sud-Est se caractérise par un indice de fécondité de 2,1 % et un taux d'accroissement naturel de la population égale à 1,03 %. Dans l'avenir, l'évolution de la population du Sud-Est et sa répartition selon les gouvernorats seront déterminés par l'évolution des flux migratoires qui sont beaucoup plus instables et moins prévisibles que la composante naturelle des évolutions démographiques.

Or, les migrations inter et intra-régionales sont surtout liées à l'emploi ; l'intensité des flux migratoires est pour une bonne part la contre partie de la dynamique des créations d'emplois, de leur localisation géographique et de leur nature. En effet, se sont les actifs les plus qualifiés qui migrent le plus, les moins qualifiés, ne trouvant pas d'emploi, restent d'avantage au chômage dans leur région d'origine.

Comment évoluerait la population du Sud-Est à l'horizon 2021 ? Comment se répartirait la croissance démographique sur les trois gouvernorats et à l'intérieur de chaque gouvernorat ? C'est à ces questions, à priori entourées d'incertitudes, que le SDARE tentera de répondre à travers une approche prospective intégrée et cohérente du développement de la région et des stratégies économiques et d'aménagement du territoire régional. Pour le moment, on se limite à la simulation de la croissance de la population de la région du Sud-Est avec comme base sur la croissance naturelle de la population des gouvernorats. Cette hypothèse servira de référence à l'élaboration des hypothèses démographiques des scénarios d'aménagement.

Projection de la population totale : horizon 2021

Gouvernorat	Population 2004	Taux d'accroissement (%)	Population totale 2021	Population additionnelle
Gabès	342630	1,04	408519	65889
Medenine	432503	1,15	525302	92799
Tataouine	143524	0,94	168268	24744
Sud-Est	918657	1,07	1102089	183432

## 2.2- MAINTIEN DE LA PRESSION SUR LE MARCHE DU TRAVAIL

D'ici 2021, l'évolution de la fécondité n'aura pas d'impact direct sur la population en âge de travailler. En effet, les personnes arrivant à l'âge actif sont déjà nées, il s'agit de la population âgée de 3 à 42 ans en 2004. Par ailleurs, la hausse tendancielle du taux d'activité des femmes se poursuivra à un rythme plus rapide pour se rapprocher progressivement de celui des hommes.

Cependant, des incertitudes importantes marquent les perspectives d'évolution de la population active de la région du Sud-Est à l'horizon 2021. L'émigration qui détermine en partie la croissance des ressources en main d'œuvre, continuerait à privilégier les régions dynamiques en attirant vers elles les jeunes travailleurs les plus qualifiés des régions les moins dynamiques sur le plan économique. Le recul de cinq ans de l'âge effectif de la retraite

(de 60 à 65 ans) maintiendrait dans l'activité, la population âgée de 43 à 47 ans en 2004 et ce, jusqu'en 2021. L'âge d'entrée dans la vie active pourrait reculer, les jeunes seraient encouragés à poursuivre plus longtemps leur scolarisation et leur formation.

Ainsi, il semble peu probable que la pression sur l'emploi, baisse à l'horizon 2021. La résorption du chômage, le recul de l'âge de la retraite augmenterait d'avantage la pression sur l'emploi. La dynamique spatiale de création d'emploi continuera à déterminer les soldes migratoires interrégionaux d'actifs.

## 2.3- STAGNATION DES INDUSTRIES CHIMIQUES ET DES MATERIAUX DE CONSTRUCTION

Bien que les entreprises chimiques occupent la troisième place en termes de nombre d'emplois, avec 2779 postes correspondant à 15,7 % de l'emploi industriel dans la région, leur part n'est plus que de moitié de ce qu'elle était en 1997. En effet, la restructuration du secteur qui s'est traduite par la compression des effectifs est à l'origine de la chute de l'emploi dans cette branche, dominée par les entreprises publiques.

Les perspectives d'évolution de cette branche, qui compte parmi les plus anciennes dans la région sont pratiquement faibles, d'une année à l'autre la création de nouvelles entreprises arrive à peine à compenser le vide laissé par les entreprises qui ferment. Le nombre d'entreprises chimiques a stagné autour de 33 unités, elles ne représentent que 2,2 % du nombre total d'entreprises dans la région contre 6,2 % en 1997.

De même, les industries de matériaux de construction, de la céramique et du verre (IMCCV) qui occupent le deuxième rang avec 3545 emplois accusent une quasi-stagnation suite à une forte dynamique entre 1985 et 1990. Le nombre d'entreprises est resté quasiment constant avec une centaine d'unités et leur part a baissé de 21 à 9,4 %.

L'importance des potentiels des gisements utiles peut, sous certaines conditions de rentabilité et d'opportunité, relancer le secteur des matériaux de construction, notamment dans le gouvernorat de Tataouine. En effet, le Sud-Est, fut pendant longtemps la région aux potentialités élevées en substances utiles. La répartition de ces ressources est conditionnée par la structure géologique des territoires et varie de ce fait, d'un gouvernorat à l'autre.

Le gouvernorat de Tataouine constitue le territoire de concentration de nombreux gisements de substances utiles et des plus importants. Ceux qui existent actuellement sont les carbonates, les argiles, le gypse, le sable et les grés, la Célestine, la barytine et les sels, mais ces gisements sont sous exploités. L'éloignement de Tataouine des pôles de production en est une des causes.

## 2.4- UN TOURISME PLUS PERFORMANT ET MIEUX INTEGRE

Les projets d'aménagement de nouvelles zones touristiques, les projets de développement du tourisme écologique, culturel et saharien retenus par les documents de planification et d'aménagement à l'échelle du Sud-Est engendreront un fort accroissement de l'offre d'hébergement, une plus grande intégration des zones intérieures et une importante diversification de l'offre.

#### 2.4.1- Le projet d'aménagement de la zone touristique de Gabès : Chatt El Hamrouni

Ce projet a été initié par l'AFT en 2002 sur un PIF de 324,8 ha créé par le décret n°1490-2001 du 15 Juin 2001. La zone touristique est située à 10 km du centre de Gabès, longeant le front de mer sur environ 5 km, entre Oued Essoureg et Oued Hachène. L'aménagement retenu se distingue par :

- une forte diversification dans les options du programme d'aménagement ;
- une large ouverture du littoral au public ;
- un aménagement qui permet à la zone touristique de fonctionner et d'être attractive y compris hors saison estivale ;
- un aménagement conçu dans le respect des exigences d'un tourisme écologique.

La capacité totale de la zone correspond à 13412 lits dont 2900 lits de type résidentiel. En termes d'impact, le projet de la zone touristique, va générer la création de 2800 postes d'emplois directs et 7000 postes d'emplois indirects soit 9800 emplois.

Les noyaux urbains les plus proches de la zone sont : Teboulbou à 3 Km, Kettana à 8 Km. La RN1 assure la liaison entre les deux localités et la zone touristique.

#### 2.4.2- La zone touristique de Lella Mariem

Elle couvre 264 ha, le long de la côte de la ville de Zarzis. Le site accueillant la zone touristique est limité du côté Est par la mer, du côté Nord par le village de Hassi Jerbi, du côté Sud par la zone touristique existante Souihel de Zarzis et du côté Ouest par la zone agricole péri-urbaine. Le programme d'aménagement de la zone comprend :

- un port de plaisance au niveau du Cap de Lella Mariem ;
- 21 lots hôteliers dont 6 existants ou en cours de construction, de différentes densités ;
- 24 lots appart/hôteliers et 15 lots résidentiels ;
- 10 lots d'animation.

Le nombre d'emplois que la zone est susceptible de générer une fois aménagée est estimé à 15000 emplois directs et indirects.

#### 2.4.2- Le projet d'aménagement de la zone touristique de Lella Hadhria

Le site présente des caractéristiques naturelles intéressantes, c'est l'un des rares sites de la côte Nord-Est de Djerba qui témoigne de l'état initial de la flore de l'île. Ce projet est à sa phase initiale dans l'étude.

## Projets touristiques de la région du Sud-Est

Nom du projet	Gouvernorat	Délégation	Capacité en lits	Nbre. d'emploi à créer (directs et indirects)
Lella Mariem	Medenine	Zarzis	20735 (15760 lits hôteliers)	15000
Chott Hamrouni	Gabès	Mareth	13412 (9790 lits hôteliers)	9800
Lella Hadhria	Medenine	Djerba	600 lits	*
Cheikh Yahia	-	-	*	*

\* Données non disponibles

Source : Etude d'Impact sur l'Environnement des zones touristiques de Lella Mariem-Chott Harouni - AFT

Les potentialités pour un développement du tourisme de montagne et d'un tourisme saharien sont les circuits «**des Oasis et du Sahara**» et les circuits «**mémoire de la terre**» qui se caractérisent par leurs richesses écologiques, culturelles et scientifiques, d'un intérêt national, régional voire mondial.

Grâce à une valorisation par des circuits de visites et de séjours de courte durée, ces sites sont des occasions de détente, d'évasion et de découverte. Les circuits peuvent constituer des circuits thématiques à part entière pouvant enrichir l'offre d'une part et intéresser des catégories spéciales de clientèles attirées beaucoup plus par les vocations écologiques, naturelles, civilisationnelles, et qui constituent des clientèles cibles.

Le Ministère de l'Environnement et du Développement Durable a en charge la promotion de stations d'accueil identifiées dans le circuit d'écotourisme pour la promotion d'un tourisme saharien et oasien, en tenant compte des exigences environnementales et patrimoniales «Mémoire de la terre, Sahara et Oasis».

Les sites et leurs intérêts respectifs sont présentés par thème comme suit :

- Jardins des roches : musée mémoire de la terre à Tataouine ;
- Ksar M'rabtine : Ksar avec 160 Ghorfas et huileries traditionnelles ;
- Ksar Beni Ghdir : Ksar avec 120 Ghorfas, richesses géologiques et paysage splendide au Nord de Ghomrassen ;
- In Sefri, peinture rupestre à Ghomrassen ;
- Ksar Hedada : village traditionnel perché et Ksar aménagé en hôtel ;
- Site de biotherme à éponges et coraux d'Oued Zaâfrane : récifs à éponges et coraux, le long de la route Gsar Hedada, Bir Lahmar et Béni Khedache ;
- Site de Jbel Miter : parc des dinosaures ;
- Village berbère de Guermassa : village de troglodytes ;
- Jbel Boulouha : troncs d'arbres fossiles sur la route passant par Chenini ;
- Village de troglodyte de Matmata ;
- Oasis Cheninin Nahal : oasis littorale à Cheneni ;
- Médina de Gabès : médina, souk, monuments, artisanat, produits locaux ;
- Ville d'El Hamma : ville entourée par une oasis, grotte à Jbel Hdifa, Sebkhath El Hamma.

## 2.5- LE THERMALISME A VOCATION REGIONALE

Le thermalisme devient un secteur économique par les multiples valorisations des ressources : minérales par la transformation, thermales par l'exploitation dans les stations, sociale par les fréquentations touristiques par le niveau d'intégration des sites et de l'activité dans la politique de diversification du produit touristique avec une articulation et une maîtrise des aspects de santé.

L'Office du Thermalisme a lancé en 2004 une étude d'opportunité et d'aménagement d'une ville thermale aux environs d'El Hamma. Le but est de proposer un développement harmonieux de l'activité thermale en misant sur une meilleure exploitation des atouts de la région et des opportunités offertes. Les axes de développement sont pluriels. Il s'agit de dynamiser l'activité thermale au niveau de toute la région d'El Hamma et de conforter la spécificité «eaux thermales-oasis» et ceci afin de valoriser la zone à l'échelle nationale et internationale. Le but est de diversifier l'offre thermale et d'opter pour un tourisme intégré. Il s'agira de promouvoir une dynamique d'animation et de loisir intégrée à l'activité thermale.

Le choix du site Khabayet a été arrêté, situé à douze kilomètres à l'Ouest de la commune d'El Hamma. Le forage, d'un débit important, a déjà été réalisé. Le projet prévoit la réalisation d'une ville sur 137 ha, regroupant la station thermale (13,5 ha) et les hammams (2,5 ha), avec des équipements hôteliers sur près de 15 ha et une zone d'habitat sur 10 ha. Parallèlement, il est prévu la création d'un terrain de golf (10 ha) et des espaces verts (17,5 ha).

Il s'agit donc d'un projet d'envergure, unique dans le pays tant par ses dimensions que par ses ambitions, appelé à dynamiser l'ensemble de la région d'El Hamma, qui se heurte à de sérieux problèmes quant à l'activité économique.

## 2.6- RENFORCEMENT DU POIDS URBAIN DU LITTORAL

Dans la région du Sud-Est, l'approche de l'armature urbaine prend une dimension toute particulière, étant en présence d'une région où le taux d'urbanisation a atteint 71 % en 2004, supérieur à la moyenne nationale (64,9 %) et où la littoralisation est aussi la plus importante pour des raisons écologiques. Le fort taux d'urbanisation est lié à la fois au dépeuplement des zones rurales qui ne cesse de se vider de leur population et à une volonté politique de création de communes, afin de doter les localités d'un minimum d'infrastructures et d'équipements. Mais plutôt qu'un véritable dynamisme, ce fort taux est à mettre en relation avec les conditions particulières, tant naturelles, qu'historiques.

Les grandes divisions géographiques sont le soubassement de la répartition spatiale des agglomérations communales. Les zones difficiles sont vidées de leurs populations qui, dans le meilleur des cas, se regroupent dans les régions de plaines, mettant en péril le fragile équilibre entre un milieu naturel contraignant et des besoins humains de plus en plus croissants. Au recensement de 2004, la région comptait 22 communes, de taille et de dynamisme différents. En termes démographiques, le premier niveau correspond à Gabès qui se dégage très nettement, avec 116500 habitants, il s'agit véritablement de la capitale du Sud-Est.

Un deuxième niveau se dégage, regroupant les communes ayant entre 71 000 et 50 000 habitants. Il s'agit du groupe des communes de Zarzis, Houmet Souk, Medenine, Tataouine, Ben Guerdane, Midoun. Ce niveau est intéressant puisqu'il regroupe des villes présentant des profils très divers : localités chef-lieu de gouvernorats, pour lesquelles le dynamisme est en relation directe avec le statut administratif, autres localités qui comptent sur leur seule base économique. Hormis Ben Guerdane, ces localités doivent leur dynamisme au tourisme.

Un troisième niveau s'individualise, avec des communes comptant entre 20000 et 35 000 habitants et correspondant aux localités de El Hamma, Ajim et Ghannouch.

Un quatrième niveau regroupant, les communes de 5000 à 15000 habitants, en l'occurrence les agglomérations de Chenini-Nahal, Ghomrassen, Mareth, Métouia, Oudhref, Bir Lahmar, Matmata Jedida et Zarrat. Enfin, la base de la structure pyramidale formée des communes de Remeda, Dhiba, Beni Khedèche et Matmata Quadima.

Tous les niveaux hiérarchiques sont bien représentés et l'on se trouve face à une véritable armature urbaine qui est en train de se mettre en place. A l'échelle régionale, cette armature se caractérise par une macrocéphalie, puisque l'agglomération de Gabès concentre près de 18 % de la population urbaine de la région. Le maillage de ce réseau est régulier, dans la partie littorale et les villes sont espacées entre elles d'une trentaine de kilomètres. Les villes, selon le niveau d'équipement, se répartissent en trois niveaux se distinguant par les types de fonction offerte et leur degré de rayonnement. Gabès étant la ville la mieux dotée en équipements tertiaires de haut niveau et en infrastructures économiques avec :

- le pôle universitaire de Gabès : 16000 étudiants en 2005-2006 et près du double en 2016.
- le complexe sportif : de niveau national, il forme avec le campus universitaire un pôle éducatif, sportif et culturel qui rayonne sur l'ensemble du Sud-Est.

Les infrastructures économiques : routes nationales, ligne ferroviaire, port de commerce, zones industrielles, zone touristique projetée, autoroute (programmée).

Aujourd'hui, Gabès se caractérise par une importante diversification des activités, notamment une tertiarisation de haut niveau et un développement appréciable des activités de services. Cette tendance ira en se confirmant dans les années à venir, avec la consolidation de la fonction universitaire, la création d'une zone touristique, les emplois induits par l'extension de la zone industrielle de Ghanouche. Ces deux projets permettront la création de 30 000 emplois environ. Le campus universitaire prévoit un doublement des capacités d'accueil et se prépare à recevoir à court terme 30 000 étudiants. L'aire d'influence de Gabès s'étendra et Gabès va devoir s'appuyer sur des centres relais pour répondre aux besoins induits par cette croissance future. De par son niveau d'équipement, Gabès est prête à se positionner sur le territoire tunisien et à s'intégrer à l'économie mondiale. Mais ce positionnement ne peut se faire qu'en s'appuyant sur l'ensemble des maillons de l'armature urbaine qu'offre son arrière pays.

Le second niveau regroupe les villes de Medenine, Zarzis et Djerba. Medenine doit sa position à son statut en tant que chef lieu de gouvernorat, chef lieu de deux délégations et à l'existence de plusieurs services de niveau régional : ODS, douanes, etc....

- Djerba se confirme comme le pôle touristique le plus important dans la région avec 76 hôtels touristiques dont 31 classés 5\* et 4\*. Le nombre de lits offerts s'élève à 40432 soit 86 % du nombre total des lits offerts par l'ensemble du gouvernorat et 81,7 % du nombre total des lits offerts par l'ensemble de la région du Sud-Est.
- La position de Zarzis est en forte relation avec son niveau d'équipement en infrastructure économique du niveau régional et national. En plus de l'activité touristique de la zone, Zarzis est dotée d'un port en eau profonde qui couvre 240 ha, il est initié pour seconder le port de Gabès, et d'une zone franche (actuellement Parc d'Activités Economiques). L'intégration du port et de la zone franche pour créer un parc d'activités économique a permis d'activer le port et de créer un dynamisme économique important après une longue durée de calme. La projection d'une plateforme logistique près du parc va affirmer la vocation commerciale et industrielle de la zone et activer encore la dynamique du port.
- Tataouine se situe à un niveau plus bas. Sa position est en forte relation avec son niveau d'équipement administratif en tant que chef lieu du gouvernorat et chef lieu de deux délégations.

Le troisième niveau regroupe les villes de Ben Guerdane, Hamma, Mareth et Metouia.

- Ben Guerdane : un taux de croissance très élevé entre 1994 et 2004 (17,04) ceci est en fait du à l'extension du périmètre communal et à l'intégration des localités environnantes rurales. Sa proximité de la frontière Libyenne a permis de créer un dynamisme important dans l'activité commerciale (même si elle reste informelle) et a induit à une mise à niveau du niveau d'équipement de la ville.
- El Hamma est située sur un axe important RN16 assurant la liaison entre la région du Sud-Est et la région Sud-Ouest, elle est éloignée de l'aire urbaine de Gabès, ce qui permet à la ville d'avoir une autonomie fonctionnelle.
- Dans les villes de moins de 10000 habitants, les équipements correspondent à l'encadrement et à la desserte publique.

### 3- ORIENTATION D'AMENAGEMENT ET DE DEVELOPPEMENT

#### 3.1- LES REALISATIONS DU X<sup>EME</sup> PLAN ET LES ATTENDUS DU XI<sup>EME</sup> PLAN

##### 3.1.1- Les réalisations du X<sup>ème</sup> plan

Le bilan national du X<sup>ème</sup> plan a montré un taux de croissance satisfaisant de 4,5% (5,8% taux prévu) alors que plusieurs secteurs économiques ont été confrontés à plusieurs contraintes et pressions (les secteurs du tourisme, de l'agriculture, des textiles et certaines filières destinées à l'exportation). La croissance a été élevée dans le secteur des services (7,2%) malgré là aussi le ralentissement du taux dans le secteur du tourisme (3,4% contre une prévision de 5,4%) et le secteur des transports (3,2% contre une prévision de 5,8%). Ce taux de 7,2% s'explique par l'accroissement dans les secteurs des télécommunications (20,6%) et le secteur de la finance (6,7%) à valeur ajoutée élevée.

Le taux de chômage a légèrement baissé (de 15,1% à 14,3%) avec augmentation des chômeurs de niveau supérieur et des chômeurs jeunes, âgés de 15 à 29 ans (68,3 % du total).

Les perturbations à l'échelle nationale et internationale ont ralenti le rythme d'investissement qui a été faible avec 0,1% contre 7,5% comme prévision, puis une accélération durant les dernières années (8,1%/an).

La participation du secteur privé a été de 56,5 % (58,5 % : prévision), et ce, avec l'ensemble et des incitations et mesures prises pour son encouragement. Les variations du taux d'investissement ont touché les secteurs :

- de l'agriculture, en particulier les investissements privés (-11,6 %), dans l'élevage, l'arboriculture fruitière du fait de conditions climatiques défavorables ;
- des industries de transformation : le taux n'a pas dépassé 75% du fait de la baisse de l'investissement dans la branche des textiles et cuirs (contexte international, rupture des accords et diminution de la demande extérieure) ;
- des industries mécaniques et électriques avec augmentation importante (7% de taux de croissance des investissements) ;
- des industries non manufacturières ; croissance plutôt élevée dans les hydrocarbures, dépassant les prévisions (100,8% de taux de réalisation) ;
- dans les services, c'est dans les branches de l'électronique et des télécommunications que le taux a été le plus élevé (9,4%) participant ainsi à la création d'emplois et à l'amélioration des indicateurs relatifs à l'utilisation des techniques modernes de l'informatique.

L'investissement régional a représenté 66,5% (27406 MDT) dont 64,8% émanant du secteur privé. L'investissement étranger a subi une évolution positive avec 5483,9 millions de dinars sans compter les ressources de la privatisation de 35% du capital de Tunisie-Télécom. Ces investissements ont représenté 23,3% des investissements privés (nationaux et étrangers) et ont permis la création de plus de 64000 emplois nouveaux, de 884 entreprises nouvelles (2760 entreprises étrangères au total dans le pays à fin 2006) et encouragement des IDE dans les régions prioritaires avec 119 entreprises et la création de 8000 emplois.

Les échanges commerciaux se sont traduits par un accroissement des exportations de 10% (prévision de 8,8 %) avec exportation de biens supérieurs (exception faite de l'offre touristique), la baisse des exportations des textiles et cuirs (2,2 % contre 8,1 % de prévision).

Les importations des biens alimentaires ont été largement couvertes par les exportations de biens agricoles (dattes, huile d'olive et produits de la mer).

Le taux de couverture de 75,9 % a légèrement dépassé le taux prévu (70,6 %). Ainsi, la compétitivité de l'économie tunisienne se présente :

- dans la compétitivité des prix malgré les perturbations dues à la hausse des produits pétroliers ;
- dans l'intégration du pays dans le marché européen avec l'ouverture de son économie avec :
  - \* la baisse du degré de protection réel du produit industriel de 60 à 22 % de 2002 à 2006 (plus de barrières douanières) dans le cadre des relations établies avec l'Union Européenne ;
  - \* l'ouverture plus grande : 102,9 % en 2006 contre 99,9 % en 2001 ;
  - \* la hausse de la part des exportations dans la production locale totale (50,1% en 2006 contre 47,2 % en 2001) ;
- dans la diversification de la base productive et particulièrement dans le secteur des services avec **l'apparition des secteurs innovants** : la finance, la santé, l'éducation et l'informatique, les télécommunications et les services destinés aux entreprises ;
- la stabilité des grands équilibres avec maintien d'un déficit de la balance des paiements à un taux de 2,9 % du PIB en 2006 contre 3,5 % en 2001, engendrant la diminution du recours à l'endettement extérieur.

Ces résultats engendrent un progrès qui se matérialise dans l'amélioration de l'infrastructure technologique de base et l'utilisation des télécommunications, dans l'amélioration de l'énergie créative et dans la promotion des ressources humaines.

Les pressions qui persistent et caractérisent la phase actuelle du développement se rapportent aux difficultés rencontrées par les entreprises pour l'octroi de crédits du fait de la hausse des garanties exigées et des taux bancaires pratiqués, **mais aussi aux faibles possibilités locales ne permettant pas d'améliorer le niveau d'attractivité des IDE ou de l'investissement national.**

D'autres difficultés sont notées et concernent l'absence de structures de formation adaptées aux besoins particuliers des entreprises faisant que celles-ci procèdent par leurs propres moyens à la formation et au recyclage de leur personnel.

En matière de développement social, les indicateurs du développement humain (IDH) ont été améliorés avec une couverture sociale passant de 84,2 à 90,4 et un revenu par personne passant 2978 à 4064 DT/an.

Dans le domaine du développement durable, les acquis en matière de protection des ressources naturelles et l'intérêt porté à l'environnement ont été renforcés. Parallèlement, l'économie dans l'utilisation de l'énergie, la promotion de l'utilisation des énergies

renouvelables et l'amélioration des conditions de vie de la population constituent des priorités de la politique de la Tunisie.

### **Les réalisations du X<sup>ème</sup> plan régional dans le Sud-Est**

Les efforts déployés dans la région ont permis de renforcer les assises de développement dans cette région et de promouvoir son développement économique et humain.

Dans le domaine des infrastructures de transport, les investissements ont été consacrés à l'extension de l'aéroport de Djerba-Zarzis, la mise en exploitation de l'aéroport de Gabès et au renforcement des axes de liaisons routières entre les différents gouvernorats du Sud : la RN 15 entre Gafsa et Gabès, la RN 16 entre Gabès et Tozeur par Kébili et la RN 19 entre Medenine et Tataouine.

Les axes nouveaux sont :

- la RN20 : reliant Matmata à la RN1 et la RR115 reliant Tataouine et Zarzis ;
- l'achèvement de la déviation (évitement) de Medenine, Gabès et de la route reliant la zone touristique à l'aéroport de Djerba ;
- l'extension du réseau de téléphone fixe (24000 abonnés nouveaux) et généralisation du réseau de téléphonie mobile numérique (couverture de l'ensemble du territoire par des centraux téléphoniques) et connexion de l'ensemble des villes du Sud au réseau Internet.

Dans le domaine économique, les efforts ont porté sur le renforcement des facteurs de production et l'amélioration de la productivité de l'agriculture et de la pêche notamment par :

- l'extension des périmètres irrigués grâce au renforcement de la mobilisation de la ressource en eau (forages, puits) ;
- l'extension du périmètre de Rejim Maatoug sur 1050 ha ;
- l'amélioration de la gestion de l'eau dans les oasis ;
- la réhabilitation des ports et de la flottille de pêche ;
- l'extension des ports de pêche de Zarzis et de Houmet Souk ;
- le renforcement des moyens de pêche avec 9 embarcations modernes, la réalisation de 4 unités de froid et l'acquisition de moyens de transport frigorifique.

Le développement des ressources humaines et l'amélioration de la qualité de vie a nécessité le renforcement des structures d'enseignement supérieur, la modernisation des hôpitaux et l'amélioration de la desserte par les services urbains à travers :

- la création de l'Université de Gabès et l'installation d'Instituts Supérieurs dans chaque gouvernorat ;
- l'aménagement et l'extension des hôpitaux régionaux ;
- l'équipement des hôpitaux en Imagerie Médicale et en Centres de Dialyses ;
- la construction de 3 hôpitaux locaux ;
- le taux de branchement au réseau d'assainissement est passé de 42,3 % en 2001 à 55,0 % en 2006.

Afin d'impulser l'initiative privée à la création d'entreprises, la région a bénéficié de :

- la création de deux pépinières d'entreprises : Gabès et Djerba, la troisième à Medenine est en cours, en liaison avec les instituts technologiques ;
- la création d'un centre d'affaires à Gabès ;
- l'encouragement de l'installation du secteur privé dans la pêche du poisson bleu et dans l'agriculture intensive grâce aux eaux chaudes du Sud ;
- l'extension des espaces industriels et des zones d'activités économiques à Zarzis (12.5 ha d'extension) et début de réalisation de 27 autres ha ;
- la création d'une zone industrielle à Gabès de 25 ha ;
- la création de locaux industriels et de petits métiers à Hamma et Medenine (dans le cadre du programme des délégations prioritaires).

Les zones à problématiques particulières, notamment les zones montagneuses, ont bénéficiés de programmes de développement intégré qui ont permis d'améliorer les conditions de vie de la population, de promouvoir les activités agricoles et de valoriser les ressources naturelles.

### 3.1.2- Les attendus du XI<sup>ème</sup> plan

L'évolution du contexte international correspond, pour la réalisation du XI<sup>ème</sup> plan, à l'élargissement de l'Union Européenne, à l'évolution du rôle de la monnaie avec l'Euro dans les échanges commerciaux, à l'entrée de la Tunisie dans les négociations avec l'UE et les effets sur les entreprises tunisiennes dans le cadre de la libéralisation des échanges des biens agricoles et des services. Ainsi, ce contexte exigera des mises à niveau et un renforcement des mesures à prendre pour l'amélioration de l'Environnement du travail, de la productivité des entreprises et du rôle de l'appareil financier.

La situation prévisible à l'intérieur du pays se caractérise, sur le plan sociodémographique, par le «maintien de la relation étroite entre la croissance démographique et la croissance économique et développement social» avec :

- la baisse du taux de natalité et du taux synthétique de fécondité ;
- l'élévation du niveau d'instruction de la femme et sa participation toujours croissante dans le monde du travail ;
- l'amélioration de la couverture sanitaire et sociale ;
- le recul de la mortalité et l'amélioration de l'espérance de vie (76,0 ans en 2009 contre 71,2 en 1994) ;
- la baisse du solde migratoire extérieur ;
- l'évolution du taux de croissance se traduira donc par une légère hausse jusqu'en 2011 (de 1,08% en 2004 à 1,12% en 2011) puis une baisse du taux jusqu'en 2016 (1,04%) ;
- la population totale passera de 9.932.000 habitants en 2004 à 10687 en 2011 et à 11276000 habitants en 2016 avec une population additionnelle au cours du XI<sup>ème</sup> plan de 561000 habitants ;
- la structure par âge évoluera dans le sens de la baisse de la part des moins de 15 ans, de 4 points de 2004 à 2016, de la hausse de la part des actifs (15-59 ans) avec 66,4% en 2011 et

65,5% en 2016 et d'une légère hausse de la part des 60 ans et plus de 9,4% en 2004 à 10,2% en 2011 et à 11,8% en 2016.

L'impact de la structure sur l'éducation, le marché du travail, sur le logement et sur les conditions sociales et sanitaires de prise en charge des personnes âgées et retraitées, apparaîtra au fur et à mesure des plans.

La demande additionnelle d'emplois s'élèvera à 441000 durant le XI<sup>ème</sup> plan, correspondant à une moyenne annuelle de 88000 emplois contre 80800 au cours du X<sup>ème</sup> plan, avec l'amélioration du volume de la demande émanant des diplômés universitaires (de 14% en 2006 à 18,8% en 2011, à 25,7% en 2016) et la moitié de ce volume sera constitué de femmes.

A l'échelle nationale : les objectifs sectoriels du XI<sup>ème</sup> plan sont synthétisés dans le tableau suivant :

Secteur	Objectifs
Agriculture	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Développement de la production agricole.</li> <li>- Promotion de l'exportation en tant que moteur de dynamisme régional et de consolidation d'une agriculture moderne.</li> <li>- Promotion du rôle de la profession.</li> <li>- Poursuite de l'effort de mobilisation et d'utilisation rationnelle des ressources naturelles.</li> <li>- Promotion de l'agriculture biologique.</li> </ul>
Industrie manufacturière	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Renforcement des capacités compétitives du tissu industriel.</li> <li>- Création d'une nouvelle génération d'entreprises.</li> <li>- Amélioration du « climat des affaires » (investissements, innovation, productivité...).</li> <li>- Renforcement des réhabilitations et des aménagements de zones industrielles.</li> <li>- La prise en compte de la dimension environnementale.</li> <li>- Bien identifiés les secteurs porteurs dans les politiques sectorielles.</li> <li>- Renforcer le tissu des PME dans l'agro-alimentaire avec en amont l'amélioration de la qualité des produits agricoles destinés à la transformation, la mise à niveau des circuits de collecte et l'organisation des relations entre les intervenants.</li> <li>- Inciter à la labellisation des produits.</li> </ul>
IMCCV	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Alignement sur les normes internationales.</li> <li>- Maîtrise de l'énergie.</li> <li>- Matériaux innovants.</li> </ul>
Industries électriques, Electroniques, Electroménagères	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Accroissement de la valeur ajoutée du secteur.</li> <li>- Création de pôles industriels.</li> <li>- Encadrement technique des entreprises.</li> <li>- Partenariat stratégique.</li> </ul>
Industries chimiques	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Pôle technique spécialisé dans les industries chimiques.</li> </ul>
Industries non manufacturières	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Production et commercialisation de l'électricité à partir du gaz.</li> <li>- Stockage du pétrole liquide à Gabès (6000 tonnes).</li> <li>- Maîtrise de l'énergie.</li> <li>- Satisfaction des besoins de l'économie en produit pétrolier dans les meilleures conditions et au moindre coût.</li> <li>- Encourager les entreprises à accroître l'effort de prospection.</li> <li>- Augmenter la capacité de transformation (raffinerie de Skhira) et de stockage.</li> </ul>
Secteur des phosphates	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Concurrence sur le marché mondial du phosphate et baisse des prix : <ul style="list-style-type: none"> <li>* prospection de nouveaux marchés ;</li> <li>* amélioration de la productivité (nouveaux équipements) ;</li> <li>* activités de sous-traitance ;</li> <li>* recherche et amélioration de la qualité des produits – respect des normes de qualité ;</li> <li>* protection de l'environnement.</li> </ul> </li> </ul>
Artisanat et petits métiers	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Amélioration des données sur le secteur et développement de l'information.</li> <li>- Renforcement de la productivité du secteur et sa protection.</li> <li>- Mise à niveau des ressources humaines.</li> <li>- Renforcement de l'encadrement des promoteurs et des investisseurs et valorisation des spécificités régionales et locales.</li> <li>- Améliorer les circuits de commercialisation et répondre aux défis de l'exportation.</li> </ul>

Transport et logistique	<ul style="list-style-type: none"> <li>- <b>La Tunisie devenant un «Centre Régional de Commerce et de Services»,</b> il s'agit de : <ul style="list-style-type: none"> <li>* développement des infrastructures de base (routes, aéroport, port, rail) ;</li> <li>* modernisation (réhabilitation, équipement) ;</li> <li>* logistique de transport ;</li> </ul> </li> <li>- Renforcement du transport collectif des personnes et adoption du mode de transport ferroviaire comme choix stratégique dans le système de <ul style="list-style-type: none"> <li>* transport des personnes ;</li> <li>* mise à niveau des métiers ;</li> <li>* promotion du transport multimodale ;</li> <li>* promotion de la qualité et renforcement de la sécurité ;</li> <li>* maîtrise de l'énergie ;</li> <li>* mise à niveau des entreprises et des institutions publiques en vue de l'amélioration des rendements.</li> </ul> </li> <li>- Concernant le transport routier : <ul style="list-style-type: none"> <li>* cohérence entre les politiques d'aménagement du territoire, la planification urbaine et la politique de transport;</li> <li>* amélioration des plans de circulation et priorité aux transports publics ;</li> <li>* nouvelles formes de gestion et équilibre financier des sociétés de transport (concession, sous-traitance et participation du secteur privé) ;</li> </ul> </li> <li>- Concernant le transport des marchandises ; les objectifs concernent le transport international, à encourager.</li> <li>- Concernant le transport ferroviaire : <ul style="list-style-type: none"> <li>* augmenter la part de ce type de transport ;</li> <li>* relier le réseau de transport ferroviaire aux différentes unités de production et au port (promotion de l'exportation) ;</li> <li>* transport multimodal.</li> </ul> </li> <li>- Concernant le transport maritime, il s'agira d'encourager le partenariat et la participation du secteur privé, d'offrir un service respectant les normes internationales (normes de qualité et de sécurité).</li> <li>- Concernant le transport aérien, il s'agira de renforcer l'infrastructure aéroportuaire, de procéder aux mises à niveau nécessaires en vue de la compétitivité du secteur lui-même mais aussi du secteur touristique, d'introduire les nouvelles technologies, de renforcer la formation et la gestion avec économie de l'énergie.</li> </ul>
Technologie de la communication et de l'informatique	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Les objectifs sont : <ul style="list-style-type: none"> <li>* le développement des compétences qui constituent le capital humain ;</li> <li>* le renforcement des structures de communication en vue d'atteindre le haut débit ;</li> <li>* de favoriser le partenariat public/privé ;</li> <li>* de promouvoir les investissements compétitifs ;</li> <li>* de développer «l'économie numérique, le travail à distance, la culture numérique et l'industrie du savoir ;</li> <li>* les pépinières d'entreprises et l'essaimage.</li> </ul> </li> </ul>
Tourisme et loisirs	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Les objectifs sont la diversification du produit touristique, l'exploitation rationnelle et durable des atouts touristiques et l'adaptation de la stratégie de commercialisation à l'évolution du marché touristique international.</li> </ul>

Les ressources humaines	<ul style="list-style-type: none"> <li>- <u>Education</u> : il s'agira de relever le défi de l'échec scolaire, d'instaurer l'école de la société de l'information et de la culture numérique et de renforcer la complémentarité entre les systèmes d'éducation et de formation.</li> <li>- <u>Formation</u> : il s'agira d'améliorer la qualité de la formation de base, de développer la formation complémentaire et la formation continue.</li> <li>- <u>Enseignement supérieur</u> : il s'agira de réaliser un « saut qualitatif » vers l'Economie du Savoir, les Centres d'Excellence. L'université devenant un facteur d'attractivité des compétences, elle constitue un secteur porteur au niveau urbain d'une part et une ouverture sur l'environnement. Dans cette optique, les noyaux universitaires dans les régions devront faire l'objet d'investissements nouveaux en vue de leur renforcement mais aussi de leur mise à niveau en vue de renforcer les domaines porteurs présentant une employabilité élevée et répondant aux besoins de la région.</li> <li>- Mettre à disposition des entreprises économiques, les compétences nécessaires capables de garantir leur positionnement et leur compétitivité dans la région et sur le plan international.</li> <li>- Promotion de l'université virtuelle.</li> <li>- Renforcement des programmes d'informatique.</li> <li>- Ouverture de l'université sur l'environnement (stages, visites, pôles technologique, pépinières d'entreprises, Observatoire de l'Université, coopération avec le corps des professionnels etc...).</li> <li>- Renforcement du partenariat scientifique et technologique avec l'étranger (partenariat, co-encadrement)</li> <li>- Consolidation de la recherche scientifique (pôle technologique, partenariat, production, recherche)</li> <li>- L'objectif étant de réaliser un technopôle ou une pépinière d'entreprise par gouvernorat d'ici 2009.</li> </ul>
Culture, communication	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Il s'agira de renforcer les structures de références existantes tout en axant les efforts sur la promotion de l'industrie de la culture et des arts par l'exploitation du potentiel civilisationnel : tourisme culturel comme levier du développement régional avec constitution de projet commun entre les ministères concernés.</li> </ul>

A l'échelle régionale : les perspectives du XI<sup>ème</sup> plan de développement économique et social (2007-2011), partent des acquis en matière de «développement régional», comme axe important du développement, ayant permis d'intégrer les différents gouvernorats au processus de développement économique. Le XI<sup>ème</sup> plan constituera le cadre pour :

- la consolidation des acquis ;
- la valorisation des potentialités de la région ;
- faire que la région devienne un «territoire dynamique» grâce au renforcement de l'emploi, à la création des entreprises nouvelles, à l'économie du savoir et à l'amélioration de la qualité de vie.

Ainsi, la région participera à la mise en œuvre des grands choix retenus : réalisation d'un rythme de croissance plus élevé en améliorant l'exploitation des ressources et des capacités locales, en maîtrisant les pressions sur les ressources naturelles, en valorisant les infrastructures de base (rail, ports, aéroports et autoroute), le tout avec une réelle fonctionnalisation des espaces et la maîtrise plus grande dans la gestion.

Les principaux axes de la stratégie de développement de la région du Sud et les grands projets programmés permettant de diversifier la base économique sont synthétisés dans les points suivants :

**La stratégie de développement comporte les axes suivants :**

- **promouvoir l'emploi dans la région en cohérence avec le contexte international et ses exigences ;**
- **développer l'approche régionale et les moyens pour faire de la région un vecteur de développement actif ;**
- **améliorer les conditions de l'environnement économique et social pour une plus grande attractivité de l'investissement privé et étranger.**

La diversification la base économique et la compétitivité nécessitent les projets suivants :

*Les infrastructures*

- renforcer les liaisons entre les villes du Sud-Est et Sud-Ouest ;
- liaison de Gabès ville à l'autoroute ;
- embellissement des entrées de villes ;
- réalisation des déviations (évitement) au niveau des grandes villes ;
- réhabilitation des itinéraires touristiques sahariens et montagneux, valorisation des sites archéologiques et naturels en vue de la diversification du produit touristique ;
- dynamisation des ports de commerce de Zarzis et Gabès ;
- réalisation des études de faisabilité du prolongement de la voie ferrée dans les gouvernorats de Medenine et Tataouine ;
- amélioration de la couverture du territoire par le réseau téléphonique et généralisation progressive de l'ADSL aux abonnés Internet et généralisation des centres Publinet aux agglomérations rurales pour développer l'accès à la «culture numérique».

*Tourisme*

- aménagement de la zone touristique de Lella Hadhria à Djerba, de Lella Mariem à Zarzis, de la zone touristique de Gabès ;
- étude d'opportunité et de faisabilité de zones touristiques (de petite taille) en vue de développer le tourisme itinérant (petites unités d'hébergement, services, etc...) dans les zones sahariennes et montagneuses.

*Agriculture*

- creuser des puits profonds ;
- aménagement de barrages et lacs collinaires pour la maîtrise des eaux de ruissellement et leur affectation à l'irrigation ;
- assainissement et revivification des oasis ;
- amélioration du taux d'intensification agricole ;
- promotion de l'agriculture de primeurs de l'arboriculture fruitière et du maraîchage ;
- appliquer les résultats de la recherche agronomique et scientifique et intensifier la vulgarisation agricole ;
- développer l'information relative aux marchés extérieurs et accroître la production du secteur et sa participation dans les exportations.

*Le thermalisme*

- réalisation de stations thermales médicalisées ;
- réalisation d'unités de mise en bouteille des eaux minérales.

*Les gisements et carrières*

- valorisation des gisements (sel, sable, argile, gypse, pierre de marbre) par la création d'un réseau de PME ;
- mise en place d'un encadrement en vue de faciliter l'installation de tout investisseur dans la réalisation de son projet.

*Agriculture biologique*

- doublement des superficies et généralisation de la pratique dans les 3 gouvernorats et ce, pour l'ensemble des cultures possibles : légumes, fruits, dattes en liaison avec la recherche, la vulgarisation et la formation ;
- encourager les cadres diplômés à s'installer dans les gouvernorats et les délégations de l'intérieur, (médecins spécialistes, cliniques privées, les professions de droit, les bureaux d'Etudes et de Conseils dans les domaines de la finance, de la fiscalité, de l'ingénierie industrielle) ;
- développer les infrastructures agricoles : unités de transformation, unités de froid, unités de conditionnement des produits agricoles.

*Promouvoir les petites et moyennes villes de la région pour cela :*

- revêtir les pistes agricoles ;
- relier les zones de production aux zones d'habitat urbain ;
- relier les zones frontalières et les zones prioritaires au réseau routier existant.

*Les projets programmés sont :*

- la construction de ponts sur Oued Oum Elafch, Oued El Gharbaoui, Oued Karkar, Oued. El Hamma ;
- la poursuite de la réalisation de la déviation de la ville de Medenine ;
- la réalisation de périmètres irrigués à partir des eaux des puits profonds ;
- le développement agricole intégré à Gabès ;
- le développement agricole et pastoral à Tataouine ;
- la réalisation de la 2<sup>ème</sup> étape du projet de réhabilitation des aires d'irrigation dans les Oasis ;
- le lancement du projet de développement agricole et pastoral dans la zone d'El Ouaraa (Medenine et Tataouine) ;
- l'amélioration de la qualité de l'eau destinée à l'alimentation des populations ;
- l'extension des ports de pêche de Zarzis et d'El Kef à Ben Guerdane ;
- la réalisation d'une centrale électrique à Ghannouch ;
- la modernisation de l'aéroport de Djerba-Zarzis et renforcement de son niveau d'équipement et de services ;
- la création de zones touristiques à Gabès, Djerba, Zarzis et Tataouine ;

- le lancement du projet phosphogypse à Gabès ;
- la poursuite et achèvement de la réalisation de l'institut supérieur des études technologiques à Medenine et de l'institut des Arts et Métiers à Gabès ;
- le lancement de la réalisation des instituts des sciences appliquées aux sciences humaines à Tataouine, l'Ecole Nationale des Ingénieurs à Medenine, (l'Institut Supérieur de l'Electronique et des Technologies des Télécommunications à Gafsa) ;
- la construction de lycées et lycées pilotes ;
- la restructuration des centres de formation de Djerba, Beni Khedache et Gabès ;
- l'aménagement et équipement de l'Hôpital Régional de Gabès, Medenine et Tataouine et construction du service d'urgence à Dhéhibet, Rémada, El Hamma, Mareth ;
- la réalisation de deux stades à Houmet Souk et Mareth ;
- l'aménagement des complexes sportifs à Medenine, Tataouine et Gabès ;
- la réalisation d'une salle de sport à Ben Guerdane et une salle de Judo à Ghannouch ;
- la mise en place du gazon dans le stade de Gabès ;
- la construction de terrains de Tennis à Djerba et d'un stade à Mareth ;
- la création d'un cadre de coordination entre les gouvernorats dans l'élaboration des programmes régionaux et le suivi de la réalisation des projets ;
- le renforcement de la composition et des compétences des conseils régionaux par la création de deux nouvelles commissions permanentes ; la première commission sera chargée de l'élaboration et de l'exécution des plans régionaux de développement durable. La seconde commission sera chargée de définir les objectifs relatifs à l'emploi et à l'investissement ;
- le renforcement de la composition du conseil local par des représentants de la société civile et des experts en vue de l'habiliter à préparer des plans de développement locaux ;
- le renforcement de la composition des conseils ruraux par des représentants de la société civile ainsi que leur participation à l'élaboration des programmes de développement dans leurs zones d'intervention.

Des nouveaux outils et instruments sont prévus pour assurer une meilleure rationalisation des interventions et une plus grande responsabilisation des collectivités locales ; il s'agit entre autre de :

- la conception, de l'élaboration et de la réalisation des programmes d'intervention à moyen terme des plans de développement régionaux ;
- la préparation par les Offices de Développement Régionaux d'études économiques à l'échelle des gouvernorats en vue d'identifier leurs spécificités et de formuler des idées de projets et des opportunités d'investissement qui seront répertoriés dans des banques de projets ;
- la création d'un réseau d'experts dans le domaine de l'investissement régional, qui sera chargé d'améliorer les études préalables et d'encadrer les entreprises ;
- l'élaboration des conventions de partenariat entre les structures régionales, les institutions universitaires et les institutions de recherche scientifique en vue de valoriser les compétences régionales et de renforcer le rayonnement de l'université sur son environnement ;

- l'élaboration de contrat programme entre l'Etat et les Conseils Régionaux pour une plus grande responsabilisation dans la réalisation des plans de développement.

En outre, la stratégie de développement régional considère que le développement local constitue un pilier de l'action régionale. Elle accorde une place prépondérante à la participation du citoyen et à l'action associative dans l'exécution des programmes spécifiques. La délégation est retenue comme périmètre d'intervention pertinent pour la mise en œuvre du programme de développement intégré dont les actions concerneront les milieux urbains et ruraux en vue de consolider les assises de développement des régions et des zones prioritaires.

### 3.1.3- Les axes de la stratégie de développement régional

La stratégie de développement régional vise l'amélioration de la compétitivité des régions à travers la mobilisation des potentialités existantes et l'exploitation de leurs avantages comparatifs. Elle prévoit l'approfondissement des réformes institutionnelles et la consolidation de la décentralisation et la déconcentration en vue du renforcement du rôle des régions dans la mise en œuvre des politiques publiques. Ces réformes concernent aussi bien les institutions que les outils de gouvernance aux différentes échelles territoriales.

## 3.2- LES ORIENTATIONS DU SDATN ET DU SDARE DU SUD-EST

### 3.2.1- Orientations et recommandations du SDATN

La problématique de l'emploi et du développement des ressources humaines se retrouve au centre des politiques de croissance avec comme objectif l'accroissement de l'employabilité en même temps que celui de la compétitivité : il s'agit donc d'exploiter les potentialités offertes pour gagner le pari de l'emploi. Dans ce contexte, une nouvelle approche du territoire privilégie non plus l'équilibre régional mais plutôt «un développement régional équitable» dans lequel il ne s'agira pas seulement de répartition mais aussi et surtout de hiérarchisation et de choix judicieux à faire dans une démarche d'intégration du territoire.

Celle-ci exige, entre autres, des efforts en direction de la cohésion sociale face à l'accélération de la mutation économique : «la mondialisation économique va accentuer la tension sociétale, les écarts de développement vont se creuser, l'intérêt national exigera que l'on mette l'accent sur les lieux les mieux situés pour faire face à la concurrence internationale».

Cette nouvelle approche du territoire se fixe des exigences nouvelles, à savoir «l'intégration nationale, le respect du milieu, l'ancrage historique et social, l'efficacité urbaine et la qualification».

#### *L'efficacité économique*

- le développement des grandes villes devant aboutir à un réseau de villes connecté sur le marché extérieur. Cet objectif exige de développer les principaux atouts dans le secteur de l'industrie en particulier textile, métallurgique agro-alimentaire et électronique..., dans le secteur des services économiques supérieurs et dans le secteur touristique.

- l'amélioration de la productivité face aux tendances des décennies à venir qui sont entre autres l'épuisement des ressources naturelles et la rude concurrence sur le marché mondial. De ce fait, le modèle de croissance économique intègrera plus la notion de «valorisation de son site géopolitique et de son capital humain que l'usage massif et extensif des ressources naturelles et du capital financier».
- il s'agit d'orienter la future base productive vers des activités se situant dans les perspectives offertes par le marché international et tenant compte au maximum des contraintes nationales et régionales du pays.
- ainsi, et de plus en plus, il s'agira de privilégier les activités non ou peu polluantes, peu consommatrices de ressources naturelles (eau, énergie...), des activités à «contenu optimal en importations», des activités compétitives contribuant très vite à l'amélioration des ressources publiques, des activités créatrices d'emplois, d'emplois qualifiés.

**La cohésion sociale**, avec les apports et les effets sociaux de la politique sociale : régression de la pauvreté, amélioration des conditions de vie des populations défavorisées, amélioration des conditions d'habitat, amélioration des sources de revenus etc... Les perspectives de la politique sociale dont le premier défi se pose à sa mise en œuvre logique d'assistance «face aux programmes destinés essentiellement au soutien de l'emploi et à la création de sources de revenus stables», et le second défi se rapporte à la «difficulté du ciblage rigoureux des catégories et zones considérées comme prioritaires».

**La protection du milieu** : Le milieu dont les facteurs intrinsèques sont limités et dont les tendances naturelles à l'aridité ont appauvri les ressources en faune et flore est exposé à des conditions climatiques qui rendent le taux de renouvellement des sols très faible. Les terres utiles comme patrimoine naturel ne représentent que 3% du territoire avec des valeurs culturelles fortement dépendante de la ressource en eau.

Face aux exigences d'une «ouverture intégration durable de l'espace national sur l'environnement global», il s'agira de prendre en charge dans les sollicitudes et obligations d'aménagement :

- «l'interdiction et la lutte contre toutes les formes de dégradation quantitatives et qualitatives des ressources eau-sol, des ressources sylvo-pastorales et halieutiques des ressources spécifiques et de la biodiversité» ;
- «l'encouragement et le soutien approprié des initiatives pertinentes, des programmes intégrés et des comportements positivo-dynamiques favorables à la conservation-développement, à la protection-amélioration et à la mobilisation-valorisation des ressources et de l'environnement».

### **Les orientations du SDATN**

Dans la nouvelle orientation de la pensée territoriale, le développement durable se doit d'être à la mesure de la gravité des problèmes, efficace en termes de compétitivité internationale et équitable, permettant d'assurer un haut niveau de cohésion sociale. Les orientations dans le cadre du développement durable sont :

### ***Le domaine de l'eau***

- gérer dorénavant d'une manière durable les ressources en veillant à ne jamais dépasser leurs capacités ;
- mettre en place une gestion unifiée de la ressource en eau, indépendante des utilisateurs ;
- considérer l'eau comme une ressource rare ayant une valeur en elle-même et pas un coût d'exploitation ;
- restructurer la politique des périmètres irrigués et en particulier dans le cas de fonctionnement sur forages ;
- remettre en cause les transferts anti-écologiques ;
- donner la priorité aux politiques d'économie d'eau.

### ***Le domaine du peuplement***

Face à la pression exercée par la population quand celle-ci dépasse les capacités économiques ou écologiques du milieu, il s'agira pour l'aménagement du territoire de faire face aux différents types de peuplement : «démographique (relations entre la pression et les capacités économiques ou écologiques), économiques (travail agricole intense mais à très faible productivité) et écologique (sur pompage et dégradation des nappes pour l'irrigation de périmètre)». La prise en compte de la problématique du développement durable dans «sa véritable dimension suppose ainsi une double révolution culturelle : accepter l'idée que l'eau ne peut plus être considérée comme un don du ciel et reconnaître qu'en bien des lieux, il faut diminuer la pression démographique».

*Le développement efficace*, dans sa dimension territoriale, peut se traduire par la valorisation des atouts, pour assurer en même temps du développement et de la compétitivité. Ces atouts sont les régions agricoles compétitives, et le développement métropolitain.

*Dans les zones agricoles compétitives* : modernisation et intensification des espaces potentiellement ou déjà compétitifs. Dans la Tunisie humide : développer les cultures fourragères en particulier pour compléter l'alimentation du cheptel des régions steppiques.

***Le développement métropolitain*** : les grandes villes doivent être des pôles de modernisation économique pour affronter la compétition internationale et sociétale (développement en particulier de l'emploi féminin et impulsion de la production de la femme).

*L'industrie* : mise à niveau des secteurs existants comme points d'appui et création de nouveaux secteurs en liaison avec l'intégration maghrébine et le marché que constitue cette entité régionale.

*Les services économiques* : un haut niveau de services est exigé par le développement «du milieu industriel métropolitain». Ces activités exigent une centralité urbaine et des moyens de communications de pointe.

***La logistique*** : «transports, fluidité des flux, continuité des modes, interopérabilité des infrastructures». Assurer une «continuité logistique entre les espaces industriels et les ports ainsi qu'une excellente articulation entre les nœuds logistiques et les centres urbains».

*Le rail* : modernisation du réseau ferré.

**Politique urbaine** : l'approche de la ville et de la politique urbaine doit être à la hauteur des enjeux : fort développement de grandes villes comme condition sine-qua-non de la réussite du projet économique «mettre la pensée territoriale (aménagement et urbanisme) en cohérence avec le projet global de la société tunisienne».

**Le développement équitable** : la desserte complète du pays par les services et les infrastructures est un acquis à préserver et à mettre à niveau : compléter la couverture des services publics, améliorer l'efficacité du service public, développer les nouveaux services de formation.

### **Les recommandations du SDATN**

#### ***L'urbanisation – la polarisation***

- création de plates formes logistiques : comme points structurants en matière d'organisation de l'espace et d'urbanisation : «elles se situeront à un point de jonction entre le rail et l'autoroute, à proximité immédiate des ports».
- promouvoir une véritable centralité dans les grandes villes où il faut «combler le décalage entre la dynamique urbaine interne et les besoins de l'économie nationale : plan de mise à niveau du centre de la ville».
- développer une politique urbaine «offensive afin de maîtriser la croissance de l'habitat et l'articulation logements – transports publics – travail».

#### ***La compensation***

- organisation de la densification de l'espace littoral : protection des zones fragiles et contrôle de l'urbanisation – utilisation du rail comme axe structurant de la zone.
- dans l'armature urbaine, et en complément avec les métropoles, accorder «le statut de villes stratégiques aux agglomérations les mieux placées. Gabès pour le Sud. Ces villes constitueront des points d'appui privilégiés en matière d'équipement publics de haut niveau (en particulier pour la formation). Ce qui exige un effort «soutenu d'urbanisme et la promotion d'une véritable centralité urbaine».
- «mise en place des procédures et renforcement des institutions chargées d'assurer une protection des forêts et des châteaux d'eau». Association, dans ces milieux, des mesures écologiques avec les programmes économiques et sociaux. Production d'une culture environnementale associée à la promotion des nouvelles formes d'économie dans ces milieux.
- traitement adapté des zones de steppes et des oasis, en fonction de la contrainte «surpeuplement». Politique d'économie d'eau comme priorité absolue, contrôle des prélèvements sur les nappes.
- l'amélioration de l'équipement de l'intérieur du pays, grâce aux investissements mais aussi grâce aux «mesures nouvelles de soutien en matière de fonctionnement avec des dispositions financières et statutaires de compensation en faveur des cadres de l'Etat ou des services publics, affectés dans les régions éloignées des métropoles».

- introduction de la notion de Zone d'Intérêt Stratégique (Z.I.S) «espaces ayant une importance décisive (économique, culturelle, sociale, écologique) dont l'Etat doit s'assurer le contrôle, et en acquérir éventuellement la propriété totale ou partielle».
- renforcement du rôle de l'Etat (orientations impulsions) avec promotion de la décentralisation et de la concertation, développement de la fiscalité locale.
- une meilleure intégration dans l'espace maghrébin.

### ***Les objectifs de l'UMA***

- créer un espace économique unique et renforcer le commerce intra-maghrébin en vue d'établir progressivement une zone de libre-échange, une union douanière et un marché commun garantissant la libre circulation des personnes, des biens, des services et des capitaux ;
- développer une coopération économique et les échanges commerciaux avec l'UE ;
- encourager l'investissement étranger, en particulier dans le cadre de projets communs avec des entreprises de l'espace maghrébin ;
- intensifier la coopération régionale dans l'agriculture, les industries extractives, l'énergie, l'industrie manufacturière, les transports et les communications, les équipements et les infrastructures ;
- mise en œuvre d'une politique extérieure commune ;
- rapprocher les systèmes juridiques des pays membres ;
- promouvoir l'éducation à tous les niveaux et développer la coopération culturelle ;
- mettre sur pied des initiatives régionales visant la protection de l'environnement et la rationalisation des ressources en eau (utilisation concertée des nappes communes.
- rationalisation de la gestion des ressources en eau entre les pays voisins pour une utilisation concertée des nappes profondes, en diminuant les gaspillages ;
- liaison des principales villes maghrébines par l'achèvement de l'autoroute et renforcement des projets de liaisons ferroviaires par des projets transfrontaliers industriels et commerciaux ;
- identification sur le plan économique et social, dans chacun des pays, de projets industriels potentiels pour investir dans les créneaux dans lesquels chaque pays dispose d'avantages comparés ;
- pour les pays ayant des frontières communes (Tunisie/Algérie – Tunisie/Libye ...), il s'agit d'identifier les synergies possibles en matière économique et commerciale, ainsi que dans la gestion de leur espaces respectifs.

Les pays de l'UMA forment cette entité appelée le Maghreb, région possédant de nombreux atouts : la démographie importante (marché), une langue, une civilisation et une religion communes. Cette région bénéficie de potentialités industrielles et commerciales importantes, d'un savoir-faire dans différents domaines tels que les hydrocarbures, les phosphates, le tourisme etc... Sur le plan spatial, cette entité bénéficie d'une ouverture maritime dans les cinq pays.

### 3.2.2- Les projets structurants maghrébins lancés

#### ***L'autoroute maghrébine***

Pour la région, le projet autoroutier (458 Kms), permettra la liaison du Sud-Est à la capitale et à Tripoli ;

- Tunis – M'Saken (existant) : 143 Kms ;
- M'Saken – Gabès (existant en partie jusqu'à Sfax) : 271 Kms ;
- Gabès – Frontière Libyenne : 187 kms.

***La modernisation de la liaison ferroviaire intermaghrébine*** : dont l'emprise double le tracé de l'autoroute : en Libye, la ligne arrive jusqu'à la frontière tunisienne en passant par Benghazi, Tripoli et venant de la frontière égyptienne.

Le Sud Tunisien, du fait de sa situation frontière avec la Libye et l'Algérie, est «déterminé par les projets de ces pays où l'option de valorisation est retenue».

Les aménagements en Libye consistent en des projets d'équipements et de mise en valeur du Jbel Nefoussa, dont les composantes sont l'infrastructure avec la création d'un réseau routier permettant une liaison avec le réseau tunisien par Dhehibet ; incluant également un projet d'électrification et de développement urbain et la mise en valeur, constituée de projets d'aménagement rural conduit dans le Jbel ou la Jeffara.

Dans la partie algérienne, des projets d'importance appréciable présentent des effets à long terme déterminants pour le Sud Tunisien : grâce aux infrastructures routières et donc au renforcement du rôle d'étapes principales et de carrefours à même de relancer le commerce transsaharien de la Tunisie avec les pays du Sud du Sahara.

***Les ressources en eau*** : l'un des objectifs d'aménagement du territoire maghrébin consistera «en la rationalisation de l'utilisation des nappes communes aux pays limitrophes».

- dans la partie Sud, la Tunisie est concernée par la nappe du complexe terminal (350000 km<sup>2</sup>) avec une partie limitée dans le territoire tunisien. La direction de l'écoulement est Sud-Nord avec une convergence vers les Chotts Melrhir en Algérie et Djerid en Tunisie.
- la nappe du continental intercalaire : sur 600000 km<sup>2</sup>, avec une partie en Tunisie sous le Sahara septentrional : le Dahar tunisien, le Djerid et l'anticlinal de Chott Fedjej à l'Ouest de Gabès. Une partie importante de l'écoulement s'oriente vers le Nord-Est et a pour exutoire le Chott Fedjej (émergence des sources d'El Hamma de Gabès).

#### ***Les ressources énergétiques***

- le gazoduc Maghreb-Europe (GME) : projet de coopération multilatérale entre des Etats du Maghreb (le Maroc – la Tunisie – l'Algérie) et l'UE. Achat du gaz naturel par le Maroc et la Tunisie de l'Algérie ce qui permettra de renforcer la coopération transfrontalière intra-maghrébine dans le domaine.
- projet de construction à moyen terme, d'un réseau interconnecté de distribution de gaz entre l'Algérie, la Tunisie et l'Ouest de la Libye.

### ***Les zones frontalières***

- dans la partie Sud, les points de passage sont : Ras Jedir et Dhehibet.
- les flux d'entrée des maghrébins montrent que la voie terrestre est privilégiée et de ce fait, il s'agira donc de cibler le développement des zones frontalières les plus fréquentées : réalisation d'équipement, d'infrastructures, de mesures incitatives au commerce et aux échanges. Ces zones frontalières sont à considérer comme espaces stratégiques dans la lecture du territoire de chaque région économique. Elles participent à l'intégration maghrébine.

### 3.2.3- Orientations d'aménagement et de développement du SDARE

Au regard des tendances lourdes dégagées et des orientations et des projets du XI<sup>ème</sup> plan pour la région du Sud-Est, la littoralisation se dégage comme un choix stratégique qui vient consolider les tendances à l'œuvre. En effet, la localisation des futurs grands projets économiques déclencherait une croissance cumulative importante favorisant les villes du littoral, principaux pôles dans la région, en renforçant leur attractivité, engendrant un développement différencié pouvant se traduire par l'aggravation des déséquilibres internes à la région.

Cette forte tendance à la littoralisation pourrait constituer un facteur de rupture entre, d'une part, une zone littorale attractive dont le développement doit être maîtrisé pour éviter l'étalement urbain et la ségrégation spatiale, et, d'autre part, des zones intérieures répulsives nécessitant des politiques publiques de rééquilibrage.

L'ouverture sur l'extérieur est l'un des déterminants majeurs du futur de la région. L'essentiel de l'infrastructure de transport maritime, aérien et terrestre est déjà là, mais la région ne génère pas suffisamment de flux permettant de rentabiliser les infrastructures.

L'émergence d'un véritable nœud d'échanges internationaux demeure tributaire de la suite qui sera donnée aux accords relatifs à l'intégration maghrébine et aux échanges commerciaux avec l'UE ainsi que des projets des pays voisins relatifs aux options de développement des zones frontalières.

Le diagnostic élaboré sur la région du Sud-Est a montré que les tendances non durables du développement de la région, dans ses dimensions économique sociale et environnementale sont manifestées par :

- la dégradation des ressources naturelles dont l'aggravation de la sensibilité à la désertification par le surpâturage et l'extension des cultures dans les zones fragiles ;
- la surexploitation localisée des ressources en eau et la gestion non durable de cette ressource ;
- l'intensification de la pression sur le littoral qui provoque l'érosion des plages et la pollution des eaux notamment industrielles ;
- les impacts négatifs de la croissance urbaine et économique notamment l'étalement de l'urbanisation sur les terres agricoles et la concurrence sur l'eau, le sol et la main d'œuvre entre les secteurs d'activités économiques ;

- les inégalités sociales qui risquent de s'aggraver entre les zones attractives et les zones confrontées au défi de l'accès à l'emploi et aux services et menacées par le dépeuplement. L'avenir de la région dépendra ainsi des conditions environnementales qui s'imposeront aux activités industrielles, touristiques, de transport et agricoles à travers des arbitrages économiques et environnementaux. En outre, le développement durable exige une gestion intégrée des risques naturels qui conditionneront les interventions en matière d'aménagement et de développement du territoire.

Sur cette base, les principaux enjeux de développement et d'aménagement de la région du Sud-Est s'articulent comme suit :

- renforcer la compétitivité du territoire à travers la valorisation de sa situation, de ses activités économiques, de ses infrastructures et de ses services supérieurs ; renforcer pour cela les liaisons frontalière pour optimiser les échanges et l'intégration maghrébine à travers le développement des infrastructures de transport, et le développement cohérent des zones frontalières ;
- diversifier les activités et valoriser les ressources de la région à travers la prise en compte des potentialités, de développement local, le désenclavement et l'intégration économique régionale ;
- renforcer les fonctions avancées et les externalités du territoire : intelligence économique, polarisation, milieu urbain...

Dans ce qui suit, ces enjeux sont examinés successivement à la lumière des conditions locales et de la perspective du Schéma Directeur d'Aménagement.

### **Renforcer la compétitivité de la région du Sud-Est**

Dans un contexte d'intensification des échanges internationaux, l'ouverture sur l'étranger et le positionnement sur les circuits de circulation de la marchandise, tout comme la consolidation des facteurs d'attractivité prennent une importance déterminante de l'avenir des régions.

Ainsi, le premier objectif du projet de développement qui sera exprimé par le SDARE de la région du Sud-Est est de promouvoir son attractivité à travers le renforcement des facteurs de compétitivités et d'attractivité des espaces présentant un certain niveau de développement économique, social, culturel et fonctionnel et offrant les meilleures conditions de connexion.

Pour répondre à cet objectif, il est opportun de s'appuyer sur la sous région littorale dotée d'un potentiel appréciable d'activités économiques, d'infrastructures de transport, de formation supérieure et de centres urbains lui permettant de prétendre à un développement polarisé qui fonde son attractivité et doit rester à l'évidence un axe stratégique majeur. Cet objectif général est décliné selon les facteurs de compétitivité dans les objectifs et orientations spécifiques suivantes :

## **Renforcer les liaisons nationales et internationales de la région du Sud-Est**

Le positionnement de la région en matière de compétitivité et d'attractivité des investissements directs étrangers et les opportunités offertes par sa situation pour jouer un rôle plus prégnant dans les échanges avec les pays du bassin méditerranéen d'une part et les pays maghrébins d'autre part, déterminent le modèle de communication de la région du Sud-Est. Il s'agit d'un modèle tourné vers l'international ouvert sur le bassin méditerranéen et connecté aux réseaux maghrébins.

Cet objectif appelle une stratégie de développement des infrastructures de transport et communication axée sur la mise à niveau, conformément aux normes internationales, des ports et des aéroports et l'adaptation de leur capacité à l'évolution potentielle des échanges et de leur diversité. Les prévisions de l'évolution du trafic de marchandises pour les ports et de l'évolution du nombre de passager pour les aéroports de la région montre que ces équipements disposent d'une réserve de capacité et ce jusqu'à l'horizon 2015 voir même 2020.

Concernant l'autoroute maghrébine, toutes les études s'accordent sur l'opportunité de prolonger l'autoroute A1 jusqu'à Ras Jdir et ce, pour plusieurs raisons :

- l'intégration économique maghrébine à travers l'organisation des échanges de marchandises et des déplacements entre les cinq pays du Maghreb ;
- l'adaptation à l'évolution du trafic d'échange supporté actuellement par la route nationale N1 qui n'est plus en mesure de supporter à l'augmentation constante du trafic ;
- la nécessité d'assurer la desserte des ports et des aéroports par des voies rapides, de grande capacité leurs permettant de drainer les flux de la région et d'étendre leur influence au pays voisins, notamment la Libye et le Sud de l'Algérie.

Tout en étant conscient que la région du Sud ne génère pas suffisamment de trafic pour justifier la création d'une plate forme logistique et que la création de nouvelles infrastructures ne génère pas, du moins à court terme, l'implantation de nouvelles activités et que leurs effets sur le développement économique dépend de plusieurs autres facteurs exogènes dont notamment le degrés d'ouverture des pays voisins sur les marchés extérieurs et la cohérence de leurs politiques de développement des infrastructures d'échanges avec celle de la Tunisie, la région du Sud devra optimiser ses choix stratégiques en vue de valoriser sa situation au centre de l'espace géographique englobant le Maghreb, le bassin méditerranéen et l'Afrique.

Si à court terme, il s'agit surtout de rentabiliser l'infrastructure existante par sa mise à niveau et l'organisation de son exploitation, les objectifs du moyen terme se pencheront sur la mise en place de l'infrastructure nécessaire à l'établissement des liaisons internationales du Sud, à travers l'agrandissement du port de Zarzis et l'affirmation de sa vocation de futur pôle doté d'une plate forme logistique convenablement articulée aux différents modes de transport terrestre et doté d'une zone d'activités offrant à des conditions compétitives des terrains aménagés aux investisseurs étrangers y compris les plus exigeants.

La voie ferrée est une composante importante dans la compétitivité d'une région. Elle permet en effet d'acheminer rapidement et à moindre frais des personnes et des marchandises. Dans une perspective de renforcement de l'attractivité de la région du Sud-Est à travers une offre de transport multimodal diversifiée et bien articulée, le chemin de fer ne pourra accroître l'attractivité et le rayonnement de la région du Sud que si les trois pays : la Tunisie, la Libye et l'Algérie coordonnent leurs politiques de développement des infrastructures.

### **Renforcer et diversifier l'offre en foncier d'accueil économique**

La région doit faire porter ses efforts entre autre, sur la disponibilité d'un potentiel foncier d'entreprises bénéficiant d'un niveau répondant aux normes les plus exigeantes en matière de qualité de l'aménagement et de desserte par les infrastructures, notamment, de communication et d'échanges de l'information.

L'environnement des entreprises compte énormément dans les choix de localisation ; celle-ci préfère bénéficier de la proximité des ports et des aéroports et de la desserte par des axes rapides d'échanges.

La disponibilité de terrain industriel à des prix raisonnables, au niveau des principaux pôles d'échanges, en particulier au niveau des ports et des échangeurs, est un facteur de renforcement de l'attractivité de la région du Sud-Est.

Cependant, il sera nécessaire pour une meilleure intégration à l'économie régionale et méditerranéenne de diversifier la typologie des sites d'accueil des entreprises afin de favoriser le développement des relations entre les filières et de permettre aussi bien le développement des activités d'innovation que des activités de production destinées à l'exportation. La réponse en matière d'aménagement du territoire, aux objectifs d'attractivité pour les entreprises par une offre de terrain aménagés à des prix compétitifs pourrait s'appuyer sur le potentiel existant et les possibilités d'extension tout en privilégiant les sites les mieux articulés aux pôles d'échanges et aux grandes agglomérations de la région.

### **Renforcer la fonction universitaire et la recherche appliquée**

La contribution du développement universitaire au développement régional doit faire partie des objectifs de renforcement de l'attractivité et de la compétitivité de la région. Pour être compétitive, la région du Sud-Est, doit diversifier d'avantage l'offre de formation universitaire technologique d'une part et mettre en place un réseau de structures de recherches innovation d'autre part. En effet, on attend de l'implantation universitaire qu'elle offre un environnement favorable à la création d'entreprises et qu'elle accompagne leur développement en particulier par ses activités de recherches appliquées, directement utiles aux entreprises régionales. Par conséquent, pour promouvoir des implantations universitaires viables, il serait nécessaire de respecter dans la répartition des nouvelles institutions, la taille des agglomérations et les besoins de l'environnement économique.

Ainsi, la prise en compte du territoire dans le développement de la région du Sud-Est, milite pour la promotion de deux pôles universitaires technologiques et scientifiques ouverts sur leur environnement :

- le premier pôle, celui de Gabès, gagnera à diversifier ses filières, à accroître sa capacité d'accueil et à s'ouvrir d'avantages sur son environnement. Ce pôle s'appuiera sur les atouts spécifiques de Gabès en tant que pôle de spécialisation et d'excellence pour étendre son rayonnement sur l'ensemble de la région du Sud ;
- le second pôle est à mettre en place dans les trois premières villes du gouvernorat de Medenine (Medenine, Djerba et Zarzis). Il s'attachera à élever les niveaux de formations et œuvrera à l'adéquation des formations et des besoins en emplois. L'effort sera orienté vers la création de nouvelles filières professionnalisées permettant d'intégrer les mutations technologiques et de répondre aux exigences de compétences nouvelles pour retenir les activités existantes et en attirer d'autres.

Par ailleurs, la présence de l'université dans les villes, en raison de ses impacts économiques, de la participation à la vie urbaine des étudiants et de l'image valorisante qu'elle peut conférer à la ville doit contribuer à rendre ces villes attractives pour les investisseurs et les visiteurs. Aussi, ces villes gagneront à prendre en compte dans leurs aménagements le rôle structurant des implantations universitaires et ce, dans un projet global intégrant les déplacements, l'hébergement, les équipements et les relations avec le tissu économique.

Par ailleurs, l'intégration entre formation/recherche/entreprises est une condition nécessaire pour faire de l'université un acteur à part entière du développement économique régional. Ce n'est que lorsque le système dans son ensemble s'appuie sur une logique globale et cohérente où chaque partie dépend de l'autre et profite de l'autre qu'il devient performant.

La Tunisie, qui a reconnu la nécessité de développer cette relation triangulaire, s'attache de plus en plus à la mise en place d'un environnement favorable au développement des liens (Formation/Recherche/Entreprises). Les pépinières d'entreprises, les centres de recherches, les pôles technologiques et les pôles d'excellences sont parmi les structures et programmes par le biais desquels la mise en œuvre de l'intégration de la relation triangulaire est engagée. Dans la région du Sud-Est, la promotion des synergies entre Industrie, Recherche et Université apparaît à travers la création de pôles stratégiques d'innovation et l'implication des filières technologiques courtes dans le dispositif de soutien au développement et au transfert de technologies.

### **Diversifier les activités économiques et valoriser les ressources de la région**

La diversification des activités économiques signifie que la région doit maintenir et renforcer les activités existantes et développer de nouvelles activités pour assurer son développement.

#### ***L'industrie***

L'industrie devra s'appuyer sur une importante offre de foncier industriel, des infrastructures performantes et un système de formation capable de s'adapter aux besoins des entreprises et

suivre les innovations. La région pourra continuer à compter sur les secteurs dans lesquels elles bénéficient d'avantages comparatifs et les secteurs bénéficiant d'un marché potentiel à l'échelle nationale, maghrébine et internationale.

Les industries mécaniques, électriques et électroniques continueront à se développer en attirant de nouveaux investissements, en ciblant de nouveaux marchés externes et en s'adaptant à la concurrence en misant sur une compétitivité produit qui viendra conforter la compétitivité prix. Pour cela la région doit user de son potentiel d'innovation pour améliorer le contenu technologique des produits. Les industries chimiques pourront s'appuyer sur l'abondance des ressources de matière première dans la région, notamment le pétrole, le phosphate et les substances utiles pour cibler et développer de nouvelles filières, conquérir de nouveaux marchés tout en améliorant le contenu technologique des produits, la productivité et l'intégration aux autres filières industrielles. Ces activités pourront entre autre bénéficier d'un accompagnement adéquat en matière d'accès aux technologies et de formation de main d'œuvre qualifiée dans la région. Les industries de matériaux de construction pourront être relancées moyennant des efforts d'investissement et d'amélioration de la qualité des produits. Ceci est d'autant plus prévisible que la demande en matériaux de construction aussi bien nationale que maghrébine est en augmentation continue.

La région du Sud-Est est déjà un pôle de production de ciment, de produits préfabriqués, de céramiques et de produits de carrières. Elle dispose d'importantes réserves en substances utiles peu ou pas exploitées. Les opportunités de développement d'une industrie de matériaux de construction sont bien réelles moyennant des études de faisabilité

### ***Le tourisme***

Les grandes orientations pour le renforcement du développement du secteur ont été identifiées par les études sectorielles se rapportant au tourisme, à l'artisanat, au thermalisme et au patrimoine historique et archéologique. Celles-ci ont identifié les actions et projets (aménagement des sites et des infrastructures) en vue d'un développement intégré de l'activité touristique.

Les objectifs de développement spécifiques au secteur l'augmentation de la capacité en lits, la diversification de l'offre touristique et l'élévation des standards de qualité des prestations et des services hôteliers.

De grands chantiers sont déjà engagés ou programmés (30000 lits à l'horizon 2016). Ces choix doivent être complétés par la promotion d'un réseau de relais touristiques, au niveau des sites thématiques permettant de passer d'un tourisme de passage à un tourisme de séjour et de découverte des zones spécifiques.

La diversification devra concerner l'offre d'hébergement au même titre que les motivations : elle sera surtout conçue dans la souci de réduire la saisonnalité de l'activité touristique et d'enrichir le produit touristique par de nouveaux produits dont le tourisme de cure, le tourisme écologique, le tourisme culturel et le tourisme festif.

Les premières implantations touristiques, devront faire l'objet de mises à niveau car ne répondant plus aux aspirations des touristes qui s'intéressent d'avantage à la culture, aux traditions et aux spécificités des régions d'accueil.

Ainsi, la restructuration des anciennes zones touristiques de la région du Sud-Est devra être axée sur la rénovation des unités hôtelières, la création des services d'animation et de loisirs à l'extérieur des hôtels, la mise à niveau des infrastructures et l'aménagement paysager.

Aussi, le développement s'appuiera de plus en plus sur les villes et villages compétitifs et équipés de l'activité touristique (musées, souks, circuits thématiques et services). Dans cette optique, les orientations du XI<sup>ème</sup> plan pour le renforcement de la compétitivité touristique de la région du Sud-Est seront complétées par des orientations se rapportant à la restructuration des anciennes zones touristiques et à la promotion du tourisme urbain.

### ***L'agriculture***

Le développement de l'agriculture passera par le renforcement de la compétitivité à travers la promotion des spéculations destinées à l'exportation et le développement rural et agricole à travers l'intensification de l'exploitation des périmètres irrigués, le renforcement de l'élevage et la concentration des services à l'agriculture et des industries de transformation et de conditionnement dans les centres ruraux. Le renforcement de la compétitivité sera renforcé par le développement des cultures biologiques et la mise en place des normes de qualité des produits de la région. La promotion du développement rural vise à maintenir la vitalité des zones rurales à travers le renforcement du rôle social de l'agriculture. Elle sera axé sur l'intensification, notamment la création de périmètres irriguées et la rationalisation de la consommation d'eau, la consolidation des petits bassins laitiers et le camelin et caprin. L'agriculture devra être confortée dans son rôle de facteur d'équilibre entre la ville et la campagne par le développement du tourisme écologique, l'agritourisme dans les oasis notamment.

### **Renforcer les fonctions avancées et les externalités du territoire**

Dans une économie de concurrence internationale, les avantages comparatifs d'un territoire sont surtout liés à des facteurs immatériels tels que :

- les réseaux formels ou informels et leurs contributions à la création d'entreprises innovantes et à l'échange de bonnes pratiques ;
- les sources de financement variées qui s'avèrent indispensables pour répondre à des besoins différents des entreprises ;
- des talents capables de tirer partie de nouvelles opportunités de marché et de transmettre leurs expériences au tissu socio-économique local.

A cela, s'ajoute des facteurs liés à l'intelligence économique et leur adaptation à l'organisation et au développement du territoire. En effet, les technologies de l'information permettent une plus grande utilisation de l'information formelle et informelle dans la construction du savoir, dans le cadre de stratégie, collective des entreprises et de développement du territoire. Ces différents facteurs, bien qu'ils restent difficiles à appréhender et à mesurer, sont à l'origine des difficultés de mise en place d'une stratégie de développement à l'échelle de la région du Sud-Est.

Les questions d'échelle et de masse critique de fonctions supérieures sont déterminantes pour le développement des capacités compétitives d'une région. En effet, la concurrence des territoires implique la concentration dans des pôles urbains de services supérieurs, de structures d'innovation et de recherche et d'activités de haute technologie, soit une concentration plus qualitative, en mesure d'alimenter et de renforcer les échanges au niveau national et international et de polariser l'ensemble d'une région. Ainsi, les critères de polarisation devant être appliqués au cas de la région du Sud-Est sont relatifs aux effets d'échelle et aux processus de concentration, de polarisation et d'articulation au niveau national et international.

Bien qu'il soit difficile de fixer un seuil en dessous duquel on ne pourrait envisager un processus de polarisation, on estime généralement que le seuil de polarisation se situe entre 500.000 et 1000.000 habitants. Ainsi, pour le Sud-Est, qu'il s'agisse de polarisation concentrée ou partagée, le seuil à partir duquel peuvent se développer des avantages tels que l'importance et la diversité de l'emploi, les structures productives diversifiées, les services supérieurs et les équipements structurants ne pourra être atteint qu'à long terme. La concentration des services supérieurs et de commandement, des structures d'innovation et de recherches et des activités technologiques joue d'une part au niveau de la production des pôles et d'autre part crée un effet polarisant sur l'hinterland, qui renforce le phénomène de concentration.

Au regard de ces critères la région montre une concentration des activités industrielles dans les pôles de Gabès et de Zarzis. Les services tertiaires supérieures, notamment les structures universitaires sont concentrées à Gabès et assurent des formations techniques dans des institutions à vocation nationale. Les services d'accueil, notamment touristiques sont concentrés sur le littoral et se répartissent entre Djerba et Zarzis. Les liens universités/entreprises sont embryonnaires. Les efforts se concentrent sur la création de pépinières d'entreprises, des technopôles et des structures d'appui à la création d'entreprise et à l'innovation.

La dispersion spatiale et sectorielle des services supérieure dans la région peut constituer un frein à la polarisation et donc à l'innovation et à la croissance de la compétitivité. Deux options pourront faire évoluer le processus de polarisation :

- La première serait de privilégier le pôle de Gabès par le développement du tertiaire supérieur, des fonctions financières, des services aux entreprises et des équipements structurants.
- La seconde option serait de construire un processus de polarisation partagée à l'échelle régionale à travers le partage et la mutualisation des grands projets et des équipements stratégiques. Cette forme de polarisation pourrait s'appuyer sur les deux, voire les trois principaux pôles urbains de la région.

L'intégration interne de la région du Sud-Est, comme son articulation aux autres espaces nationaux et régionaux passe par le renforcement et l'organisation de l'armature urbaine et le

renforcement des liaisons entre les pôles. Ce qui favoriserait la valorisation des potentiels économiques, humains et géographiques des sous espaces régionaux. L'articulation aux autres espaces de polarisation nationaux est une étape importante dans le processus de développement du Sud-Est. Elle implique l'intensification et l'amélioration de la qualité des liens entre l'aire de polarisation et les différents ensembles régionaux avec lesquels s'établissent les échanges, dont la capitale nationale, les pôles du littoral et le bipôle du Sud-Est. L'articulation à l'échelle internationale peut être considérée comme une étape ultime du processus de polarisation à partir de laquelle le Sud-Est serait doté de fonctions supérieures lui permettant de mieux se positionner à l'échelle du bassin méditerranéen et à l'échelle maghrébine. Les potentialités de polarisation pour la zone littorale du Sud-Est étant bien réelles, il s'agira de les mettre à profit dans un processus de polarisation progressive.

### **La promotion de la qualité urbaine**

Les enjeux relatifs à la qualité urbaine sont fondamentaux pour réussir la polarisation. L'organisation de la centralité, la qualité des espaces urbains, la qualité et le niveau des structures d'accueil et les transports participent à la construction de l'image de la ville et à son attractivité. Aussi, la maîtrise spatiale, la qualité des formes urbaines, le développement des transports urbains et l'amélioration de l'environnement doivent être intégrés dans toute action de planification et d'organisation spatiale des villes de la région.

# PARTIE III

## STRATEGIE D'AMENAGEMENT ET DE DEVELOPPEMENT

### SOMMAIRE

- ❖ Les scénarii d'aménagement et de développement de la région
- ❖ La stratégie d'aménagement et de développement du Sud-Est
- ❖ Expériences étrangères en matière d'aménagement et de développement des ressources économiques
- ❖ Le Schéma Directeur d'Aménagement
- ❖ Le plan programme et les mesures d'accompagnement
- ❖ Les structures de mise en œuvre du SDARE

# 1- LES SCENARII D'AMENAGEMENT ET DE DEVELOPPEMENT

## 1.1- L'APPROCHE PROSPECTIVE

Les scénarii d'aménagement constituent la traduction possible des objectifs stratégiques du développement de la région économique du Sud-Est en un projet d'aménagement. L'approche préconisée pour leur construction s'appuie sur les variables susceptibles d'exercer une influence déterminante sur le devenir de la région et développe une vision stratégique souhaitée et possible au regard des tendances.

En effet, si à moyen terme, la localisation des populations et des activités et leur répartition spatiale dépendront très largement de la situation observée et du poids des tendances lourdes dégagées, des incertitudes règnent sur l'évolution des tendances, avec éventuellement des ruptures ou des discontinuités qui peuvent modifier leur trajectoire. En outre, d'autres tendances que celles qui ont été identifiées pourront infléchir le développement économique de la région dans un sens ou dans l'autre. Ainsi, divers scénarios possibles doivent être imaginés afin d'explorer les principales voies d'avenir. Ils constitueront des cadres à l'intérieur desquels les relations entre développement économique et aménagement du territoire seront développées.

La méthodologie retenue pour la construction des scénarios s'est basée essentiellement sur une approche prospective conduite en six étapes :

- La première étape a consisté à identifier les principaux facteurs susceptibles d'exercer une influence déterminante sur la relation entre les activités économiques et le territoire. L'identification de ces facteurs est inspirée par les tendances lourdes observées et la vision stratégique du futur de la région et du pays.  
**Les facteurs exogènes** : il s'agit de variables concernant l'environnement extérieur, qui s'imposent au territoire. L'évolution de ces variables relève de processus ou de décisions qui n'appartiennent pas aux acteurs du territoire.  
**Les facteurs endogènes** : il s'agit des variables relatives aux choix stratégiques des différents acteurs du territoire régional et qui constitueront des choix de configuration du territoire.
- La deuxième étape consiste à classer les variables en fonction de leur importance.
- La troisième étape consiste à développer des hypothèses d'évolution des variables retenues, de façon à simuler et représenter les diverses séries de tendances possibles.
- La quatrième étape, combine les différentes évolutions des variables pour construire des scénarios qui représentent des visions différentes et possibles du territoire.
- La cinquième étape, consiste à analyser les implications des scénarios sur l'organisation spatiale, l'adaptation du tissu économique, le développement des réseaux de transport, la formation et la qualification.
- La dernière étape s'appuie sur les scénarios et leurs implications sur la région et développe les traits principaux du schéma directeur d'aménagement à travers les orientations relatives à chaque scénario d'évolution.

### 1.1.1- Identification des facteurs d'influence et de rupture

L'avenir du Sud-Est est soumis à l'influence de différents facteurs présentant plusieurs possibilités d'évolution aux échéances du Schéma Directeur d'Aménagement. Etant donné que tous les facteurs caractéristiques de l'aménagement de la région vont évoluer, l'approche préconisée s'appuie sur les variables les plus motrices ; c'est-à-dire celles dont les influences sont déterminantes. Ces variables peuvent être classées en trois catégories :

#### **a) Les tendances lourdes**

Parmi les tendances lourdes observées à l'échelle de la région, les facteurs démographiques, et l'urbanisation (évolution et répartition spatiale) constituent des tendances lourdes, dans le sens où ils présentent une grande résistance aux changements. Seule la mobilité présente une certaine flexibilité dans la mesure où ses tendances peuvent être infléchies sous l'influence d'autres facteurs tels que l'ouverture sur l'Europe et les pays voisins, sans que le stade d'inversion soit atteint aux horizons du SDARE.

#### **b) Les variables exogènes**

Face au nouvel ordre mondial qui se met en place et face aux implications des évolutions de la situation économique et politique à l'échelle mondiale, quelle sera la stratégie de développement régional à mettre en œuvre ? Est-il possible de choisir telle ou telle orientation stratégique ou au contraire doit-on subir un déterminisme macro-régional déjà configuré en fonction des intérêts des superpuissances économiques et politiques, se traduisant au niveau interne par une polarisation encore plus grande ou bien, les pays du Maghreb pourront-ils constituer de nouveaux espaces de développement et de solidarité : l'un autour de la Méditerranée et l'autre, transversal qui se développerait autour de l'entité Maghrébine.

Dans ce contexte, quelles options pour la région du Sud-Est Tunisien ?

- Région ouverte sur la méditerranée et dotée d'une infrastructure portuaire et aéroportuaire d'une capacité appréciable ;
- Région frontalière qui constitue un point d'articulation et d'ancrage des échanges entre la Libye et les quatre autres pays Magrébins.

Les facteurs exogènes qui découlent de ces questionnements majeurs sont présentés dans le but d'en dégager certains fondements de l'aménagement du territoire régional et de cerner une vision prospective de la région.

Les complémentarités avec l'Algérie se limitent actuellement aux infrastructures de transport du gaz algérien vers Skhira, mais des opportunités de développement des relations avec le Sud-Est de l'Algérie existent et sont tributaires du renforcement des infrastructures routières et de la mise en place de projets frontaliers communs. Le Sud-Est Tunisien pourrait à terme évoluer vers un carrefour d'échanges entre les pays du Maghreb, l'Europe et l'Afrique.

▪ *Les ressources en eau et leur affectation*

La question des ressources en eaux nécessite la mise en application des stratégies bilatérales et internationales pour une gestion, une allocation et une exploitation concertées des bassins versants et des nappes souterraines communes aux trois pays (Tunisie, Algérie et Libye), en vue du développement d'une agriculture compétitive dans les zones sahariennes du Sud-Est. En termes d'aménagement du territoire, les transferts d'eau constituent un instrument primordial qui doit être traité désormais dans une perspective de saturation de la ressource. Au rythme et selon les modes actuels de la croissance de la consommation, le potentiel en eau du pays, estimé à 4 milliards de mètres cubes environ, sera saturé aux environs de 2020. Il s'agit donc de considérer l'eau comme une ressource rare ayant « **une valeur en elle-même et pas seulement un coût d'exploitation** » face aux pressions économiques qui vont s'exercer sur le monde agricole et qui impliqueront une ponction accrue sur la ressource hydraulique.

*La construction de l'UMA*

Le Maghreb, constitue un espace régional idéal du fait des raisons historiques et politiques, pour faire face à la mondialisation. Quelles sont les perspectives pour la construction de l'entité maghrébine ? et quelles sont donc les implications pour la Tunisie et pour ses régions frontalières (avec trois régions en Algérie : le Nord, les Hauts Plateaux et le Sud, et avec la Libye).

*La politique régionale de l'Etat*

L'action de l'Etat a été à ce jour d'assurer l'équipement de base progressivement dans les villes et dans le monde rural. L'Etat a par ailleurs déployé des efforts importants en matière d'action sociale (FNS), actions qui constituent un acquis important à consolider. Les investissements publics ont été réalisés dans l'ensemble des régions à des niveaux très comparables.

Progressivement, la région a été dotée de l'infrastructure de base susceptible d'attirer davantage d'investissements, en plus des incitations et encouragements de différents ordres consentis notamment en faveur des régions intérieures.

Or, aujourd'hui, le développement d'un territoire dépend plus de la qualité des rapports entre acteurs, de leur faculté de mobilisation, de leur aptitude à imaginer et à se fédérer autour de projets porteurs de développement, que de la densité des autoroutes ou du nombre de zones industrielles. Ce sont « ces territoires de projets, ces territoires de réseaux qui se situent au centre de toute politique d'aménagement et de développement ».

Pour le Sud-Est, il s'agira d'abord de construire la région en tant qu'entité économique et territoriale. Ce qui nécessite des dynamiques collectives et l'émergence de projets dont la mise en œuvre exige des moyens qui dépassent les capacités d'intervention des collectivités en place. Cette dynamique des territoires nécessite, pour sa réussite, l'intervention d'une multitude d'acteurs dont l'Etat lui-même.

### ***La gouvernance territoriale régionale***

Celle-ci suppose une institutionnalisation progressive de la région. Dès le X<sup>ème</sup> plan, les orientations mentionnent « l'octroi d'une plus grande autonomie aux structures et organisations régionales » dans le cadre de la politique de décentralisation. Les régions devront disposer des moyens nécessaires pour établir des contrats programmes avec les opérateurs économiques. L'objectif est de stimuler l'initiative privée pour exploiter les potentialités que recèlent les différentes régions du pays..... ».

Pour renforcer cette autonomie, il sera procédé à « la réforme de la composition des Conseils Régionaux par l'élection du tiers de leurs membres. Les grands électeurs de la région pourront ainsi choisir leurs représentants au sein de ces conseils<sup>2</sup> ».

### **c) Les facteurs endogènes**

#### ***- Les ressources naturelles***

Région aux ressources naturelles rares et fragiles, elle devra mettre en place une stratégie de gestion prudente de ses ressources en eau, de ses ressources pédologiques et de ses ressources sylvo-pastorales. Ce n'est qu'au prix de la pérennisation de ses ressources rares que le Sud-Est pourra maintenir la vitalité d'une partie de son territoire, menacé par le dépeuplement.

La mise en place d'une politique de gestion de l'eau d'irrigation est primordiale pour le développement d'une agriculture moderne et compétitive. La rareté de l'eau de bonne qualité fait que la région est de plus en plus dépendante de la déminéralisation des eaux saumâtres et du dessalement de l'eau de mer pour la satisfaction de la demande en eau potable.

Les ressources en sol, dominées par les sols d'apport, ces ressources se montrent très fragiles et vulnérables à toute forme de perturbation.

#### ***- Les grands projets économiques***

La région est concernée par de grands projets à caractère économique, programmés dans les XI<sup>ème</sup> et le XII<sup>ème</sup> plans de développement, ils renforceront le tissu économique existant et permettront de ce fait un accroissement de sites d'accueil pour l'industrie et le tourisme. (30.000 lits touristiques et une nouvelle zone industrielle à Gabès).

Ces projets pourront être intégrés dans une stratégie de promotion destinée à attirer des investissements directs étrangers, notamment par des actions d'infrastructures, d'aménagement urbain et de protection de l'environnement.

La ville de Gabès étant concernée par les projets de Skhira (Gouvernorat de Sfax) est appelée à développer des relations de complémentarité portant notamment sur la protection de l'environnement, la logistique, la formation, la fourniture de services de haut niveau ainsi que par l'organisation des relations habitat-travail.

#### ***- Les grands projets d'infrastructures et de logistique***

Le Sud-Est est parmi les régions du pays les mieux dotées en infrastructures portuaires, aéroportuaires et routières. Celles-ci faciliteront son intégration à l'axe urbain littoral, le

---

<sup>2</sup> Source : Le Programme d'Avenir du Président de la République (2001).

développement de ses capacités d'ouverture sur le monde extérieur ainsi que la cohérence de l'organisation de son territoire régional. Les projets identifiés concernent particulièrement :

- la structuration du réseau routier magrébin : la région est concernée par le renforcement de l'axe Sud-Est vers la Libye à partir de Gabès et Medenine et la voie de transit à l'extrême Sud assurant la liaison entre la Libye et l'Algérie en passant par le Sud Tunisien ;
- le prolongement de l'autoroute jusqu'à Gabès ;
- l'aménagement de la plate-forme logistique à Zarzis ;
- le prolongement de la voie ferrée jusqu'à la frontière avec la Libye ;
- le renforcement du réseau de routes et de pistes permettant de faciliter l'accès aux ressources exploitables.

Le projet de plate-forme logistique à Zarzis constituerait une réelle opportunité pour une accessibilité aux pôles de production et de consommation. En captant des flux de transit entre l'Europe et le Maghreb, l'Europe et l'Afrique, le Moyen Orient et le Maghreb, la région favoriserait la création des services susceptibles de développer l'économie locale autour de la filière de la logistique.

Le développement de l'infrastructure ferroviaire pourrait améliorer les trafics de voyageurs et de marchandises entre les pays Maghrébins. Le prolongement de la ligne Tunis-Gabès jusqu'à Medenine puis jusqu'à la frontière Libyenne ainsi que le prolongement de la ligne Gabès-Gafsa-Tozeur jusqu'à la frontière Algérienne constituent des opportunités pour la mise en place et l'intensification des échanges maghrébins.

#### ***- Equilibre et polarité du territoire***

La polarisation, se pose comme une réponse territoriale à la mondialisation et se caractérise par des processus de croissance et d'extension spatiale des grandes villes, qui s'opèrent au détriment de ville de rang inférieur. Les pôles majeurs d'un territoire accueillent du tertiaire supérieur et des industries à haut niveau technologique qui concourent à créer des relations économiques avec des pôles nationaux et internationaux.

Par ailleurs, les pôles majeurs d'une région contribuent à la structuration et à l'organisation du territoire de la région en entraînant dans leur fonctionnement des pôles secondaires proches, se constituant en entités multipolaires et en multipliant les relations extra-régionales.

La configuration initiale du territoire du Sud-Est, notamment, la morphologie de son armature urbaine et des réseaux d'infrastructures, déterminent en grande partie le modèle d'organisation à promouvoir. L'analyse de la morphologie spatiale de l'armature urbaine de la région montre une concentration des plus grandes agglomérations dans la zone littorale. Vue sous l'angle des facteurs de polarisation, aucune des grandes villes de la région ne répond aux critères de poids démographiques, de niveau de services, de savoir et d'infrastructures permettant une ouverture économique considérable.

La configuration actuelle de l'espace régionale s'apparente à une combinaison d'un modèle polycentrique matérialisé par un niveau d'équipement et de services publics comparables dans

les trois chefs-lieux de gouvernorat. Ce même modèle polycentrique se reproduit dans le gouvernorat de Medenine où les villes de Zarzis, Ben Guerdane, Hammet Souk et Midoun, avec des fonctions régionales (santé, certaines administrations régionales), occupent un même niveau hiérarchique. Dans les deux autres gouvernorats, l'organisation de l'armature urbaine est conforme au modèle stellaire (hiérarchique).

Partant du fait que l'aménagement d'un territoire, dans l'objectif de renforcer sa compétitivité et son ouverture, repose en premier lieu sur des choix d'organisation de ses pôles urbains et de leur mise en relation par des réseaux d'infrastructures, le SDARE doit optimiser l'organisation du territoire régional (distribution des fonctions) et de ses réseaux de desserte et ce, dans l'objectif de renforcer son intégration régionale, nationale et internationale.

### ***L'environnement***

Les enjeux environnementaux dans la région se posent en termes de lutte contre la pollution engendrée par les grandes industries, d'amélioration de l'environnement urbain et d'atténuation de la pression sur le littoral. La prise en charge de ces problèmes contribuera à l'attractivité de la région en plus de l'amélioration des conditions de vie des populations locales.

### ***La formation***

L'université, les centres de formation professionnelle et technique tout en constituant des éléments structurants de l'espace (services supérieurs donc facteurs très attractifs, qui renforcent la capacité des villes à attirer l'investissement et les activités économiques), deviennent, dans le contexte de la mondialisation, un facteur primordial de la réussite de l'ouverture économique de la région, moyennant le renforcement du savoir technique et scientifique, «et l'amélioration de l'efficacité de l'investissement dans l'ensemble du système Education-Formation et le renforcement de la technicité et de la spécialisation des formations».

Face à ces nouvelles exigences pour promouvoir les compétences, le secteur de la formation doit répondre aux problématiques d'incitation et de motivation des jeunes en vue d'accéder à la formation, aux défis et enjeux à relever pour garantir plus d'efficacité et de rentabilité aux dispositifs de la formation, pour développer l'alternance en partenariat et ce, tout en encourageant la formation privée, en complémentarité et en cohérence avec la formation du secteur public.

Le contenu des formations et leurs finalités devra être plus adaptés aux besoins du marché de l'emploi de la région en liaison avec la mise à niveau des secteurs économiques, des villes, des fonctions tertiaires etc... Le cycle des formations est à revoir dans le sens d'un encouragement des formations techniques à cycle court répondant à un besoin réel sur le marché du travail et des formations moyennes avec la consolidation de la formation de base, en vue d'une spécialisation pointue.

## 1.1.2- Evolutions possibles des facteurs déterminants

Facteurs déterminants	Variantes d'évolution		
	Variante (1)	Variante (2)	Variante (3)
<b>Ouverture internationale</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Echanges commerciaux</li> <li>- Coopération décentralisée</li> <li>- Faible part des investissements directs étrangers</li> <li>- Partenariat avec des émigrés originaires du Sud-Est</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Ouverture sur l'Afrique et l'Europe et le Moyen Orient</li> <li>- Par élevé des investissements directs étrangers dominants.</li> <li>- La région nœud de concentration et de redistribution des flux marchands.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Faible ouverture</li> <li>- Echanges limités aux produits traditionnels de la région.</li> </ul>
<b>Le rôle de l'Etat</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Investissement dans la promotion</li> <li>- Mesures d'incitation à l'IDE : exonérations, aménagement foncier et grandes infrastructures de transport, concessions....</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Programme de développement local</li> <li>- Infrastructures de désenclavement et d'accès aux ressources</li> <li>- Périmètres irrigués et zones d'activités</li> <li>- Création d'emplois locaux</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Investissements directs dans les grands projets d'infrastructures et d'aménagement foncier</li> <li>- Mesures d'incitation spécifiques aux projets de partenariat avec des investisseurs étrangers.</li> </ul>
<b>Grands projets économiques</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Réalisation des grands projets d'aménagement de site d'accueil pour l'industrie et le tourisme dans les délais, et des investissements privés notamment IDE dans le secteur du tourisme.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Réalisation des opérations d'aménagement et de construction des zones d'accueil économique par le secteur privé, notamment grâce à des investissements directs étrangers</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Retard dans l'aménagement des sites d'accueil économique notamment pour les zones touristiques du littoral.</li> </ul>
<b>Equilibre et polarité du territoire</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Afin de concrétiser son ouverture sur la méditerranée, la région du Sud opte pour : <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Une polarisation partagée au niveau de la zone littorale</li> <li>▪ La création d'un pôle relais entre la zone désertique et la zone littorale</li> <li>▪ Le renforcement des centres locaux existants</li> </ul> </li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Renforcer l'organisation de l'armature urbaine:</li> <li>- Les facteurs de polarisation seront d'avantage concentrés dans un seul centre de 1<sup>ère</sup> importance (Gabès)</li> <li>- Deux pôles secondaires au niveau des villes chefs lieux de gouvernorat (Medenine et Tataouine)</li> <li>- Renforcement du niveau inférieur de l'armature par de véritables centres locaux.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Développement d'une armature multipolaire hiérarchisée s'appuyant sur : <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Gabès en tant que pôle de 1<sup>ère</sup> importance</li> <li>▪ Medenine-Tataouine d'encadrement administratif articulant la zone montagneuse et la zone de plaine</li> <li>▪ Djerba-Zarzis-Ben Guerdane pôle d'ouverture économique</li> <li>▪ Le renforcement des centres locaux existants.</li> </ul> </li> </ul>

## Evolutions possibles des facteurs déterminants (suite)

Facteurs déterminants	Variantes d'évolution		
	Variante (1)	Variante (2)	Variante (3)
<b>Grand projets d'infrastructures</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Renforcement et développement de l'infrastructure d'articulation internationale du Sud-Est (captation des flux d'échanges)</li> <li>- Développement de la logistique</li> <li>- Désenclavement ferroviaire du Sud-Est</li> <li>- Renforcement des liaisons du pôle principal de la région avec les zones d'activités susceptibles de dynamiser son développement</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Renforcement des liaisons entre les pôles de la région (complémentarité et mise en valeur des spécificités)</li> <li>- Renforcement des liaisons du pôle principal de la région avec les zones d'activités susceptibles de dynamiser son développement</li> <li>- Désenclavement des zones montagneuses et désertiques.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Renforcement des liaisons entre les pôles de la région (complémentarité dans la mise en valeur des spécificités locales)</li> <li>- Désenclavement des zones intérieures (accès aux ressources, peuplement, et développement local)</li> </ul>
<b>La construction de l'UMA</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Partenariat et accords de réalisation et d'exploitation commune des infrastructures de transports</li> <li>- Accord d'intégration et de complémentarité énergétique</li> <li>- Accord commun sur le développement des zones frontalières</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Accélération du rythme d'intégration avec la Libye (coopération frontalière, infrastructures et libre-échange, eau, etc...)</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Report du projet de liaison ferroviaire avec la Libye</li> <li>- Accord sur la gestion et l'exploitation des eaux fossiles du Sud</li> </ul>
<b>Politique régionale de l'Etat</b>	<p>Institutionnalisation de la région économique pour :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Coordonner les politiques sectorielles,</li> <li>- Assurer la cohérence entre les politiques publiques et les besoins des régions,</li> <li>- Assurer le maintien des services publics et du peuplement dans les zones en difficulté et l'appui au développement local</li> </ul>	<p>Créer une structure de coordination à l'échelle de la région économique, chargée :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- de la coordination des politiques sectorielles,</li> <li>- du suivi et de l'évaluation de la mise en œuvre de la stratégie de développement,</li> <li>- de l'assistance technique en matière d'aménagement du territoire et d'urbanisme</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Créer des structures sectorielles de coordination entre les différents niveaux (national, régional, communal).</li> </ul>

## 1.2- PRESENTATION DES SCENARII D'AMENAGEMENT

### 1.2.1- Le scénario (1) : polarisation partagée

Ce scénario est principalement caractérisé par un rythme de croissance élevé, engendré par la levée des barrières au libre échange, l'efficacité des mécanismes d'attraction des investissements étrangers, l'essor du partenariat et l'innovation technologique. Il s'agit en fait d'un scénario porté par la valorisation maximale de la situation stratégique du Sud-Est et de ses potentialités locales dans un contexte de mondialisation.

Les objectifs de compétitivité et d'ouverture économique de la région avec ceux relatifs au développement équilibré de toute la région, intègrent les zones éloignées des pôles dynamiques notamment les franges montagneuses et désertiques du Sud-Est.

## Synthèse du scénario 1

Enjeux	Objectifs	Orientations
Développer et renforcer l'attractivité économique de la région du Sud-Est	1. L'accompagnement des mutations de l'économie vers des activités innovantes	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Développer et adapter l'enseignement supérieur aux besoins des entreprises.</li> <li>- Favoriser des liens forts entre l'enseignement, la recherche et l'entreprise.</li> <li>- Promouvoir des pôles de compétitivité et assurer leur intégration territoriale</li> </ul>
	2. La captation des flux internationaux de marchandises	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Compléter, densifier et optimiser les réseaux de communication et de transmission numérique avec l'extérieur.</li> <li>- Anticiper et répondre aux besoins en logistique.</li> <li>- Permettre la desserte des bases logistiques par l'autoroute et la voie ferrée</li> </ul>
	3. Le renforcement de la centralité urbaine pour accueillir les fonctions économiques supérieures	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Améliorer les espaces centraux des pôles urbains majeurs.</li> <li>- Favoriser le développement des fonctions économiques supérieures dans les centres urbains</li> </ul>
Créer les conditions favorables au développement des entreprises	1. La satisfaction des besoins d'accueil et d'implantation des entreprises	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Adapter l'offre en immobilier d'entreprises aux besoins actuels et futurs.</li> <li>- Engager la réhabilitation et la mise à niveau des zones d'activités économiques existantes.</li> <li>- Permettre l'implantation d'entreprises aux besoins spécifiques.</li> </ul>
	2. La desserte par des infrastructures et des réseaux performants	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Renforcer la desserte par les infrastructures de transports</li> <li>- Renforcer la desserte par les infrastructures d'énergie.</li> </ul>
	3. La promotion de la diversité économique de la région par l'affirmation des atouts du territoire	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Encourager la mixité des tissus urbains.</li> <li>- Développer et diversifier les activités touristiques.</li> <li>- Renforcer la compétitivité de l'agriculture.</li> </ul>
Structurer le territoire régional et permettre l'intégration régionale	1. Le renforcement de l'armature urbaine par la diversité des polarités et leur mise en réseau	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Développer une polarité partagée autour des pôles.</li> <li>- Mise en réseau des pôles majeurs.</li> <li>- Renforcer les liaisons entre les pôles majeurs.</li> </ul>
	2. Le développement des pôles économiques majeurs	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Affirmer l'identité économique des pôles majeurs.</li> <li>- Mettre en place un dispositif de formation adapté aux spécialisations économiques des pôles.</li> </ul>
	3. L'organisation des pôles régionaux et locaux	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Affirmer la fonction de pôle à rayonnement régional à Tataouine.</li> <li>- Soutenir les pôles locaux.</li> <li>- Assurer la connexion aux pôles de développement économique.</li> </ul>
Promouvoir un développement durable	1. La protection et la valorisation des ressources naturelles et des potentialités locales	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Lutter contre la désertification.</li> <li>- Optimiser la valorisation des ressources en eau et en sol dans l'agriculture.</li> <li>- Renforcer la protection du littoral et la lutte contre la pollution marine.</li> </ul>
	2. L'amélioration de l'environnement urbain	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Généraliser l'assainissement et le traitement des eaux usées.</li> <li>- Promouvoir l'esthétique urbaine et la qualité des espaces extérieurs.</li> <li>- Renforcer les systèmes de collecte, de gestion et de valorisation des déchets.</li> </ul>
	3. L'amélioration de la qualité de vie de la population	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Améliorer les conditions d'habitat.</li> <li>- Faciliter l'accès aux services.</li> </ul>

### 1.2.2- Le scénario 2 : polarisation concentrée

Ce scénario est caractérisé par un rythme de croissance faible, engendré par un faible essor des innovations technologiques et des difficultés à s'adapter aux changements imposés à travers les nouvelles barrières, qu'elles soient de nature tarifaire ou qu'elles s'appuient sur des discriminations en terme de caractéristiques ou de qualité des produits. Il s'agit en fait d'un scénario porté par un ralentissement de la croissance à l'échelle des pays développés, des nouveaux pays industrialisés et des pays d'Asie et d'Amérique du Sud. Les accords de libre échange avec l'Europe ne produiront pas les effets escomptés et engendreront la réticence des investisseurs privés nationaux.

## Synthèse du scénario 2

Enjeux	Objectifs	Orientations
Développer et renforcer l'attractivité économique de la région du Sud-Est	1. L'introduction de l'innovation dans les activités existantes	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Développer et adapter l'enseignement supérieur aux besoins des entreprises.</li> <li>- Favoriser les liens forts entre enseignement, recherche et entreprises.</li> <li>- Concentrer les facteurs de compétitivité.</li> </ul>
	2. Optimisation de l'exploitation de la capacité portuaire et aéroportuaire	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Assurer la desserte des ports et aéroports par les infrastructures de transport terrestre.</li> <li>- Unifier la gestion des ports et des aéroports.</li> </ul>
	3. Optimisation du développement des fonctions tertiaires.	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Favoriser la concentration du tertiaire supérieur dans le pôle majeur de la région.</li> <li>- Optimiser la répartition des services publics supérieurs dans les centres régionaux.</li> </ul>
Créer des conditions favorables au développement des entreprises	1. Optimisation de l'offre en sites d'accueil des activités économiques.	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Réhabiliter les zones industrielles existantes.</li> <li>- Concentrer l'offre de sites d'accueil pour les activités innovantes.</li> <li>- Equilibrer l'offre de sites d'accueil pour les activités économiques traditionnelles.</li> </ul>
	2. Renforcement de la desserte par les infrastructures de transport et les réseaux d'énergie	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Assurer la desserte des sites d'accueil par des infrastructures de transport adéquates.</li> <li>- Orienter les choix énergétiques vers les énergies propres et les énergies renouvelables.</li> </ul>
	3. Valorisation des potentialités locales de la région	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Développer et diversifier les activités touristiques.</li> <li>- Valoriser le potentiel en substances utiles de la région.</li> </ul>
Structurer le territoire régional et permettre l'intégration régionale	1. Renforcement d'une polarité concentrée	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Développer une polarité concentrée autour du pôle de Gabès.</li> <li>- Favoriser les liens avec les pôles extrarégionaux.</li> </ul>
	2. Promotion des centres régionaux	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Favoriser un développement équilibré des centres régionaux.</li> <li>- Consolider la connexion des centres régionaux au pôle majeur de la région.</li> </ul>
	3. Soutien au développement des centres locaux	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Organiser les territorialités en bassin de vie économique.</li> <li>- Renforcer et étendre l'influence de chaque centre local sur son bassin de vie économique.</li> <li>- Consolider la connexion des centres locaux aux centres régionaux.</li> </ul>
Promouvoir le développement durable et la qualité de vie	1. Equilibre entre développement économique et préservation des ressources naturelles.	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Promouvoir une gestion économe des ressources en eau.</li> <li>- Renforcer les efforts de lutte contre la désertification et la réhabilitation des parcours.</li> <li>- Mettre en place des projets de développement intégré.</li> <li>- Protéger le littoral contre l'érosion et la pollution.</li> </ul>
	2. Maîtrise des rejets et des émissions dans le milieu naturel	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Mettre en place une capacité d'épuration des eaux usées adaptées aux volumes des rejets et aux fluctuations saisonnières liées au développement touristique.</li> <li>- Renforcer les systèmes de collecte, de gestion et de valorisation des déchets.</li> </ul>
	3. Maîtrise de l'énergie	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Valoriser les énergies renouvelables.</li> <li>- Encourager l'utilisation du gaz naturel dans l'industrie.</li> <li>- Développer la géothermie.</li> </ul>
	4. Amélioration de la qualité des populations	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Améliorer les conditions d'habitat</li> <li>- Faciliter l'accès aux services de base.</li> </ul>

### 1.2.3- Le scénario 3 : polycentrisme partagé

Ce scénario est principalement déterminé par une volonté de valorisation des facteurs d'ouverture économique du Sud-Est à travers l'intégration aux espaces méditerranéens.

## Synthèse du scénario 3

Enjeux	Objectifs	Orientations
Développer et renforcer l'attractivité économique du Sud-Est	1- La captation des flux internationaux d'échanges	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Renforcer l'ouverture internationale de la région par :               <ul style="list-style-type: none"> <li>- la mise à niveau et la desserte ferroviaire et autoroutière des ports et des aéroports de la région ;</li> <li>- l'aménagement des sites pour l'implantation des activités logistiques attenantes aux grands équipements de transports (ports – aéroports et gares ferroviaires...) ;</li> <li>- l'achèvement de l'autoroute maghrébine et le prolongement de la voie ferrée jusqu'à la frontière Libyenne ;</li> <li>- la construction des tronçons routiers de connexion du Sud-Est au réseau routier maghrébin (la région du Sud-Est est concernée par la branche M3 passant par Borj El Khadra et reliant Borj Messaouda (Algérie) à Ghedames (Libye)).</li> </ul> </li> </ul>
	2- L'articulation entre les nœuds d'échanges et les polarités du territoire régional	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Intégrer les plates formes logistiques et les nœuds d'échanges aux pôles de développement :               <ul style="list-style-type: none"> <li>- création de centres tertiaires offrant des services de haut niveau (Zarzis – Gabès et Medenine)</li> <li>- renforcement des fonctionnalités des supports urbains à travers la prise en compte des besoins induits par le développement des activités logistiques (cadre de vie, services culturels, services touristique, etc...).</li> <li>- développer la formation dans les domaines liés à la logistique (formation universitaire couplée à une activité de recherche appliquée).</li> </ul> </li> </ul>
Développer et renforcer l'attractivité économique du Sud-Est	2- Le renforcement de la desserte des sites d'accueil par les infrastructures de transport et les réseaux d'énergie	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Assurer la desserte des sites d'accueil par des infrastructures de transport adéquates :               <ul style="list-style-type: none"> <li>- création de liaisons fortes entre les sites d'accueil, les plates formes logistiques et les centres urbains ;</li> <li>- desserte des zones d'activités par des lignes de transport en commun.</li> </ul> </li> <li>▪ Optimiser les choix énergétiques et encourager l'économie d'énergie.</li> <li>▪ Desserte des sites d'accueil des activités économiques par le réseau de gaz naturel.</li> <li>▪ Généralisation de l'éclairage public solaire.</li> </ul>
	3- La valorisation des potentialités locales de la région	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Développer et diversifier les activités touristiques.               <ul style="list-style-type: none"> <li>- Aménagement des zones touristiques programmées dans le XI<sup>ème</sup> et le XII<sup>ème</sup> plan.</li> <li>- Aménagement des circuits touristiques (circuit du désert, circuit des Ksour, circuit des oasis...).</li> <li>- Aménagement de quai pour l'accueil des croisiéristes (ports de Gabès et Zarzis).</li> </ul> </li> <li>▪ Valoriser le potentiel en substances utiles de la région.               <ul style="list-style-type: none"> <li>- Création de nouvelles industries de matériaux de construction sur l'axe (Medenine – Tataouine – Dhehibet).</li> <li>- Mise en place des infrastructures d'accès aux sites d'extraction des matières premières.</li> </ul> </li> <li>▪ Développer la productivité agricole de la région.               <ul style="list-style-type: none"> <li>- Réhabilitation des périmètres irrigués existants (oasis de Gabès, El Hamma, Mareth...).</li> <li>- Création d'un nouveau périmètre irrigué au Sud-Ouest de Tataouine.</li> <li>- Transfert des eaux fossiles du Sud vers les nouveaux périmètres irrigués.</li> <li>- Desserte des nouveaux périmètres irrigués par les infrastructures de transports.</li> <li>- Création de centres de peuplement et de services autour des nouveaux périmètres irrigués.</li> </ul> </li> </ul>

Structurer le territoire et permettre son intégration régionale	1- L'organisation de l'armature urbaine autour d'un schéma multipolaire	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Développer un schéma polycentrique à polarité partagée. <ul style="list-style-type: none"> <li>- Gabès : pôle de développement et d'articulation nationale du Sud-Est.</li> <li>- Medenine-Tataouine : pôles de développement et d'articulation entre le littoral et les zones intérieures du Sud-Est.</li> <li>- Djerba-Zarzis-Ben Guerdane : pôle de développement et d'articulation internationale du Sud-Est.</li> </ul> </li> </ul>
	2- Le renforcement du niveau intermédiaire de l'armature	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Appuyer le développement des pôles secondaires : <ul style="list-style-type: none"> <li>- dans le gouvernorat de Gabès : Hamma-Matmata-Mareth ;</li> <li>- dans le gouvernorat de Tataouine : Ghomrassen, Bir Lahmar ;</li> <li>- dans le gouvernorat de Medenine : Sidi Makhlouf, Beni Khedech.</li> </ul> </li> <li>▪ Renforcer les liaisons avec les pôles régionaux de développement : <ul style="list-style-type: none"> <li>- amélioration des liaisons routières ;</li> <li>- organisation des transports en commun ;</li> <li>- adaptation des niveaux de service au rang hiérarchique et à l'étendue de l'aire d'influence des pôles secondaires.</li> </ul> </li> </ul>
	3- Le développement du niveau inférieur de l'armature	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Créer des centres locaux assurant des fonctions d'encadrement des zones rurales et d'appui au développement des zones frontalières : <ul style="list-style-type: none"> <li>- dans le gouvernorat de Tataouine : Smar et Dhéhibet sont à ériger en commune et leurs fonctions seront étoffées ;</li> <li>- dans le gouvernorat de Medenine : Sidi Makhlouf est à ériger en commune et ses fonctions seront étoffées ;</li> <li>- dans le gouvernorat de Gabès : Menzel Habib et Anour seront érigées en communes et dotées d'un niveau d'équipement et de services conséquent.</li> </ul> </li> <li>▪ Appuyer le maintien de la population dans les campagnes par le renforcement et la création de centres ruraux : <ul style="list-style-type: none"> <li>- dans le gouvernorat de Tataouine : développement des centres de Bir Amir, Bréga, Kanbout, Nekrif et Maghni ;</li> <li>- dans le gouvernorat de Tataouine : développement des centres de Ksar Jedid, Boughrara et Jorf et El Grira</li> <li>- dans le gouvernorat de Gabès : développer les centres de Kettana, Lymaya etc...</li> </ul> </li> </ul>
Promouvoir le développement durable et la qualité de vie	1- La protection et la valorisation des ressources naturelles et des potentialités locales	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Lutter contre la désertification.</li> <li>▪ Optimiser la valorisation des ressources en eaux et en sols dans l'agriculture.</li> <li>▪ Renforcer la protection du littoral et la lutte contre la pollution marine.</li> </ul>
	2- L'amélioration de l'environnement urbain	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Généraliser l'assainissement et le traitement des eaux usées.</li> <li>▪ Promouvoir l'esthétique urbaine et la qualité des espaces extérieurs.</li> <li>▪ Renforcer les systèmes de collecte, de gestion et de valorisation des déchets.</li> </ul>
	3- L'amélioration de la qualité de vie de la population	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Améliorer les conditions d'habitat.</li> <li>▪ Faciliter l'accès aux services.</li> </ul>

### 1.3- COMPARAISON DES SCENARII

Chacun des scénarios d'aménagement proposés répond à des enjeux spécifiques et présente des conséquences multiples sur le développement futur de la région. Ces conséquences peuvent être soit favorables au développement de la région soit défavorables. Dans le premier, il s'agit d'avantages à renforcer et dans le second ce sont des inconvénients qu'il faudra limiter.

Ainsi, pour chaque scénario, l'évaluation doit porter sur la cohérence entre les objectifs et les orientations d'aménagement et de développement.

Selon les domaines considérés, les critères d'évaluation retenus sont : le développement économique ; la polarisation ; les infrastructures ; la répartition de la population et l'environnement et le cadre de vie.

**Evaluation du scénario 1**

<b>Critères</b>	<b>Avantages</b>	<b>Inconvénients</b>
Développement économique	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Développement rapide des activités innovantes à haut niveau technologique ;</li> <li>▪ Offres d'emplois pour les cadres et diplômés de l'université ;</li> <li>▪ Financement international et partenariat avec des investisseurs étrangers ;</li> <li>▪ Ouverture sur l'espace méditerranéen et Maghrébin et polarisation des flux d'échanges.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Forte dépendance des facteurs exogènes et de la conjoncture économique internationale ;</li> <li>▪ Nécessité de renforcer rapidement les facteurs de compétitivité internationale de la région.</li> </ul>
La polarisation	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Polarisation partagée et mutualisation des efforts et des moyens et formation d'une grande aire urbaine ;</li> <li>▪ Renforcement du rayonnement international et lisibilité de la région.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Effets limités des externalités de proximité et d'agglomération sur le développement économique ;</li> <li>▪ Renforcement des écarts de développement entre le littoral et l'intérieur ;</li> <li>▪ Nécessité de mise en place de structures de coordination à l'échelle de l'aire urbaine.</li> </ul>
Infrastructures	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Développement des infrastructures de transport en vue d'une meilleure desserte des espaces économiques ;</li> <li>▪ Développement du transport multimodal et des activités logistiques, aux services d'un développement extraverti ;</li> <li>▪ Renforcement des liaisons nationales et internationales de la région du Sud-Est.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Renforcement des déséquilibres entre le littoral et l'intérieur ;</li> <li>▪ Coût élevé des infrastructures ;</li> <li>▪ Rentabilité tributaire des flux internationaux et des priorités des pays voisins.</li> </ul>
Répartition de la population	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Concentration dans la grande aire urbaine pour atteindre rapidement le seuil de polarisation ;</li> <li>▪ Baisse des effectifs de la population rurale ;</li> <li>▪ Augmentation de la mobilité induite par le développement économique</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Forte pression sur le littoral ;</li> <li>▪ Dépeuplement dans certains secteurs du territoire.</li> </ul>
Environnement et cadre de vie	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Eco-développement de la zone fragile ;</li> <li>▪ Amélioration de l'environnement urbain ;</li> <li>▪ Promotion de l'image des villes à travers la valorisation des centres villes, l'embellissement, etc....</li> <li>▪ Prise en charge des déchets ;</li> <li>▪ Organisation du transport urbain ;</li> <li>▪ Développement intégré dans les zones intérieures.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Forte pression sur le littoral et aggravation des atteintes à l'équilibre de l'écosystème marin ;</li> <li>▪ Etalement urbain et perte d'espaces agricoles dont les oasis littorales.</li> </ul>

**Evaluation du scénario 2**

<b>Critères</b>	<b>Avantages</b>	<b>Inconvénients</b>
Développement économique	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Intégration nationale appuyée sur des facteurs de développement endogènes ;</li> <li>▪ Ouverture lente mais sûre à l'espace méditerranéen et maghrébin ;</li> <li>▪ Intégration de l'innovation dans les activités existantes.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Faible intégration économique internationale ;</li> <li>▪ Permanence des structures traditionnelles ;</li> <li>▪ Faible intégration interne de la région.</li> </ul>
Polarisation	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Polarisation concentrée correspondant à une forte réalité que traduisent les données relatives à l'organisation de la région ;</li> <li>▪ Relations de complémentarité avec les pôles des régions voisines ;</li> <li>▪ Rayonnement régional et national.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Faible structuration du système urbain régional ;</li> <li>▪ Faible connexion interne des liaisons.</li> </ul>
Répartition de la population	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Mise à profit des économies d'agglomération et de proximité ;</li> <li>▪ Gestion urbaine maîtrisée.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Concentration dans l'aire urbaine de Gabès ;</li> <li>▪ Mobilité faible induite par une croissance modérée ;</li> <li>▪ Augmentation des effectifs de la population rurale.</li> </ul>
Infrastructures	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Valorisation des infrastructures existantes ;</li> <li>▪ Prise en compte de la rentabilité dans les décisions relatives aux grandes infrastructures de transport multimodale.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Faible desserte ferroviaire et autoroutière ;</li> <li>▪ Risque de saturation rapide en cas de reprise de la croissance et des échanges.</li> </ul>
Environnement et cadre de vie	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Maîtrise de l'étalement urbain dans les villes du littoral ;</li> <li>▪ Amélioration de l'environnement urbain du pôle principal ;</li> <li>▪ Gestion urbaine à l'échelle du Grand Gabès.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Pressions accentuées sur les ressources naturelles fragiles des zones intérieures ;</li> <li>▪ Nécessité de l'intervention de l'Etat pour la mise en place de nouvelles infrastructures et équipement des zones intérieures.</li> </ul>

**Evaluation du scénario 3**

Critère	Avantages	Inconvénients
Développement économique	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Ouverture sur l'espace méditerranéen, maghrébin et africain et polarisation des flux d'échanges ;</li> <li>▪ Spécialisation économique des pôles de premier niveau ;</li> <li>▪ Partenariat avec des investisseurs étrangers ;</li> <li>▪ Offre équilibrée d'emplois et de services.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Dispersion des facteurs de polarisation ;</li> <li>▪ Faible intégration de l'innovation dans les activités traditionnelles.</li> </ul>
Polarisation	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Polarisation partagée, polycentrique favorisant les complémentarités entre les centres urbains d'un même pôle ;</li> <li>▪ Meilleure articulation entre le littoral et les zones intérieures du Sud-Est.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Des effets de seuil qui limitent le rayonnement des pôles de la région.</li> <li>▪ Nécessité d'une intervention volontariste pour le maintien de la vitalité dans les zones rurales difficiles.</li> </ul>
Infrastructure	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Développement des infrastructures de transport en vue d'une meilleure desserte des espaces économiques ;</li> <li>▪ Développement du transport multimodal et des activités logistiques au service d'un développement extraverti.</li> <li>▪ Amélioration de l'accès aux ressources du territoire régional.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Une efficacité qui dépend de facteurs exogènes, notamment de l'évolution du volume des échanges et les priorités des pays voisins ;</li> <li>▪ Disparité en matière d'accessibilité ferroviaire, aéroportuaire et maritime des pôles du 1<sup>er</sup> niveau.</li> </ul>
Répartition de la population	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Atténuation des écarts de croissance démographique entre le littoral et l'intérieur de la région ;</li> <li>▪ Maîtrise de la mobilité.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Une répartition défavorable liée au processus de polarisation ;</li> <li>▪ Risque de surpeuplement dans les secteurs ruraux.</li> </ul>
Environnement et cadre de vie	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Eco-développement des zones fragiles ;</li> <li>▪ Amélioration de l'environnement urbain ;</li> <li>▪ Promotion de l'image des villes à travers la valorisation des centres, l'embellissement, etc...</li> <li>▪ Prise en charge des déchets ;</li> <li>▪ Organisation du transport urbain ;</li> <li>▪ Développement intégré dans les zones intérieures.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Pressions accentuées sur les ressources naturelles fragiles des zones intérieures ;</li> <li>▪ Nécessité de l'intervention de l'Etat pour la mise en place de nouvelles infrastructures dans les zones intérieures.</li> </ul>

## 2- LA STRATEGIE D'AMENAGEMENT ET DE DEVELOPPEMENT

La première partie de la deuxième phase de l'étude du SDARE du Sud-Est avait présenté à la concertation des différents intervenants au niveau central et régional trois scénarios prospectifs représentant des visions possibles du devenir de la région économique. Le scénario (3) dit de «polycentrisme partagé», a été retenu. Ce choix a permis d'orienter le passage de la réflexion prospective à la construction du projet de Schéma Directeur d'Aménagement de la Région Economique à travers la planification des objectifs.

### 2.1- LES AXES STRATEGIQUES

Les axes stratégiques définissent les priorités d'intervention en matière d'aménagement et de développement économique de la région du Sud-Est. Les axes arrêtés constituent des leviers opérationnels en réponse aux enjeux de l'aménagement régionale et s'inscrivent dans le cadre des orientations définies au niveau national à savoir l'efficacité économique, la cohésion sociale et la protection du milieu. Ces axes s'appuient sur les objectifs du XI<sup>ème</sup> plan relatifs au développement des régions. Ils traduisent la vision stratégique du devenir de la région comme suit :

#### 2.1.1- Le renforcement de l'attractivité économique de la région

Cet axe se décline dans l'accroissement de la capacité de captation des flux d'échanges internationaux par les pôles d'échanges fournis autour des ports et des aéroports ainsi que par l'articulation entre les nœuds d'échanges et les pôles de développement à structurer ; sa traduction opérationnelle comporte :

- la mise à niveau et la desserte ferroviaire et autoroutière des ports et des aéroports de la région ;
- l'aménagement de sites pour l'implantation des activités logistiques attenantes aux grands équipements de transport (ports, aéroports et gares ferroviaires) ;
- l'achèvement de l'autoroute maghrébine et le prolongement de la voie ferrée jusqu'à la frontière Libyenne ;
- la construction des tronçons routiers de connexion du Sud-Est au réseau routier maghrébin (la région du Sud-Est est concernée par la branche M3 passant par Borj El Khadhra et reliant Borj Massaouda en Algérie à Ghedames en Libye).
- la création de centres tertiaires offrant des services de haut niveau (notamment à Zarzis-Gabès et Medenine) ;
- le renforcement des fonctionnalités des supports urbains à travers la prise en compte des besoins induits par le développement des activités logistiques (cadre de vie, services, culture, services touristiques, etc...) ;
- le développement de la formation universitaire et de la recherche dans les domaines liés à la logistique.

## 2.1.2- La promotion des conditions favorables au développement des entreprises

Cet axe se traduit par la création et la mise aux normes internationales des sites d'accueil notamment en matière d'aménagement, de desserte et d'accessibilité ; sa traduction opérationnelle comporte :

- la satisfaction des besoins d'accueil et d'implantation des entreprises ;
- le renforcement de la desserte des sites d'accueil par les infrastructures de transport et les réseaux de communication et d'énergie ;
- la valorisation des potentialités locales de la région.
- l'aménagement d'une zone à réserver aux industries agroalimentaires à Zarzis ;
- l'extension de la zone industrielle de Gabès pour l'accueil des entreprises spécialisées dans l'électronique et l'électromécanique ;
- la mise à niveau et l'extension des zones industrielles de Medenine pour renforcer les industries de matériaux de construction ;
- la création de zones d'activités artisanales spécialisées dans le travail du cuir et le tissage à Tataouine ;
- la création d'une zone d'activités tertiaires (consulting, finance, comptabilité, ingénierie, etc...) à Djerba ;
- l'organisation et la promotion du travail à distance par la construction et l'équipement de centres spécialisés, notamment dans les trois chefs lieux de gouvernorat ;
- liaisons fortes entre les sites d'accueil, les plates formes logistiques et les centres urbains ;
- la desserte des zones d'accueil des entreprises par les lignes de transport en commun.
- l'aménagement des circuits touristiques en partenariat avec les populations locales (circuit des Ksour, circuit du désert, circuit des oasis) ;
- l'aménagement de quais pour l'accueil des croisiéristes (ports de Gabès et Zarzis) ;
- l'implantation et le développement des industries de transformation de la matière première sur l'axe Medenine-Tataouine. Il s'agira essentiellement de nouvelles industries de matériaux de construction ;
- le désenclavement de sites d'extraction des matières premières par la mise en place des infrastructures de transport et des réseaux d'énergie ;
- la réhabilitation des périmètres irrigués existants (oasis de Gabès, El Hamma, Mareth...) ;
- la création de nouveaux petits périmètres irrigués au Sud de Tataouine, à partir des eaux fossiles moyennant la réalisation des infrastructures de transfert ;
- la desserte des nouveaux périmètres irrigués par les infrastructures de transport ;
- la création de périmètres irrigués par les eaux géothermiques à El Hamma ;
- la création de centres de peuplement et de services autour des périmètres irrigués.

### 2.1.3- La structuration du territoire par une organisation équilibrée des polarités

Cet axe se traduit par le renforcement du niveau intermédiaire de l'armature urbaine ainsi que le développement de son niveau inférieur par la création de nouveaux centres de peuplement ; la traduction opérationnelle de cet axe comporte :

- Gabès : pôle de développement et d'articulation nationale du Sud-Est ;
- Medenine-Tataouine : pôle de développement et d'articulation entre le littoral et les zones intérieures du Sud-Est ;
- Djerba-Zarzis-Ben-Guerdane : pôle de développement et d'articulation internationale du Sud-Est ;
- dans le gouvernorat de Tataouine : Ghomrassen, Bir Lahmar, Dhéhibet, Remeda et Smar, centres secondaires ;
- dans le gouvernorat de Medenine : Sidi Maklouf et Beni Khedache, centres secondaires ;
- renforcer les liaisons entre les trois niveaux de polarité ;
- organiser les transports en commun dans les pôles du premier niveau ;
- adapter les niveaux de service et d'équipement à la hiérarchie des polarités.

### 2.1.4- La promotion du développement durable

Cet axe s'articule autour de la protection et la valorisation des ressources et des potentialités naturelles et locales, l'amélioration de l'environnement urbain, l'amélioration de la qualité de vie de la population et l'adaptation aux changements climatiques des activités et de l'occupation humaine du territoire.

## 2.2- LES IMPLICATIONS

### 2.2.1- L'évolution démographique

L'évolution et la répartition de la population de la région du Sud-Est à l'horizon 2021 sont déterminées sur la base des hypothèses suivantes :

- l'équilibre des échanges migratoires de la région du Sud-Est avec le reste du pays ;
- les populations rurales et urbaines évolueront aux mêmes taux annuels moyens.

En effet, il est attendu que les projets de peuplement et de désenclavement du Grand Sud aboutissent au renforcement de l'attractivité des zones rurales et que la répartition et le rythme de réalisation des projets dans la zone littorale permettent une évolution modérée et une répartition équilibrée de la population urbaine.

Ainsi, la population urbaine du Sud-Est atteindra 764680 habitants en 2021, au taux d'accroissement annuel moyen de 0,93 %. Seule la ville de Gabès abritera plus de 100.000 habitants.

La population rurale du Sud-Est atteindra 311980 habitants en 2021, au taux d'accroissement annuel de 0,95 %. Le taux d'urbanisation dans la région se situera aux alentours de 71 %, et ce, sans tenir compte des éventuelles promotions de localités rurales au statut communal.

**Perspectives de la population totale à l'horizon 2021**

Gouvernorat	Population communale		Population non communale		Population totale
	Effectifs	%	Effectifs	%	
Gabès	271860	35,5	129840	41,6	401700
Medenine	388050	50,7	115500	37,0	503550
Tataouine	104770	13,8	66640	21,4	171410
Sud-Est	764680	100	311980	100	1076660

**2.2.2- Perspectives d'emploi**

Ces perspectives ont été établies sur la base des ratios utilisés par l'INS.

La pression sur le marché de l'emploi dans le Sud-Est se maintiendra jusqu'en 2014. Elle baissera par la suite pour atteindre son niveau le plus bas en 2021.

Les hypothèses retenues pour la projection de la population active à l'horizon 2021 sont :

- une population active de 63,3 % en 2021 ;
- un taux d'occupation de 27 % ;
- un taux de chômage de 13 %.

Le volume de la population à occuper atteindra plus de 300.000 en 2021, soit 91000 actifs environ à occuper de plus de 2004 à 2021.

**Projection de la population occupée à l'horizon 2021**

	Population totale 2021	Population active occupée en 2021
Gabès	401700	108460
Medenine	503550	135960
Tataouine	171410	46280
Sud-Est	1076660	290700

**2.2.3- Perspectives d'emploi**

Le développement de l'habitat sera en phase avec l'essor économique, notamment la création d'emploi et la création de zones d'accueil des activités économiques.

La croissance et la répartition de la population permettent de déterminer les besoins en logements et leur répartition géographique.

**Besoins en logements à l'horizon 2021**

Gouvernorat	Population 2021	Population additionnelle 2004-2021	Besoins en logements 2004-2024
Gabès	40170	77991	19497
Medenine	503550	71046	17761
Tataouine	171401	157086	6971
Sud-Est	1076660	176923	44230

Ainsi, les besoins globaux en logements sont estimés à 44230 unités entre 2004 et 2021 soit un rythme de création de 2600 logements par ans. Les plans d'aménagements des communes et des localités de la région du Sud-Est, veilleront à l'équilibre entre la croissance démographique et l'offre en logements. Les espaces résidentiels seront implantés de préférence à proximité des zones d'activités pour minimiser les coûts des déplacements. L'essentiel de ces besoins sera assuré par la densification des tissus existants, la récupération des friches et des terrains interstitiels.

En outre, les documents d'urbanisme devront prévoir une capacité d'accueil suffisante pour l'habitat social, de préférence à proximité des espaces économiques.

### 3- EXPERIENCES ETRANGERES EN MATIERE D'AMENAGEMENT ET DE DEVELOPPEMENT DES REGIONS ECONOMIQUES

L'objectif de ce point est de passer en revue les différentes évolutions des politiques régionales d'aménagement et de développement économique dans des pays pour lesquels la notion de région économique est un élément clé du développement spatial et économique.

L'étude comparative permettra de comprendre les fondements, les dispositifs et les tendances en matière d'aménagement régional et de situer l'expérience de la Tunisie par rapport à ces tendances.

La présentation des expériences étrangères portera sur les politiques régionales d'aménagement et de développement économique vues sous l'angle des objectifs, des moyens, des outils et des techniques de mise en œuvre.

#### 3.1- LA REGIONALISATION

Le contexte des politiques régionales d'aménagement du territoire a considérablement évolué ces dernières années. A partir d'une conception initiale de l'aménagement du territoire qui privilégie les Ministères centraux et leurs relais déconcentrés, la plupart des pays ont opté pour une décentralisation progressive à travers le renforcement des compétences des régions.

L'expérience de la France montre que ce pays, de tradition centralisatrice, s'est engagé depuis 1950 dans une politique d'aménagement du territoire dont la consécration institutionnelle s'est opérée en 1957 par le découpage de la France en 21 régions et la mise en place des plans régionaux d'aménagement du territoire, permettant d'éviter que le développement économique soit polarisé sur la capitale au détriment des autres régions. De 1950 à 1970, l'aménagement du territoire doit son succès à la réussite des mesures d'encouragement aux investissements hors, l'île de France a un volet urbain favorable aux huit métropoles d'équilibre. Mais les régions françaises n'ont acquis une réelle autonomie qu'à partir de 1982, lorsque les lois de décentralisation transforment la région en «collectivité territoriale pleine et entière».

L'expérience du Maroc montre une prise en charge tardive de l'aménagement du territoire. L'opposition entre les plaines du littoral qui concentrent le développement depuis longtemps, et les chaînes montagneuses et les déserts qui connaissent tous les handicaps a nécessité la mise en place dès 1960 d'une planification économique du secteur agricole et de la création, dans les années 1970-1980 de zones franches industrielles commerciales littorales.

La réforme du statut de la région en collectivité locale, en 1966, marque un grand pas vers la décentralisation.

En Tunisie, l'émergence de l'aménagement du territoire à partir des années 70 ainsi que l'importance des déséquilibres entre le littoral et les autres régions du pays ont conduit les

pouvoirs publics à créer des institutions d'aménagement du territoire et à élaborer par la suite les instruments d'aménagement et d'organisation de l'espace aux divers niveaux hiérarchiques.

Le premier Schéma National d'Aménagement du Territoire élaboré en 1983, a opté pour une stratégie d'intégration du territoire national à travers la création d'infrastructures et d'équipements structurants, le rééquilibrage et l'organisation du réseau urbain, la protection des ressources naturelles et l'orientation spatiale des choix économiques.

Ce SNAT a distingué six régions d'aménagement et identifié des pôles urbains de croissance au niveau de chaque région. Le dispositif des instruments de l'aménagement du territoire a été complété par l'élaboration des Schémas Régionaux d'Aménagement du Territoire (SRAT), traduisant la stratégie nationale d'aménagement du territoire à l'échelle des régions fonctionnelles.

Ce n'est qu'à partir de 1989 que les pouvoirs publics ont opté pour une décentralisation progressive. Les gouvernorats ont été érigés en collectivité publique (loi n°89-11 du 4 février 1989). Le processus de décentralisation s'est progressivement mis en place par le transfert de crédits relatifs aux projets de développement aux conseils régionaux.

Les régions (Gouvernorats) dotées du statut de collectivités publiques locales représentent pour l'Etat l'échelon pertinent pour mettre en œuvre des stratégies de développement régional.

Ainsi, la régionalisation en tant que tendance à transférer progressivement au niveau régional décentralisé ou déconcentré l'essentiel des compétences en matière d'aménagement du territoire et de planification est à un stade très avancé en France, les régions élaborent leurs schémas d'aménagement et de développement du territoire (SRDT) et assurent leur mise en œuvre à travers des contrats de plan Etat-Région.

Dans le cas du Maroc, la régionalisation est encore embryonnaire, les conseils régionaux sont encore dénués de capacité technique.

Pour la Tunisie, il s'agit d'une régionalisation prudente qui s'appuie sur le découpage administratif en gouvernorat à travers le renforcement des compétences du Conseil Régional. Le découpage en régions économiques est de ce fait un découpage fonctionnel fondé sur des impératifs de cohérence de l'Aménagement du Territoire à cette échelle.

La région est construite par l'agrégation d'un ensemble de gouvernorats contigus. Par ailleurs, la stratégie du XI<sup>ème</sup> plan a retenu le principe de l'institutionnalisation des régions économiques comme cadre territorial de coordination d'exécution et de suivi des projets à caractère régional, notamment dans les domaines de l'aménagement du territoire, du transport et de la circulation.

Ainsi, la comparaison des expériences étrangères montre que les pays développés ont opté pour une décentralisation des compétences au profit des régions. En matière d'aménagement du territoire régional, la région établit son schéma d'aménagement et de développement du territoire, en adoptant une approche prospective, territoriale, participative et partenariale.

En Tunisie comme au Maroc, la région économique n'a pas d'existence institutionnelle. Il s'agit pour ces deux pays d'un découpage fonctionnel permettant à l'administration centrale de définir à cette échelle des politiques de développement et d'aménagement du territoire.

L'absence de structures de coordination, de mise en œuvre et de suivi, s'est traduite par une faible cohérence entre les différents programmes.

**La mise en œuvre du SDARE devra s'appuyer sur une structure régionale dotée de compétences en matière de coordination, de mise en œuvre et de suivi. Cette structure représentera un niveau régional décentralisé ou déconcentré.**

### 3.2- STRUCTURES ET INSTRUMENTS DE L'AMENAGEMENT DU TERRITOIRE

Sur le plan juridique, la plupart des pays ont procédé à la refonte de leur législation favorisant des nouvelles approches participatives et partenariales en matière d'aménagement et développement du territoire.

Au Maroc, la charte nationale d'aménagement du territoire et du développement durable traduit les objectifs, les principes de base et les orientations globales de la politique nationale d'aménagement du territoire. Elle constitue un cadre référentiel pour l'établissement d'une législation de l'aménagement du territoire pour la création des structures et des mécanismes de coordination, la réalisation de documents d'orientation d'aménagement du territoire aux niveaux national, régional et local ainsi que pour l'identification des modes d'intervention et des projets de développement les plus adéquats.

Les grandes orientations de la loi sur l'aménagement du territoire et le développement durable, accordent une grande importance à la régionalisation, notamment, le développement des pôles régionaux, le renforcement de la décentralisation et l'élargissement des champs de la déconcentration.

Sur le plan institutionnel, la commission régionale d'aménagement du territoire est constituée, à côté de la commission d'aménagement du territoire du Conseil Régional, des représentants des services et établissements publics déconcentrés, des conseils provinciaux des municipalités, des chambres professionnelles et des instances de coopération communales et un représentant de la commission nationale permanente d'aménagement du territoire et du développement durable. La commission régionale d'aménagement du territoire et du développement durable est appuyée, dans ses missions, par la représentation régionale du Ministère chargé de l'aménagement du territoire, qui est considérée comme outil d'expertise et de consultation au service de cette commission.

En matière d'instruments d'aménagement du territoire et du développement durable, les Schémas Régionaux d'Aménagement du Territoire (SRAT), constituent les documents de référence régionaux, plus détaillés et plus opérationnels que le SNAT. Ces documents doivent respecter trois principales conditions :

- constituer des documents opérationnels ;
- être imprégnés de réalisme ;
- être conçus sur la base d'une procédure de concertation qui leur confère la qualité de Charte Régionale d'Aménagement du Territoire et de Développement Durable.

En outre, il est prévu l'élaboration de schémas sectoriels à dimension régionale ou inter-régionale ; ces documents de référence doivent orienter l'intervention dans le cadre de programmes intéressant une partie de l'espace régional ou intégrant plusieurs régions.

L'élaboration de ces documents devra respecter les conditions suivantes :

- respecter les principes et les orientations de la Charte d'Aménagement du Territoire et du Développement Durable ;
- s'adapter au Schémas Régionaux d'Aménagement du Territoire et du Développement Durable ;
- veiller à l'implication et au dialogue avec les différents acteurs et ce, au niveau des différentes phases de conception, de suivi, de mise en œuvre et d'évaluation de ces documents.

La réforme du dispositif Marocain de l'Aménagement du Territoire s'inspire largement de modèle développé ces dernières années, dans la plupart des pays de la rive Nord de la méditerranée, notamment en France.

En effet, pour la France, la régionalisation ne cesse de se confirmer par le renforcement des compétences des Conseils Régionaux, promus au statut de collectivité territoriale pleine et entière, au même titre que le département et les communes et ce, dans le respect du principe d'absence de tutelle d'une collectivité sur une autre. Les SRADT (Schémas Régionaux d'Aménagement et de Développement du Territoire) instaurés par la loi dès le 4 février 1995 et précisés en 1999, constituent des documents prospectifs permettant aux régions de disposer de référentiels pour orienter leurs propres politiques.

La régionalisation à l'échelle des pays de la communauté européenne, connaît des évolutions importantes, notamment en matière d'administration et de coordination des politiques régionales. En ce qui concerne la régionalisation des politiques, il y a lieu de distinguer quatre groupes de pays. En premier, la Grèce, l'Irlande et le Portugal sont tous les trois des Etats unitaires qui ont traditionnellement adopté une approche centralisée de la mise en œuvre des politiques régionales. Dans ces pays, la régionalisation est en train d'apparaître principalement pour répondre aux conditions d'éligibilité des fonds structurels.

L'Allemagne, l'Autriche, la Belgique et l'Espagne, pays fédéraux, constituent le deuxième groupe, où la responsabilité des politiques régionales repose traditionnellement au niveau de la région. Dans certains de ces pays, les évolutions récentes reflètent une tendance à la diminution de l'influence du niveau fédéral.

Les pays nordiques et la France, pays unitaires, constituent le troisième groupe, où l'importance accordée au niveau régional dans le développement économique connaît un approfondissement substantiel, notamment à travers l'encouragement à l'élaboration de stratégies et de programmes régionaux.

Ces évolutions reflètent diverses influences politiques dont la focalisation croissante sur la compétitivité régionale et sur l'exploitation du potentiel régional facilitent le développement de solutions régionales aux problèmes régionaux et l'influence des fonds structurels avec les exigences de développement de stratégies, de partenariat de gestion et de contrôle au niveau régional.

En ce qui concerne la coordination des efforts de développement régional, les changements opérés ont pour objectifs :

- de garantir que les partenariats régionaux coopèrent pour élaborer une stratégie pour la région, identifier les sources de financement potentielles, faciliter la mise en œuvre de la stratégie, contrôler et évaluer ses effets ;
- d'encourager une plus grande coordination entre les niveaux national et régional, avec une collaboration des Ministères pour les questions de développement régional.

Même si l'expérience du Maroc est encore embryonnaire pour en tirer des conclusions, il apparaît que tous les pays ont opté pour l'institutionnalisation d'un organisme chargé d'élaborer et de mettre en œuvre des outils d'aménagement du territoire (SRADT pour la France, SRAT pour le Maroc).

Sur le plan institutionnel, la loi Française a opté pour la mise en place des conférences régionales d'aménagement et de développement du territoire (CRAT) en tant que lieu de concertation entre les partenaires territoriaux pour l'élaboration des SRADT. Alors que la loi Marocaine a opté pour la création d'une structure regroupant à côté de la commission régionale d'aménagement du territoire, des représentants des administrations, des chambres professionnelles et des collectivités territoriales.

Concernant les instruments, la loi Française fait du SRADT l'unique document de référence à caractère indicatif alors que la loi Marocaine fait du SRAT un document plus opérationnel que le SNAT. **En Tunisie, le décalage entre territoire et compétence territoriale doit être dépassé par l'institutionnalisation des structures et des outils de coordination et de mise en œuvre des SDARE.**

### 3.3- MISE EN ŒUVRE DES POLITIQUES D'AMENAGEMENT ET DE DEVELOPPEMENT REGIONAL

La plupart des pays ont progressivement abandonné les modèles de planification traditionnelle orientés vers le développement des grandes filières économiques, au profit de modèles qui privilégient la construction, à partir d'une vision partagée, d'un environnement favorable au développement du tissu productif et à l'emploi durable.

Pour ce faire, le repli sur l'aménagement du territoire pour faire face à la mondialisation s'inscrit de plus en plus dans les stratégies de renforcement de la compétitivité des pays, notamment à travers une plus forte attractivité des territoires. Le lien entre aménagement du

territoire et la planification économique est l'un des enjeux des réformes des systèmes de planification des pays.

En France, les Contrats de Plan Etat-Région (CPER) étaient à l'origine des outils de planification économique, datant de la loi du 29 juillet 1982 est portant réforme de la planification. Ces contrats de plans sont élaborés de manière autonome par la région.

Le gouvernement se contente de contrôler la compatibilité des plans des régions entre eux ainsi qu'avec le plan national. Mais l'élaboration des premiers SRADT, documents prospectifs, déterminant les orientations fondamentales à moyen terme du développement du territoire régional, a focalisé la réflexion sur l'articulation SRADT/CPER d'une part et sur l'intégration des projets de territoire au CPER.

C'est ainsi que les CPER, pour la période 2007-2013, ont adopté une démarche contractuelle nouvelle en faveur du développement, de l'aménagement et de la cohésion du territoire régional au service d'une vision stratégique commune.

Au Maroc, la participation de la région à l'orientation des investissements de l'Etat sur son territoire se fait à travers une déconcentration étendue en matière de gestion des recettes de l'Etat. Ces investissements seront conduits sur la base d'un partenariat organisé, traduit dans le cadre de contrats programmes, de contrats plans et de contrats territoriaux. La nouvelle vision de l'aménagement du territoire a nécessité la création d'instruments de financement dont :

- le fonds national d'aménagement du territoire : ce fonds est alimenté à partir du budget de l'Etat. Ses crédits sont destinés à la construction des grandes infrastructures, à la préservation du patrimoine naturel, au financement des projets de partenariat entre l'Etat et les collectivités locales, conçus dans le cadre des contrats de plans, des contrats programmes et des contrats territoriaux.
- le fonds de solidarité régionale : ce fonds est alimenté à partir du budget de l'Etat et des collectivités riches et à partir des recettes d'exploitation du domaine public. Ces recettes sont utilisées dans le financement des opérations de mise à niveau des zones défavorisées ;
- les banques régionales de promotion des initiatives : elles sont destinées à financer les petites et moyennes entreprises et elles participent à l'intégration physique des jeunes diplômés.

Ainsi, la contractualisation entre l'Etat et les régions tend à s'imposer dans la plupart des pays comme instrument efficace au service de la décentralisation, de la cohérence des politiques de développement entre les différentes échelles de territoire, du pilotage et du suivi de la mise en œuvre de l'aménagement du territoire.

Les expériences des pays membres de la Communauté Européenne montrent que la région représente un niveau intermédiaire de cohérence entre l'Etat et les initiatives locales. En conséquence, les projets de territoire qui donnaient lieu à des contrats de projet entre l'Etat et les territoires infra-régionaux concernés sont progressivement intégrés aux CPER et validés sur la base de leur cohérence avec la vision prospective régionale.

**En Tunisie, la région économique pourrait constituer un échelon territorial de coordination inter-régionale. Les Schémas Directeurs d'Aménagement des Régions Economiques permettraient aux régions de disposer d'une vision prospective stratégique, de plans et de programmes pour alimenter les futurs contrats Etat-Région prévus par le XI<sup>ème</sup> plan.**

**Dans le cas des pays de la Communauté Européenne, les schémas régionaux d'aménagement du territoire définissent des objectifs opérationnels et proposent la mise en place d'instruments d'aménagement et d'urbanisme. En France, les documents constituant le SRADT sont :**

- le diagnostic territorial prospectif ;
- la charte d'aménagement et de développement durable du territoire régional ;
- des documents cartographiques.

**Le Maroc a adopté les mêmes documents pour ses schémas régionaux. Mais les SRADT ne comportent pas de plan ou de programme d'actions impliquant une mise en œuvre directe. Le passage de la programmation stratégique (charte d'objectif) à la programmation opérationnelle implique deux outils :**

- le contrat de projet Etat/région ;
- le schéma régional de développement économique, remplaçant le plan régional.

La contractualisation s'est progressivement substituée aux plans programmes des documents d'aménagement du territoire. Ces contrats permettent de mobiliser les financements provenant :

- des aides régionales accordées par l'Etat ;
- des contributions des programmes opérationnels européens.

**En Tunisie, la contractualisation comme outil de mise en œuvre des politiques nationales et régionales est une orientation du XI<sup>ème</sup> plan. Sa concrétisation nécessite l'institutionnalisation d'une structure représentant la région et l'identification des sources de financement.**

## 4- LE SCHEMA DIRECTEUR D'AMENAGEMENT

Les lignes directrices constituent une traduction opérationnelle de la stratégie d'aménagement et de développement économique, construites à partir du diagnostic, des enjeux et des spécificités territoriales. Ces lignes directrices concernent :

- l'organisation de l'armature urbaine et des polarités du territoire ;
- l'organisation et l'adaptation des infrastructures et de la logistique aux exigences de l'ouverture extérieure ;
- la diversification des tissus économiques et l'innovation ;
- la protection et la valorisation de l'environnement et des ressources naturelles ;
- la promotion de l'emploi et de la formation.

### 4.1- ARMATURE URBAINE ET POLARITES DU TERRITOIRE

L'organisation de l'armature urbaine régionale, à travers l'optimisation de la taille des villes, du niveau et de la répartition des fonctions, de l'extension des aires d'influence, et des relations inter-urbaines, devra permettre de réaliser et de concilier les objectifs suivants :

- favoriser la métropolisation régionale par la délimitation, la structuration et la promotion de l'espace métropolitain régional ;
- compléter le maillage hiérarchique de l'armature urbaine de la région par le renforcement du niveau intermédiaire, la promotion du niveau local et l'affirmation des relations hiérarchiques entre ces deux niveaux de l'armature.

#### 4.1.1- Consolidation de la métropolisation régionale

Toute région, quelle que soit sa taille et son étendue, ne peut être compétitive que lorsqu'elle s'appuie sur une métropole ou un système métropolitain dynamique. Gabès, première ville du Sud-Est, en termes de population, d'emplois et de dynamisme économique, ne présente pas les attributs d'une métropole régionale, encore moins les attributs d'une métropole méditerranéenne.

Pour promouvoir la compétitivité de la région économique du Sud-Est doit, en premier lieu, il s'agira de développer un espace métropolitain régional : son poids économique et démographique, son niveau d'équipement et son organisation entraîneront une dynamique de développement, moyennant le renforcement de ces attributs métropolitains.

L'option d'un système métropolitain régional a été retenue comme concept d'organisation permettant à terme d'atteindre une masse critique de population, d'activités et de fonctions tertiaires supérieures, en mesure de promouvoir la compétitivité de la région économique, tout en réduisant les déséquilibres internes. Ainsi, l'espace métropolitain régional sera développé autour de trois pôles complémentaires fonctionnant en réseau de synergie et de mutualisation des moyens :

- *le pôle de Gabès* : est constitué autour de l'aire urbaine de Gabès qui englobe la ville et l'ensemble des communes situées dans un rayon de 30 Km, notamment Mareth et El

Hamma. La promotion de ce pôle visera en particulier les formations universitaires (ingénieurs et troisième cycle), le secteur de la recherche appliquée et les services aux entreprises innovantes dans les industries mécaniques, électriques et chimiques.

- *le bipôle Médenine-Tataouine* : est composé de deux aires urbaines regroupées grâce à l'axe de la RN19 : un corridor d'intégration et d'articulation entre les zones montagneuses et les plaines. Ce pôle est appelé à développer des formations universitaires professionnalisantes et à promouvoir l'innovation dans les secteurs des matériaux de construction, des énergies renouvelables et du tourisme écologique et culturel.
- *le pôle de Djerba-Zarzis-Ben Guerdène* : représente une importante concentration littorale et frontalière. Ouvert sur la méditerranée, ce pôle canalise les échanges frontaliers et se positionne comme espace d'articulation entre les pays de la rive Nord de la méditerranée, le Maghreb et l'Afrique. Il assure des fonctions d'échanges et de services de haut niveau, notamment dans le tourisme. De par ses atouts spécifiques, en particulier sa position stratégique, son niveau d'équipement et ses ressources humaines. Ce pôle est appelé à jouer un rôle de première importance dans l'articulation internationale du Sud-Est.

La mise en œuvre du processus de la métropolisation reposera sur :

- la création et le partage des équipements structurants régionaux de haut niveau, notamment, les équipements universitaires et de formation, les équipements culturels, sportifs et commerciaux ;
- le renforcement des réseaux de communication indispensables pour les relations, les flux et les échanges des biens et des personnes entre les pôles régionaux et les centres urbains dans chaque pôle ;
- le développement des centres de compétence particulière des pôles de métropolisation, à travers l'identification des compétences économiques et technologiques de chacun des pôles régionaux et l'organisation de l'offre d'équipements et de services publics, de zones d'activités et d'infrastructures de communication.

#### 4.1.2- Maîtrise de l'urbanisation des pôles régionaux

Pour la maîtrise de l'urbanisation des pôles de développement (Gabès, Medenine-Tataouine et Djerba-Zarzis-Ben Guerdane) le SDARE prévoit la création, au niveau de chacun des pôles, d'un réseau de communes, ayant pour mission la mise en valeur des complémentarités entre les communes, la recherche de synergie ainsi que la définition et la mise en œuvre de programmes et de projets communs de dimension intercommunale.

La mise en place d'outils d'aménagement permettra notamment l'affectation des terrains à bâtir pour l'habitat, les équipements, les activités économiques et les infrastructures, l'organisation de la centralité, la maîtrise foncière, la cohérence et l'harmonie du développement de l'urbanisation et l'intégration de l'espace périurbain. En plus des outils d'intervention et de planification classiques, il sera nécessaire de recourir à de nouveaux

outils tels que les schémas de cohérence urbaine, les schémas de services collectifs et les schémas d'infrastructures.

#### 4.1.3- Renforcement du niveau intermédiaire de l'armature régionale

La stratégie retenue prévoit le regroupement des centres urbains les plus importants en trois pôles multicentriques complémentaires (Gabès, Medenine-Tataouine et Djerba-Zarzis-Ben Guerdane). Cette organisation par agrégation des niveaux supérieurs de l'armature urbaine dégage des marges étendues, caractérisées par une «ruralité» prononcée et une faible densité de population. Ces marges comportent cinq agglomérations (Menzel Habib, Sidi Makhouf, Smar, Remada et Dhehiba), tous chefs-lieux de délégation, dont trois (Menzel Habib, Smar et Sidi Makhlouf) n'ayant pas le statut communal. Ce niveau de l'armature s'avère pertinent pour assurer des fonctions d'appui au développement des zones intérieures et des fonctions d'articulation entre les pôles métropolitains et les territoires ruraux. Ces localités devront être progressivement hissées au rang de centres sous-régionaux de services à la population et aux activités économiques des territoires ruraux.

En outre, pour faire face aux besoins de la région en terrains stratégiques nécessaires à la mise en œuvre des actions programmées par le SDARE, notamment pour implanter des entreprises, réaliser les équipements publics et les infrastructures, les collectivités et les organismes publics doivent engager une politique foncière basée sur la maîtrise des terrains stratégiques.

La politique foncière volontariste basée sur la mise à disposition des collectivités et organismes publics de terrains de l'Etat n'a pas permis de maîtriser l'étalement urbain et de résoudre les difficultés à disposer de terrains conformément à leur affectation réglementaire. Il est urgent de réviser cette stratégie en intégrant les principes suivants :

- il s'agira d'une stratégie concertée entre les différents acteurs fonciers (collectivités publiques, agences publiques, promoteurs et propriétaires fonciers) ;
- des fonds doivent être affectés au financement de la stratégie foncière, du moins dans sa phase initiale qui sera consacrée à la constitution du patrimoine foncier régional stratégique ;
- la création d'un organisme public foncier régional qui sera mandaté pour piloter et mettre en œuvre la stratégie foncière régionale.

#### 4.1.4- Développement du niveau de base de l'armature

Il s'agit, pour les marges rurales, de développer le niveau de base de l'armature, constitué essentiellement des noyaux ruraux et ce, grâce aux actions d'équipements et de mise en place des infrastructures de base. Le développement de ces centres accompagne la mise en valeur agricole et touristique des zones intérieures, notamment El Ouara, le Dahar et l'Erg Oriental.

En outre, le développement de niveau inférieur de l'armature est cohérent avec les orientations retenues dans la stratégie de développement du Grand Sud, relatives à la création de centres de peuplement dans les zones intérieures, moyennant le désenclavement, la

création de périmètre irrigués à partir des eaux des nappes profondes et la promotion des industries extractives. Dans cette optique, les principaux centres, locaux à développer sont :

- Saughar, El Maksen, Alioude Sbat, Kamou, Borj Bourguiba, El Arzet, Thieret, Borj El Khadra, El Borma dans le Gouvernorat de Tataouine ;
- Boughrara, Jorf, El Grine et Ksar Jedid dans le gouvernorat de Medenine ;
- Kettana et Limaya dans le gouvernorat de Gabès.

Ces centres devront bénéficier de programmes de développement local intégré comportant des actions d'équipements, d'habitat et de services de base et des actions de développement économique.

Le centre d'El Borma, s'appuiera sur le petit noyau rural existant et profitera de l'infrastructure et des équipements disponibles sur place, notamment la desserte en énergie électrique. Il est destiné à assurer la fonction de base de services au développement de l'agriculture oasienne, du tourisme saharien et du secteur des énergies renouvelables.

### Ligne directrice 1 : Armature urbaine et polarités du territoire

Objectifs généraux	Objectifs spécifiques	Projets/Actions
1- Favoriser la métropolisation régionale	1.1- Promouvoir une organisation multipolaire	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ l'identification, le partage et la création des équipements régionaux de haut niveau ;</li> <li>▪ le développement des compétences particulières aux pôles régionaux ;</li> <li>▪ le renforcement des réseaux de communication entre les pôles ;</li> <li>▪ la création des structures de coopération intercommunales au niveau des pôles (réseau de villes).</li> </ul>
2- Maillage hiérarchique du territoire	2.1- Renforcer le niveau intermédiaire de l'armature urbaine	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ promouvoir les localités de Menzel Hbib, Smar, Sidi Makhoulouf, Remada et Dhebiba au rang de centres sous régionaux de services</li> </ul>
	2.2- Développer le niveau inférieur de l'armature urbaine	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ renforcer les centres ruraux existants par des programmes de développement local intégré ;</li> <li>▪ accompagner la mise en valeur agricole et touristique des zones rurales par la création et l'équipement des centres de peuplement autour de projets à créer.</li> </ul>

## 4.2- INFRASTRUCTURES DE TRANSPORT ET LOGISTIQUE

La stratégie d'aménagement et de développement, en matière d'infrastructures et de logistique, accorde une grande importance à la complémentarité de ces deux facteurs dans l'organisation des liaisons et des échanges ainsi que dans la promotion de l'ouverture de la région sur l'extérieur. En effet, le Sud-Est est la seule région de Tunisie qui présente en plus d'une façade maritime, une situation frontalière avec deux pays Magrébins. (l'Algérie à

l'Ouest et la Libye au Sud). Par ailleurs, le renforcement des complémentarités entre le Sud-Est et le Sud-Ouest, notamment dans les secteurs de l'industrie chimique, du tourisme et du commerce nécessitera la prise en compte de l'échelle inter régionale dans le développement des infrastructures et de la logistique. Ainsi, le double enjeu de l'infrastructure et de la logistique est à poursuivre pour développer et renforcer l'attractivité économique du Sud-Est à travers la captation des flux internationaux d'échanges, l'intégration et la solidarité inter-régionale ainsi que la structuration interne de la région.

#### 4.2.1- Promouvoir l'ouverture internationale de la région

De par sa position géographique, zone frontalière avec façade maritime, le Sud-Est est appelé à renforcer sa position de pôle d'échanges et d'organisation des flux de marchandises à une échelle internationale couvrant les pays de l'UMA, le bassin méditerranéen et l'Afrique.

Actuellement, assez bien équipée en port et aéroport mais fonctionnant en dessous de leur capacité réelle et dans une perspective de croissance des échanges et de l'essor du transit, la région doit œuvrer pour son ouverture internationale et en faire une priorité majeure tant pour capter des flux de marchandises que pour attirer des investissements productifs. La mise en œuvre de la stratégie d'ouverture de la région exigera :

- la desserte autoroutière et ferroviaire des principaux pôles d'échanges ;
- le renforcement des liaisons frontalières, routières, autoroutières et ferroviaires ;
- le développement et l'organisation de l'offre logistique attenante aux grands équipements de transport qui sont les ports, les aéroports et les gares ferroviaires.

#### 4.2.2- Renforcer les liaisons avec la région du Sud-Ouest

Les facteurs de complémentarité à l'échelle de la grande région du Sud du pays sont multiples et déterminants pour le développement cohérent de cet espace. Ces complémentarités concernent l'infrastructure de transport permettant d'articuler les pôles de production industrielle du Sud-Ouest aux ports situés dans le Sud-Est, la continuité des circuits touristiques et la gestion intégrée des ressources en eaux.

Ainsi, le renforcement des infrastructures doit permettre une plus grande intégration du développement à travers :

- le renforcement des liaisons avec le bassin minier de Gafsa ;
- l'amélioration de la continuité du réseau routier entre le Dhaher et bled Nefzaoua.

#### 4.2.3- Poursuivre la structuration interne de la région

La question de la structuration interne de la région par les infrastructures de communication s'attache à assurer le désenclavement et l'accès aux ressources de la région et à permettre l'articulation entre les différents niveaux de l'armature urbaine :

- l'accès aux ressources nécessite l'adaptation des infrastructures aux flux de transport nécessités par l'exploitation économique des potentialités touristiques, des matières

- premières et des terres agricoles, notamment, dans les zones intérieures relativement enclavées et présentant une faible densité de peuplement ;
- l'articulation des différents niveaux de l'armature urbaine et rurale dans la région : l'accent est porté sur la mise en place de l'infrastructure routière permettant de connecter les centres locaux et d'améliorer leur rayonnement.

### Ligne directrice 2 : Infrastructures de transport et logistique

Objectifs généraux	Objectifs spécifiques	Projets/Actions
Promouvoir l'ouverture internationale de la région	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Renforcer la desserte autoroutière et ferroviaire des principaux pôles d'échanges.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Prolongement de l'autoroute A1, par étape, jusqu'à Ras Jdir ;</li> <li>▪ Liaisons routières rapides (voie express) reliant Ben Guerdane à Djerba et Medenine à Djerba ;</li> <li>▪ Prolongement de la voie ferrée, par étape, jusqu'à la frontière avec la Libye en passant par Medenine et Zarzis.</li> </ul>
	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Développer et organiser l'offre logistique attenante aux grands équipements de transports.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Réalisation de la plate forme logistique de niveau international à Zarzis, attenante au port et au pôle d'activités économiques (zone franche et zone industrielle) ;</li> <li>▪ Organiser le secteur de la logistique : développement et articulation d'un réseau de plates formes secondaires de niveau régional et inter-régional ;</li> <li>▪ Desserte de la plate forme logistique de Zarzis par une bretelle rapide reliée à l'autoroute A1 ;</li> <li>▪ Desserte de la plate forme logistique par la voie ferrée.</li> </ul>
	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Renforcer et développer les liaisons frontalières, routières, autoroutières et ferroviaires.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Construire par étape, la route de liaison du Sud-Est à la branche M3 du réseau routier Maghrébin (Borj Messaouda-Ghedames), passant par Borj El Khadra ;</li> <li>▪ Renforcer la RN 19 entre Tataouine et Dhibet dans une perspective de développement des échanges avec la Libye.</li> </ul>
Renforcer les liaisons inter-régionales	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Renforcer les liaisons entre le Sud-Est et le bassin minier du Sud-Ouest.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Réhabiliter la RN 15 entre Gabès et Gafsa et la RN16 entre Gabès et Tozeur ;</li> <li>▪ Réaliser la route de désenclavement du versant Ouest du Dahar ;</li> <li>▪ Assurer la liaison entre Beni Khedèche et Ksar Ghilène ;</li> <li>▪ Assurer la liaison entre Tataouine et Ksar Ghilène ;</li> </ul>
Poursuivre la structuration interne de la région	Assurer la continuité du réseau routier Dhaher et Nefzaoua.	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Réalisation de la route reliant El Borma à Remada ;</li> <li>▪ Assurer la desserte routière des centres de peuplement ;</li> <li>▪ Renforcer les liaisons transversales.</li> </ul>

### 4.3- TISSU ECONOMIQUE ET INNOVATION

Concernant le développement économique, la stratégie intègre les impacts engendrés par la mondialisation portant sur les échanges, la localisation des entreprises et l'innovation, leurs effets sur l'organisation et la cohésion du territoire. Ainsi, la stratégie articule des thématiques complémentaires comme les facteurs de localisation des entreprises, la promotion de

l'innovation, la valorisation des potentialités locales et la spécialisation dans des secteurs compétitifs.

En matière d'aménagement du territoire, qui constitue un pilier indispensable pour le développement économique régional, la stratégie repose sur :

- une offre suffisante de sites d'accueil, répondant aux normes de qualité et adaptée à la demande des entreprises nationales et étrangères ;
- la promotion de l'excellence et la spécialisation en rapport avec les structures de formation et de recherche, de concentration d'entreprises ou de disponibilité de ressources locales.

Il sera tenu compte, dans les projets, de l'accessibilité, de l'intégration urbaine et des exigences du développement durable, notamment, en matière de maîtrise de l'énergie, de protection contre la pollution et d'amélioration du cadre de travail dans les zones d'activités. Concrètement, le SDARE retient les projets et les recommandations qui suivent.

#### 4.3.1- Aménagement des zones d'accueil des activités

Il s'agit pour cet objectif opérationnel, de consolider les zones existantes et de créer de nouvelles zones d'accueil en tenant compte des facteurs de compétitivité des entreprises, des besoins spécifiques des filières et des exigences d'équilibre de répartition spatiale.

Les actions à entreprendre concernent la mise à niveau des zones d'activités existantes par la réhabilitation, l'extension et la desserte par les différents réseaux de communication, l'aménagement de nouvelles zones d'accueil en tenant compte des besoins des entreprises et la répartition équilibrée par rapport aux spécialisations et à l'évolution de la demande d'emploi dans les agglomérations : Smar, Menzel Hbib, Sidi Makhlouf et Remeda.

L'aménagement doit prévoir des locaux de petits métiers et des lots destinés aux petites et moyennes entreprises.

#### 4.3.2- Réhabilitation et extension du foncier industriel

##### ***L'extension de la zone industrielle de Gabès***

Elle permettra d'assurer près de la moitié des emplois industriels à créer dans le pôle industriel de Gabès. L'aménagement de cette extension doit répondre aux besoins de fonctionnement et d'organisation des entreprises au niveau technologique élevé, notamment, les entreprises exportatrices dans les domaines de l'électronique, de la mécanique, de l'électromécanique et de la chimie. Le projet à réaliser doit répondre aux normes internationales tant sur le plan du dimensionnement que sur le plan de la qualité. Cette extension de la zone industrielle de Gabès intégrera des activités tertiaires, de services publics et privés aux entreprises et aux employés.

***La réhabilitation et l'extension des zones industrielles des communes périphériques du pôle de Gabès***

Ces projets concernent les communes d'El Hamma, de Mareth, qui devront se doter de zones industrielles aménagées et améliorer ainsi l'offre en foncier industriel pour l'implantation de petites et moyennes entreprises locales.

***Aménagement d'une zone industrielle destinée aux industries agroalimentaires à Zarzis***

L'objectif étant la valorisation des produits de l'agriculture et de la pêche, cette zone sera dimensionnée en tenant compte de l'importance de la production locale et des opportunités du marché.

***Réhabilitation et extension de la zone industrielle de Medenine***

Actuellement il s'agit de réhabiliter la zone existante occupée par des entreprises spécialisées dans l'industrie des matériaux de construction. Les extensions permettront d'accueillir de nouvelles activités tout en veillant à la compatibilité des différentes activités existantes et à créer.

***Aménagement d'une zone industrielle à Bir Lahmar***

Ce choix du site est dicté par le relief et l'accessibilité. En effet, cette zone est destinée à attirer et à encourager des émigrés, originaire de la région à monter des projets individuels ou en partenariat avec des investisseurs étrangers. Ce projet pourra être envisagé dans le cadre d'une expérience pilote de coopération décentralisée impliquant les pays de la Communauté Européenne ou de l'Union Méditerranée à travers des mécanismes d'aide à l'installation des émigrés dans leurs pays d'origine.

En termes d'aménagement, le projet doit répondre aux exigences de qualité, de diversification des activités et de complémentarité. Ses composantes sont les activités productives, de logistique, de service etc...La composante construction de bâtiments industriels locatifs, pourra être intégrée pour alléger le coût de l'investissement.

***Création de villages d'artisans à Tataouine, Ghoumrassen et Beni Khedèche***

Ils visent la promotion et la valorisation des activités artisanales spécifiques à chacune des agglomérations. Ces villages devront être réalisés dans le cadre d'une approche globale intégrant, le financement, l'innovation et la commercialisation.

***Zones industrielles dans les localités à promouvoir au rang de centre secondaire***

Il s'agit de projet d'appui au développement des petites localités. La valorisation des potentialités locales de la région passe par des stratégies intégrées à des échelles territoriales pertinentes, à travers la promotion de projets économiques, du capital social, du patrimoine et les ressources naturelles locales. Dans ce domaine, la région pourra compter, notamment dans les zones situées en marge de l'espace métropolitain régional, sur des particularités géographiques, écologiques et culturelles ainsi que sur d'importants gisements de substances utiles.

#### 4.3.3- La promotion de la compétitivité et de l'innovation

La Tunisie a opté pour la création d'un réseau de technopôles à l'échelle nationale en vue de promouvoir des activités de haute technologie, à caractère innovant, s'appuyant sur des structures permettant de mobiliser et de mutualiser les compétences des entreprises, des centres de formation et des unités de recherche. L'expérience acquise à travers la première génération de technopôles sera renforcée par la seconde génération de technopoles au niveau des principales agglomérations urbaines du pays.

La région du Sud-Est verra, au cours du XI<sup>ème</sup> plan, la création du technopôle de Medenine, spécialisé dans la mise en valeur de la production végétale et animale dans les zones arides et sahariennes, dans le développement des technologies hydrauliques et du patrimoine culturel et touristique du Sahara. Ce technopôle bénéficiera de l'appui de l'IRA pour les aspects liés à la recherche scientifique, de sa pépinière d'entreprises et de la future école d'ingénieurs pour stimuler l'innovation technologique et appuyer la création d'entreprise. Aussi, la forte concentration des structures universitaires et des activités industrielles à Gabès milite pour la création d'un technopôle autour des secteurs de la pétrochimie.

#### 4.3.4- Le développement et la diversification des activités économiques

La diversité des potentialités locales de la région, constitue un facteur important pour la promotion du développement endogène, notamment dans les zones montagneuses et désertiques du Sud-Est. La stratégie de développement a retenu trois secteurs pour la valorisation des ressources locales :

- le secteur touristique à travers l'extension de la capacité touristique balnéaire, la promotion du tourisme écologique et culturel dans les zones montagneuses et désertiques ainsi que dans les aires littorales protégées ;
- le secteur des industries extractives et des matériaux de construction ;
- le secteur de l'agriculture à travers l'extension et la création des périmètres irrigués, moyennant le transfert des eaux fossiles du Sud et la valorisation des eaux géothermales.

La région du Sud-Est verra au cours du XI<sup>ème</sup> plan le démarrage de plusieurs grands projets touristiques, intégrant de nouveaux produits, s'orientant vers le tourisme écologique et culturel et l'ancrage du tourisme de croisière. L'ensemble permettra de renforcer le rôle moteur du secteur touristique dans le développement économique et la compétitivité de la région.

**Les grands projets de stations touristiques :** il s'agit de six stations touristiques nouvelles, dont trois balnéaires, une thermale et une de tourisme saharien, totalisant près de 30000 lits, soit à terme, autant d'emplois (directs et indirects).

**La station de Chott El Hamrouni à Gabès :** avec une capacité de plus de 13000 lits, la station est conçue dans le respect des exigences environnementales du tourisme écologique. La

première tranche sera réalisée au cours du XI<sup>ème</sup> plan, la deuxième tranche sera programmée pour le XII<sup>ème</sup> plan.

**La station de Lella Hadhria à Djerba :** actuellement en phase d'études, son aménagement interviendra au cours des XII<sup>ème</sup> et XIII<sup>ème</sup> plans.

**La station touristique de Lella Mariem à Zarzis :** avec une capacité de 20000 lits, avec un projet de port de plaisance au niveau du Cap de Lella Meriem. Une partie des projets hôteliers a été réalisée, le reste est en cours. La réalisation du projet se prolongera jusqu'au XII<sup>ème</sup> plan, période au cours de laquelle sera entamée la construction du port de plaisance.

**Le village touristique de Ben Guerdane :** projet Tuniso-Libyen, dont la localisation se fera dans la zone de Marsa Kassiba à Ben Guerdane.

**La station thermale d'El Hamma :** projet de « ville thermale » sur 140 hectares dans la zone d'El Khbayet. Le complexe touristique comporte des stations thermales, des espaces de loisir, un terrain de Golf et un centre de congrès. Le coût de l'investissement en infrastructures est estimé à 400 MD. Le projet intéresse des investisseurs privés. Le démarrage des travaux est prévu pour 2010 et sa réalisation se fera sur une période de 10 à 15 ans.

#### 4.3.5- La plaisance et le tourisme de croisière

Avec deux projets de port de plaisance, le premier en cours d'exécution à Djerba et le second prévu dans le cadre du projet de la station touristique Lella Mariem à Zarzis, la région du Sud-Est est en passe de devenir une nouvelle destination de plaisanciers.

Les nouveaux projets permettront de diversifier, le produit touristique régional et d'ouvrir l'espace saharien et désertique aux plaisanciers. Les échéances de réalisation de ces projets sont :

- l'achèvement du port de plaisance de Djerba au cours du XI<sup>ème</sup> plan ;
- la construction du port de plaisance de Zarzis au cours du XII<sup>ème</sup> plan.

Un autre port de plaisance verra le jour dans le cadre du projet de village touristique de Ben Guerdane, sa réalisation interviendrait au cours du XIII<sup>ème</sup> plan.

Concernant le tourisme de croisière, le port de Gabès enregistre avec le port de la Goulette, l'escale de plusieurs bateaux de croisière en méditerranée. Pour encourager les organisateurs de croisières à programmer des escales plus fréquentes et plus longues à Gabès, il est indispensable d'améliorer les conditions d'accueil, de transport et d'information des croisiéristes. En effet, le tourisme de croisière est réparti sur toute l'année et connaît une forte croissance. Les organisateurs privilégient les ports qui offrent des quais convenables, des terminaux passagers fonctionnels, des conditions d'approvisionnement adéquates, des points d'information pour les croisiéristes et une bonne connexion au système de transport.

La promotion du tourisme de croisière dans le Sud-Est nécessite :

- l'aménagement de deux quais pour croisiéristes, dans les ports de Gabès et de Zarzis (accueil, information, connexion au système de transport) ;

- la mise en place d'une offre de circuits touristiques culturels et écologiques adaptée aux exigences des croisiéristes.

#### 4.3.6- La promotion du tourisme écologique et culturel

Les tendances montrent que le tourisme écologique et culturel est en train de s'imposer comme modèle dominant du tourisme du futur. Les touristes préfèrent la découverte des particularités sociales et culturelles, les sites naturels et la biodiversité, car prenant conscience de leur rôle dans la valorisation des particularités locales dans la solidarité et la dans la protection de l'environnement.

La promotion du tourisme écologique et culturel est envisagée en tant qu'activité complémentaire au tourisme balnéaire, contribuant à enrichir et à diversifier l'offre régionale. Les attraits écologiques, culturels et naturels constituent d'importants atouts pour un développement touristique intégré avec des circuits thématiques et géographiques et des pôles touristiques régionaux.

En matière de circuits touristiques, il sera opportun de procéder à la réalisation des composantes des circuits prévus par la Stratégie Nationale de Promotion du Tourisme Ecologique à travers la réalisation des aménagements permettant une meilleure exploitation des sites historiques, des paysages naturels remarquables, des traditions et du savoir faire ancestral. Les circuits dont les études sont achevées ou en cours sont :

- le circuit du désert et des oasis ;
- le circuit des villages de montagnes ;
- le circuit des Ksours ;
- le circuit des dunes ;
- le circuit «Mémoire de la terre» ;
- le circuit des îles.

En matière de pôle touristique, Tataouine devra renforcer sa capacité d'accueil et améliorer ses infrastructures touristiques pour appuyer un développement touristique endogène et réduire la dépendance excessive des activités touristiques du littoral. La promotion du pôle touristique de Tataouine nécessitera :

- la restructuration et l'extension de la zone touristique existante ;
- le développement et la diversification des activités touristiques.

De nombreuses curiosités écologiques et naturelles existent sur le littoral du Sud-Est avec les îles Kneiss, l'embouchure d'Oued Ezzeus, la lagune de Boughrara et celle de Bibane. A cet effet, il serait opportun d'envisager la création d'un parc à thème littoral localisé à El Jorf, point focal des flux touristiques dans la région. Ce parc, de niveau international, pourra centraliser les animations portant sur le potentiel écologique de la région et offrir aux touristes de Gabès, Medenine, Djerba, Zarzis et Tataouine une animation spécifique mais aussi des informations sur l'ensemble des ressources naturelles de la région. Un terrain de 50 à 100 hectares serait nécessaire, à situer en bord de mer, proche de la localité d'El Jorf.

#### 4.3.7- Valorisation du potentiel de substances utiles

La région abrite d'importants gisements de ressources utiles, notamment, le marbre, la pierre, le gypse, le sable et le sel, de qualité et quantité appréciables. L'activité d'extraction se développe progressivement avec l'accroissement de la demande générée par l'importance du rythme de construction en Tunisie et dans les pays voisins.

La valorisation des ressources en substances utiles par de grands projets d'extraction, de façonnage et de transformation nécessite l'implication des grandes entreprises nationales et internationales, moyennant des concessions de longue durée. Deux types d'actions complémentaires sont envisageables :

- la création d'entreprises d'extraction et leur implantation sur les sites des gisements et la création d'entreprises de transformation des gisements utiles ;
- le désenclavement et la desserte en réseaux d'énergie des sites d'extraction et de transformation de la matière première.

#### 4.3.8- Le développement de la productivité agricole

La région du Sud-Est est la plus exposée aux effets des changements climatiques. Le réchauffement climatique, l'élévation du niveau de la mer et l'accroissement de la fréquence des événements extrêmes, notamment les inondations et la sécheresse, et les températures maximales, affecteront en particulier les cultures pluviales en zones arides. Les cultures irriguées seront plus à l'abri des changements climatiques, moyennant une mobilisation plus importante de la ressource en eau.

Ainsi, la région comptera sur les ressources en eaux fossiles encore disponibles pour développer la productivité agricole, accroître sa participation à l'effort d'exportation et fixer les populations autour de nouvelles oasis irriguées par le transfert des eaux de la nappe du continental intercalaire, conformément à la stratégie du MARH.

En outre, les anciennes oasis de Gabès, Mareth et El Hamma nécessiteront des actions de réhabilitation et de modernisation des systèmes d'irrigation (Oasis de Gabès et de Mareth) en vue d'assurer une plus grande maîtrise de la gestion de l'eau d'irrigation et en vue réaliser de nouvelles extensions (Oasis d'El Hamma).

Par ailleurs, la géothermie constitue un atout pour le renforcement de la compétitivité de l'agriculture, au vu des expériences concluantes à El Hamma qui, d'ailleurs militent pour :

- l'extension de l'agriculture géothermale à El Hamma ;
- la création des structures de formation et de vulgarisation des techniques de l'agriculture géothermale.

En outre, les ressources en eaux fossiles du grand Sud saharien, représentent un facteur déterminant pour le développement économique de la région du Sud-Est. La stratégie de développement du Grand Sud s'est basé sur un volume exploitable de 720 Mm<sup>3</sup> par an, et a délimité les zones de captage ainsi que les conditions d'exploitation rationnelle et durable de ces ressources.

La valorisation des ressources en eaux du Grand sud dans le renforcement et la création de pôles de peuplement et de développement intégré, et dans les activités économiques, notamment dans l'agriculture, nécessitera des transferts vers des zones de développement identifiées, notamment vers les plaines d'El Abbasa et Jefara.

Les composantes et les caractéristiques du système de transfert des eaux fossiles du Grand Sud se présentent comme suit :

- transfert d'un débit de 1000 l/s à partir du champ de Borj Bourguiba El Arzet vers Tataouine en passant par la plaine du versant Est de Dhahar. L'infrastructure de transfert sera réalisée en deux étapes sur une longueur totale de 135 km ;
- transfert d'un débit de 400 l/s à partir de Gsar Ghilène et Bir Soltan vers Tataouine et vers la plaine d'El Ferch sur une distance de 60km et vers la plaine d'El Ababsa sur une distance de 80 km.

Les principaux pôles de développement intégré proposés dans la stratégie de développement du grand Sud et les périmètres irrigués qui leurs sont associés se présentent comme suit :

<b>Zone</b>	<b>Périmètre irrigué</b>
Partie Nord du versant Ouest du Dhahar	<ul style="list-style-type: none"> <li>- El Magren : 100 ha</li> <li>- Kamour : 50 ha</li> <li>- Dhahar Beni Khedèche : 100 ha</li> <li>- Plaine d'El Ferch et Ghoumrassen : 200 ha</li> </ul>
Partie Sud du versant Ouest du Dhahar	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Borj Bourguiba : 100 ha</li> <li>- Sangher : 100 ha</li> </ul>
Versant Est du Dhahar	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Brigua, Ain Dakouk et Bir Amir : 800 ha</li> <li>- Plaine et piedmont proche de Remada, Grigua : 200 ha</li> <li>- Zone montagneuse de Tataouine (chénini et Douiret) : 50 ha</li> </ul>
Zone de l'extrême Sud Tunisien	<ul style="list-style-type: none"> <li>- El Borma : 300 ha</li> <li>- Borj El Khadra : 300 ha</li> </ul>

**Ligne directrice 3 : Le tissu économique et l'innovation**

Objectifs généraux	Objectifs spécifiques	Projets/Actions
Satisfaction des besoins en foncier d'accueil et d'implantation des entreprises	Réhabilitation et l'extension des zones industrielles (ZI)	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Extension de la zone industrielle de Gabès ;</li> <li>- Réhabilitation et extension des ZI de Hamma, Mareth, Matouia ;</li> <li>- Réhabilitation et extension des ZI de Medenine et Houmet Souk ;</li> <li>- Réhabilitation et extension de la ZI de Zarzis.</li> </ul>
	Création de nouvelles zones industrielles	<ul style="list-style-type: none"> <li>- ZI à Bir Lahmar ; village d'artisans à Tataouine ; ZI dans les centres secondaires.</li> </ul>
Promotion de la compétitivité et de l'innovation	Compléter le réseau de technopôles spécialisés	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Renforcement du technopôle de Médenine ;</li> <li>- Création d'un technopôle à Gabès ;</li> <li>- Création d'un technopôle à Zarzis.</li> </ul>
Valorisation des potentialités locales	Développement et diversification des activités touristiques	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Réalisation d'une station touristique à Chott Hamrouni (Gabès) ; d'une station de tourisme écologique à Lella Hadhria (Djerba) ;</li> <li>- Poursuivre la réalisation de la station touristique de Lella Mariem (Zarzis) ;</li> <li>- Réalisation du projet touristique Tuniso-Libyen Marsa de Ksiba (Ben Guerdane) ;</li> <li>- Réalisation de la station touristique thermale à El Hamma ;</li> <li>- Extension de la zone touristique de Tataouine ;</li> <li>- Réalisation des stations touristiques de Houmet Souk et Sidi Yahia à Djerba ;</li> <li>- Réalisation de la station touristique de Tataouine.</li> </ul>
	Développement de l'activité de plaisance et du tourisme de croisières	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Achèvement du port de plaisance de Djerba ;</li> <li>- Construction du port de plaisance de Lella Mariem ;</li> <li>- Aménagement des quais pour croisiéristes à Gabès et Zarzis.</li> </ul>
	Promotion du tourisme écologique et culturel	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Les circuits de tourisme «écologie et culture» : circuit des villages de montagnes ; circuit des Ksours ; circuit des dunes ; circuit de l'olivier ; circuit des oasis ;</li> <li>- Création de pôle d'hébergement et de services sur les itinéraires des circuits touristiques ;</li> <li>- création des structures de promotion et d'appui aux associations locales de tourisme ;</li> <li>- création d'un parc à thème à El Jorf.</li> </ul>
	Valorisation du potentiel des substances utiles	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Création d'entreprises d'extraction et de transformation des substances utiles ;</li> <li>- désenclavement et desserte des sites d'extraction par les réseaux d'énergie.</li> </ul>
	Améliorer la productivité agricole	<p>Création de 13 nouvelles oasis totalisant 2130 ha :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Chott El Fjej (100 Ha), El Mogren (100 Ha), Kamour (50 Ha), Pleine El Abassa (100 Ha), El Ferch (300 Ha), Borj Bouguiba (100 Ha), Sangher (100 Ha), Versants Est de Dhabar (800 Ha), Remeda Briga (200 Ha), Ouara (230 Ha), Douiret Chenini (50 Ha), El Borma (300 Ha), Borj El Kahdra (300 Ha) ;</li> <li>- Réhabilitation du système d'irrigation de l'oasis de Gabès, de Mareth, et réhabilitation et extension de l'Oasis d'El Hamma.</li> <li>- Extension de l'agriculture géothermale à El Hamma ;</li> <li>- Création de structures de formation et de vulgarisation en géothermie.</li> </ul>

## 4.4- PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT ET QUALITE DE VIE

La région du Sud-Est présente des contraintes écologiques et environnementales dues, d'une part, à la fragilité et à la vulnérabilité de son capital écologique et, d'autre part, à la persistance des problèmes de pollution dont les plus importants sont ceux engendrés par le complexe chimique et quelques industries implantées à proximité des zones résidentielles, nécessitant des solutions urgentes. Cette région est dotée d'une série d'atouts à valoriser en vue de la protection et de la valorisation de l'environnement, et de l'amélioration du cadre de vie notamment la valorisation des énergies renouvelables.

L'adaptation des activités humaines à l'aridité du milieu, la maîtrise des techniques de lutte contre la désertification et les facteurs climatiques favorables à la production des énergies renouvelables permettent une meilleure gestion des ressources et contribuent d'une manière efficace à l'aménagement du territoire.

La stratégie retenue pour la protection de l'environnement et la promotion de la qualité de vie repose sur :

- la protection et la valorisation du milieu ;
- la promotion de l'environnement urbain ;
- la promotion du développement local intégré ;
- la promotion des énergies renouvelables.

### 4.4.1- La protection et la valorisation du milieu naturel

Il s'agit de poursuivre les actions de lutte contre la désertification et les actions de conservation des eaux et des sols selon un zonage établi sur la base de la vulnérabilité tout en optant pour des approches intégrées qui associent les travaux de conservation au développement des activités agricoles et pastorales. Au niveau de la zone littorale, l'extension de l'arboriculture sera subordonnée à la disponibilité de l'eau d'irrigation pour l'extension de l'arboriculture en irrigué, la conduite des élevages ovin et bovin intensif et la lutte contre la désertification.

Dans la zone montagneuse et sur les versants Ouest du Dhahar, il s'agira de développer de l'arboriculture derrière les Jessours, de protéger et valoriser les réserves naturelles et de créer de petits périmètres irrigués.

Dans la zone désertique et pré désertique, Erg oriental et plaine d'El Ouara, il s'agira de lutte contre la désertification associée à la protection et à la valorisation des parcours et de mobilisation des eaux fossiles du Sud et de développement ponctuel de périmètres irrigués.

### 4.4.2- La satisfaction des besoins en eau potable

Face à la rareté des ressources mobilisables dans la région du Sud, le recours au dessalement a été initié depuis 1995 à travers la mise en place des stations de Gabès, Djerba et Zarzis. La capacité de production est actuellement de l'ordre de 65 m<sup>3</sup>/j d'eau dessalée.

Le recours aux ressources en eaux non conventionnelles constitue une option permettant de sécuriser l'alimentation en eau potable de la population de la région. Ainsi, le XI<sup>ème</sup> plan prévoit la réalisation d'une nouvelle station de dessalement d'eau de mer à Djerba, doté d'une capacité de base de 50.000 m<sup>3</sup>/j.

D'autres stations moins importantes seront réalisées à Mareth (5000m<sup>3</sup>/j), Matmata (4000 m<sup>3</sup>/j) et Beni Khedèche (800 m<sup>3</sup>/j) pour améliorer la qualité de l'eau potable distribuée par la SONEDE.

La satisfaction des besoins des populations rurales en électricité et en eau potable se fera grâce à l'appoint qui sera réalisé par l'Agence Nationale de Maîtrise de l'Energie (ANME) qui envisage de réaliser un projet d'électrification rurale et d'approvisionnement en eau par l'énergie solaire photovoltaïque. Ce projet permettra de satisfaire les besoins des populations concernées en électricité de base, le fonctionnement des stations de pompage et le dessalement des eaux saumâtres. La réussite de ce projet, permettra à la Tunisie de se positionner dans le domaine de la technologie du photovoltaïque et en particulier pour le pompage et la déminéralisation des eaux saumâtres.

La stratégie d'alimentation en eau potable de la région du Sud-Est reposera dans le futur sur :

- le dessalement de l'eau de mer et des eaux saumâtres des nappes ;
- la maîtrise de l'énergie et la valorisation des énergies renouvelables, notamment l'énergie solaire, dans le pompage et le dessalement des eaux ;
- l'atténuation de la dépendance des zones de peuplement vis-à-vis des réseaux de transport de l'énergie électrique et d'adduction d'eau potable.

#### 4.4.3- La promotion des énergies renouvelables

L'effet de serre est un phénomène physique naturel, mais le développement économique fondé sur l'utilisation des sources d'énergies fossiles engendre des émissions croissantes de gaz à effet de serre, entraînant une augmentation rapide des températures à la surface du globe. Ce réchauffement implique à son tour d'importantes modifications climatiques rendant plus fréquents les phénomènes météorologiques extrêmes (tempêtes, inondations, canicules,...). Ces changements climatiques, malgré les incertitudes concernant leur évolution, ont des conséquences d'ordre écologique, économique et social.

Au niveau de la région du Sud-Est, les conséquences écologiques prévisibles consisteraient en l'élévation du niveau des eaux des mers, l'extension significative des terrains submergés et l'élargissement de la salinisation des nappes souterraines.

Sur le plan économique, les changements climatiques se traduiraient par un surcoût en infrastructures de protection des villes et équipements économiques du littoral contre les risques d'inondation, par la baisse de la productivité agricole et par le développement des maladies des plantes et des animaux.

La consommation tunisienne d'énergie primaire est dominée par les produits pétroliers et le gaz naturel, les énergies renouvelables représentant à peine 1 %. La production de l'électricité est essentiellement basée sur le pétrole.

La valorisation de l'énergie solaire dans la production de l'énergie électrique est confrontée à des problèmes de coût et de maîtrise des technologies. Les expériences menées au Nord-Ouest et au Sud se sont soldées par des résultats encourageants dans le domaine de l'électrification rurale et du pompage.

La stratégie nationale de la substitution énergétique en Tunisie vise le recours à des énergies alternatives plus diversifiées, moins coûteuses et plus propres. De même la stratégie nationale d'efficacité énergétique et énergie renouvelable comprend des actions ambitieuses dont le recours au gaz naturel (ressource encore disponible) et la valorisation des énergies renouvelables.

Concernant la stratégie du SDARE du Sud-Est, la promotion des énergies renouvelables est envisagée à travers le développement de la production de l'électricité solaire comme forme d'énergie adaptée à l'aménagement dans les grands territoires désertiques du Sud, permettant une grande autonomie par rapport aux infrastructures de transport de l'électricité. Ainsi, des installations photovoltaïques seront installées pour l'alimentation en électricité des nouveaux centres locaux de peuplement et des structures d'accueil touristiques à créer dans les zones intérieures.

Concernant le secteur de l'eau, le recours à l'électricité solaire permettra le fonctionnement des installations de dessalement des eaux saumâtres et de l'eau de mer et celui des forages de profondeur inférieure à 50 mètres. Ces actions viennent en complément des mesures d'encouragement, prises à l'échelle nationale, concernant l'utilisation du chauffage solaire, les pratiques de l'éco-construction et le souci d'efficacité énergétique des appareils électriques.

#### 4.4.4- L'amélioration de l'environnement urbain

La région du Sud-Est concentre l'essentiel de sa population et de ses activités économiques le long de sa façade maritime. Cette situation se traduit par une accumulation de sources de pollution et des atteintes à l'environnement, notamment urbain.

Les priorités définies par la stratégie du SDARE du Sud-Est articulent le traitement des déchets polluants, la réduction des émissions de pollution dans l'atmosphère, le contrôle de l'occupation du littoral et la promotion de la qualité urbaine.

##### ***La dépollution du site industriel du groupe chimique***

La dépollution du site industriel, notamment par l'arrêt des rejets du phosphogypse en mer et la gestion des stocks de déchets constitue un préalable à l'amélioration de l'environnement urbain et à la protection du Golfe de Gabès contre la pollution industrielle. Des études ont été réalisées pour optimiser les solutions à mettre en œuvre. Ainsi, il est prévu, au cours du XI<sup>ème</sup> plan, d'aménager un site de décharge de phosphogypse à Sebkhath El Mkhacherma.

##### ***La gestion des déchets industriels et des déchets domestiques***

Une décharge contrôlée étant réalisée à Gabès, le système de gestion des déchets sera complété par l'aménagement du centre de stockage et de transfert à Gabès et par

l'aménagement de nouvelles décharges contrôlées dans les agglomérations de Medenine et de Tataouine à court terme et à Zarzis et Ben Guerdane à moyen terme.

***L'amélioration de l'environnement urbain***

L'objectif étant d'améliorer les centres urbains à travers les opérations d'embellissement et de promotion de l'esthétique urbaine, au niveau des entrées, des centres et des principaux équipements de chaque agglomération communale. Ainsi, le SDARE dans son volet environnemental propose des mesures d'amélioration de l'environnement urbain à travers :

- l'élaboration de plans d'aménagement paysager à l'échelle des pôles urbains ;
- la réalisation d'actions de mise à niveau paysagère, notamment sur les entrées des villes et sur les sites à forte fréquentation touristique.

***L'assainissement des eaux usées et la réutilisation des eaux traitées***

Leur valorisation dans l'irrigation permet de protéger les ressources naturelles et de renforcer la production d'eau non conventionnelle. La création de nouvelle station d'épuration concernera, à court terme, les centres secondaires de Ben Guerdene, Beni Khedèche, Ghomrassen etc,

**Ligne directrice 4 : Environnement et qualité de vie**

Objectifs généraux	Objectifs spécifiques	Projets/Actions
La protection et la valorisation du milieu naturel	Protéger et valoriser les zones littorales	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Projet de gestion intégrée des zones côtières sensibles (Lagune de Boughrara, zone humide de Jellabia, Ras Remel et Bin El Oudiane) ;</li> <li>- Extension de l'arboriculture en irrigué ;</li> <li>- Maîtrise de la conduite de l'élevage bovin intensif ;</li> <li>- Lutte contre la désertification.</li> </ul>
	Promouvoir le développement intégré des zones montagneuses	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Développement de l'agriculture derrière Jessours ;</li> <li>- Projet de conservation des eaux et du sol ;</li> <li>- Création de petits périmètres irrigués.</li> </ul>
	Lutter contre la désertification et développer les parcours au niveau de l'Erg oriental et de la plaine d'El Ouara	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Poursuivre le projet de lutte contre la désertification ;</li> <li>- Poursuivre les projets de développement agropastoral à Tataouine, Elauara</li> </ul>
La maîtrise de l'énergie	Promouvoir l'efficacité énergétique et les énergies renouvelables	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Projets de valorisation du gaz naturel dans la production de l'électricité et la production industrielle ;</li> <li>- Projets de station de captage de l'énergie.</li> </ul>
	Articuler aménagement du territoire et énergie renouvelable	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Poursuivre le programme d'électrification rurale à partir de l'énergie solaire ;</li> <li>- Equiper les nouveaux centres de peuplement de stations photovoltaïques ;</li> <li>- Equiper les nouvelles structures d'accueil touristique dans les zones intérieures de stations photovoltaïques.</li> </ul>
Amélioration de l'environnement urbain	Assurer la dépollution des sites industriels	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Démarrage du projet de transfert et mise en décharge du phosphogypse ;</li> <li>- Programme de lutte contre la pollution industrielle ;</li> <li>- Projet de gestion intégrée des déchets (Gabès et Zarzis)</li> </ul>
	Valoriser l'environnement urbain	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Elaboration de plans d'aménagement paysager ;</li> <li>- Réalisation d'actions de mise à niveau paysagère.</li> </ul>
La satisfaction des besoins en eau potable	valoriser les ressources en eau non conventionnelle	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Projet d'équipement en station de dessalement de l'eau de mer et des eaux saumâtres ;</li> <li>- Valorisation de l'énergie solaire dans le pompage et le dessalement des eaux saumâtres ;</li> <li>- Maîtrise de la demande en eau potable ;</li> <li>- Réduire les pertes dans les infrastructures.</li> </ul>

**4.5- EMPLOI ET FORMATION**

L'évolution du travail et des modes de production exige de plus en plus une adaptation à l'élévation du niveau technologique par des professionnels plus compétents, adaptables et mobiles. De même, la promotion de nouvelles filières économiques exige une adaptation du système de formation aux besoins des entreprises. Ainsi, le système de formation dans la région du Sud-Est doit s'adapter à une montée généralisée des emplois qualifiés dans l'ensemble des secteurs, aux besoins des nouvelles filières et aux évolutions technologiques dans tous les secteurs d'activités.

Le système de formation qui englobe les études supérieures et la formation professionnelle nécessite pour sa mise à niveau :

- une professionnalisation croissante des études supérieures ;
- une amélioration du niveau de qualification dans les centres de formation professionnelle.

#### 4.5.1- La professionnalisation des études supérieures

Le système régional de l'Enseignement Supérieur doit évoluer dans le sens d'une professionnalisation croissante et d'une plus grande adéquation entre les diplômes et les emplois, notamment dans les nouvelles filières.

Pour répondre à l'objectif de la professionnalisation, la réforme de l'Enseignement Supérieur, notamment le système LMD prévoit des licences appliquées, des licences appliquées co-construites et des masters spécialisés.

Les enseignements comportent, entre autre, des stages en entreprises, des projets de fin d'études et des mémoires de recherche appliquée, impliquant les entreprises dans la formation des futurs cadres et employés.

Ainsi, au niveau des études supérieures, le système actuel commence à répondre aux besoins de professionnalisation et d'élévation du niveau de qualification. Les efforts nouveaux porteront, en particulier, sur la création de nouvelles filières pour répondre aux besoins nécessités par les mutations de l'économie régionale et la mise en place des infrastructures nécessaires. Concernant les nouvelles filières à introduire, le SDARE propose la création des formations supérieures dans les domaines du transport et logistique, du tourisme écologique, culturel et thermal et des énergies renouvelables.

#### 4.5.2- Le renforcement des qualifications

Le système de formation professionnelle doit lui aussi évoluer vers une plus grande qualification et l'instauration de la formation continue. Les domaines de formation à développer sont la construction, le tourisme, l'agriculture ainsi que les techniques appliquées dans le domaine des énergies renouvelables.

Les formations s'adresseront à des jeunes non diplômés ainsi qu'à des diplômés optant pour une réorientation professionnelle.

En matière d'infrastructures, le SDARE retient le principe de restructuration des centres de formation existants et prévoit la construction de centres nouveaux.

**Ligne directrice 5 : Emploi et formation**

<b>Objectifs généraux</b>	<b>Objectifs spécifiques</b>	<b>Projets/Actions</b>
<p>Adaptation du système de formation aux besoins du développement régional</p>	<p>Professionnalisation des études supérieures</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- création d'un institut de transport et logistique à Zarzis ;</li> <li>- création d'un institut de tourisme durable à Tataouine ;</li> <li>- création d'un institut des énergies renouvelables à Medenine ;</li> <li>- création d'un institut de management stratégique à Djerba.</li> </ul>
	<p>Renforcement des qualifications professionnelles</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- restructuration des centres de formation professionnelle à Djerba, Beni Khedache et Gabès.</li> <li>- création de deux centres de formation l'un en techniques appliquées en énergies renouvelables et dessalement des eaux à Medenine et l'autre en tourisme durable à Dhehiba.</li> </ul>

## 5- PLAN PROGRAMME ET MESURES D'ACCOMPAGNEMENT

### 5.1- LE PLAN PROGRAMME

Le plan programme constitue une déclinaison des actions et mesures en spécifiant les opérateurs et acteurs, les moyens financiers, le tout hiérarchisé selon le court, moyen et long terme. Ce plan, pour chaque action présentera les objectifs spécifiques, les zones d'intervention et le planning de réalisation.

Les options régionales du XI<sup>ème</sup> plan par gouvernorat sont intégrées et suivies du plan-programme, de son échéancier de réalisation, constituant la contre partie active du SDARE et l'outil de gestion des différents projets structurants programmés. La programmation est faite selon les plans de développement (XI, XII et XIII<sup>ème</sup> plan), pour l'horizon 2021. Elle constitue un instrument de travail pour la mise en cohérence des actions et mesures sectorielles d'aménagements.

**I- Armature urbaine**

Actions	Objectifs spécifiques	Localisation	Planning de réalisation			Intervenants	Coût indicatif (MDT)
			XI Plan	XII Plan	XIII Plan		
<b>1- Planification du développement urbain</b>							
- Elaboration de schémas de cohérence	- Accompagner la métropolisation ; - Complémentarité et fonctionnement en réseau.	Pôles de développement : Gabès, Medenine, Tataouine, Djerba-Zarzis		x		MEHAT Structure de coordination	0,450
- Révision des schémas directeurs d'aménagement	- Meilleure répartition de la population des activités et des infrastructures - Maîtrise de l'étalement urbain - Valorisation des potentialités	Agglomérations de Gabès, Djerba et Zarzis		x		MEHAT	0,500
- Elaboration des plans directeurs de transport urbain	- Améliorer le fonctionnement en organisant la mobilité urbaine	Pôles de développement : Gabès, Medenine-Tataouine, Djerba-Zarzis		x		M. Transport Structure de coordination	0,300
- Programmes d'équipements structurants (économiques, culturels, sportifs, etc....)	- Promouvoir la métropolisation ; - Elever le niveau des services publics.	Pôles de développement : Gabès, Medenine-Tataouine, Djerba-Zarzis	x	x		M. Culture, M. Santé, M. Sports Structures de coordination	20,000
- Programme d'intégration des quartiers populaires	- Amélioration du cadre de vie ; - Maîtrise de l'urbanisation.	Pôles de développement : Gabès, Medenine-Tataouine, Djerba-Zarzis	x	x	x	MEHAT/ARRU Structure de coordination	20,000
<b>2- Centralité</b>							
- Projet d'articulation de la zone d'activités et de la plateforme logistique de Zarzis	- Intégration urbaine des pôles d'activités ; - Développement des services tertiaires aux entreprises.	Commune de Zarzis – zone extraportuaire		x	x	MEHAT/ M. Transport Promoteurs privés	10,000
- Opération de restructuration du centre de l'agglomération de Gabès. Grand projet d'urbanisme avec la construction d'un centre moderne sur l'emprise de l'ancien aérodrome militaire (études et réalisation)	- Valorisation du centre : fonctionnalité, attractivité... ; - Constitution d'un potentiel foncier pour les services de haut niveau. - Renforcement de la centralité du pôle régional	Commune de Gabès		x	x	MEHAT Commune Promoteurs privés Conseil Régional	20,000

Actions	Objectifs spécifiques	Localisation	Planning de réalisation			Intervenants	Coût indicatif (MDT)
			XI Plan	XII Plan	XIII Plan		
- Création d'un nouveau centre urbain face au port de pêche : Etudes et réalisation.	- Renforcement de la centralité	Zarzis	x	x		Commune MEHAT	10,000
- Projet urbain d'intégration du campus universitaire à la ville de Medenine.	- Intégration urbaine de l'université ; - Amélioration de la qualité et des conditions de vie des étudiants ; - Satisfaction des besoins en bureaux et en logement étudiants.	Commune de Medenine		x	x	MEHAT Commune Promoteurs privés	10,000
- Opérations de promotion et de spécialisation des centres secondaires dans les pôles de développement.	- Améliorer le niveau d'équipement et de services urbains ; - Affiner la spécialisation et promouvoir la complémentarité.	Centres secondaires des pôles de développement : Dans le gouvernorat de 1- Gabès :Hamma – Mareth – Matmata Jedida- Menzel Habib 2- Dans le gouvernorat de Medenine : Beni Khédèche – Sidi Maklouf 3- Dans le gouvernorat de Tataouine : Bir Lahmar –Ghomrassen - Remeda	x	x	x	MEHAT Communes Promoteurs privés	20,000
- Centres locaux (équipements et services publics de base).	- Peuplement des zones intérieures.	Centres locaux à créer ou à développer: Guemessa, Douiret, Kammour, Bir Aouin, Borj Bourguiba, El Borma, Mechhed Salah, El Jorf		x	x	MEHAT Conseils Régionaux	5,000
- Elaborer et mettre en œuvre la stratégie foncière régionale	- Maîtrise foncière et terrains stratégiques	Région du Sud-Est		x	x	Collectivités publiques locales Organismes publics	50,000

Actions	Objectifs spécifiques	Localisation	Planning de réalisation			Intervenants	Coût indicatif (MDT)
			XI Plan	XII Plan	XIII Plan		
<b>3- Habitat</b>							
Opérations d'habitat collectif	- Densification résidentielle et urbaine ; - Opérations intégrées (habitat + équipements de proximité).	Communes de Gabès, Medenine, Zarzis et Djerba	x	x	x	MEHAT - AFH Promoteurs publics Promoteurs privés	100,000
Opérations d'habitat individuel dense dans les nouveaux centres locaux à créer.	- Peuplement des zones intérieures du Sud-Est (El Ouara et versant Ouest de Dhahar).	Centres locaux à créer : Kammour Borj Bourguiba, etc...		x	x	MEHAT Conseils Régionaux	20,000
<b>4- Réhabilitation</b>							
Programme de réhabilitation des quartiers populaires	- Améliorer les conditions de vie de la population - Intégration urbaine des quartiers défavorisés	Quartiers éligibles des communes	x	x	x	MEHAT/ARRU ONAS/Collectivités Locales	30,000
Programme d'assainissement des quartiers populaires	- Amélioration des conditions de vie de la population - Intégration urbaine des quartiers défavorisés	Quartiers éligibles des communes du Sud-Est dotées de STEP	x	x	x	MEHAT/ARRU ONAS/Collectivités Locales	20,000

**II- Infrastructures de transport et logistique**

Actions	Objectifs spécifiques	Localisation	Planning de réalisation			Intervenants	Coût indicatif (MDT)
			XI Plan	XII Plan	XIII Plan		
<b>1- Réseau routier et autoroutier</b>							
- Prolongement de l'autoroute A1 jusqu'à la frontière avec la Libye (Ras Jedir)	- Efficacité de communication avec la Libye ; - Desserte autoroutière des principaux pôles d'échanges.	Gouvernorat de Gabès jusqu'à la frontière Libye (Ras Jedir) ; Bretelle de desserte de la plate forme logistique de Zarzis.	x	x	x	MEHAT/ Tunisie autoroute	1500,000
- Création d'une voie express reliant Djerba à Ben Guerdane.	- Efficacité de la connexion des centres urbains au niveau du pôle littoral.	Djerba-Ben Guerdane		x		MEHAT	50,000
- Prolongement de la RN19 jusqu'à la frontière en profil de voie express.	- Connexion au réseau maghrébin ; - Désenclavement de l'Erg Oriental et du versant Ouest de Dhahar.	Remada Borj El Khadra		x	x	MEHAT	200,000
- Renforcement des routes N16 et N15	- Renforcement des liaisons avec les régions limitrophes	Gabès jusqu'aux limites du gouvernorat		x	x	MEHAT	10,000
- Construction de la route de désenclavement reliant El Hamma à Borj Bourguiba et passant par Ksar Ghilène	- Désenclavement de la zone désertique ; - Développement du tourisme et de l'agriculture ; - Désenclavement des centres locaux.	El Hamma – Borj Bourguiba – Béni Khedhèche		x	x	MEHAT	100,000
- Revêtement de la RR203, reliant Dhiba à Ben Guerdane	- Désenclavement des zones frontalières - Développement du tourisme local et des échanges commerciaux	Dhiba – Ben Guerdane		x	x	MEHAT	80,000
- Construction de la route El Borma-Remeda passant par Borj Bourguiba (180 km)	- Désenclavement de la zone désertique ; - Développement du tourisme et de l'agriculture.	Remeda-El Borma		x	x	MEHAT	55,000
<b>2- Réseau ferroviaire</b>							
- Prolongement de la voie ferrée jusqu'à la frontière (Ras Jedir)	- Renforcement de la compétitivité économique ; - Promotion d'un mode de transport stratégique : économie, rentabilité et protection de l'environnement ; - Intégration maghrébine.	Gabès jusqu'à la frontière (Ras Jedir)		x	x	SNCFT/Ministère du Transport	1500,000
- Réalisation de liaisons ferroviaires	- Interconnexion ferroviaire des pôles de développement ; - Développement du transport multimodal.	Medenine, Zarzis Gabès		x	x	SNCFT/Ministère du Transport	500,000

Actions	Objectifs spécifiques	Localisation	Planning de réalisation			Intervenants	Coût indicatif (MDT)
			XI Plan	XII Plan	XIII Plan		
<ul style="list-style-type: none"> <li>- Réalisation d'une gare centrale</li> <li>- Réalisation d'une gare passager</li> <li>- Réalisation d'une ligne de transport en commun en site propre (TCSP)</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Désengorgement de la ville ;</li> <li>- Modernisation de la centralité ;</li> <li>- Meilleure efficacité du fonctionnement urbain</li> </ul>	Gabès		x	x	SNCFT/Ministère du Transport	10,000
							5,000
							400,000
<b>3- Logistique</b>							
<ul style="list-style-type: none"> <li>- Réalisation de la plate forme logistique de niveau international</li> <li>- Réalisation de plates formes secondaires attenantes aux grands équipements de transport.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Développement des échanges nationaux ;</li> <li>- Développement et organisation de l'offre logistique attenante aux grands équipements de transport ;</li> <li>- Promouvoir l'ouverture internationale de la région.</li> </ul>	Zarzis		x		Ministère du Transport/Promoteurs privés	100,000
		Aéroports (Gabès et Djerba) – port de Gabès – gares ferroviaires		x	x	Ministère du Transport/Promoteurs privés	50,000
<b>4- Energie</b>							
<ul style="list-style-type: none"> <li>- Construction d'une nouvelle centrale électrique à Gabès</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Produire l'énergie nécessaire aux activités ;</li> <li>- Valorisation du gaz naturel dans la production de l'électricité.</li> </ul>	Ghannouche	x	x		STEG/Partenaires privés	730,000
<ul style="list-style-type: none"> <li>- Programme de valorisation du gaz dans la production de l'électricité et dans les activités industrielles et touristiques.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Lutter contre la pollution ;</li> <li>- Valoriser les ressources locales ;</li> <li>- Diminuer la dépendance par rapport au pétrole.</li> </ul>	Région Sud-Est	x	x	x	STEG/MIT	10,000
<ul style="list-style-type: none"> <li>- Programme de desserte des centres urbains par le gaz naturel</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Valoriser les ressources locales</li> <li>- Améliorer les conditions de vie de la population</li> </ul>	Communes de Medenine, et Tataouine et Ben Guerdane		x	x	STEG/MIT	10,000

**III- Les tissus économiques et l'innovation**

Actions	Objectif spécifique/impact	Localisation	Planning de réalisation			Intervenants	Coût indicatif (MDT)
			XI Plan	XII Plan	XIII Plan		
<b>1- L'industrie</b>							
- Réhabilitation, extension et création du potentiel foncier industriel	- Mise à niveau des zones industrielles ; - Satisfaction de la demande des nouvelles entreprises ; - Valorisation du potentiel local	Gabès, Hamma, Metouia, Mareth, Bir Lahmar Medenine, Zarzis, Tataouine, Houmet Souk et Ben Guerdane	x	x	x	MIT/Conseil Régional/Groupement de Gestion/Promoteurs privés – AFI/commune	100,000
- Création d'un village d'artisans	- Promouvoir l'artisanat local ; - Soutenir le tourisme culturel ; - Promouvoir l'innovation dans le secteur de l'artisanat.	Tataouine, Gabès		x	x	Office National de l'Artisanat	2,000
- Création de noyaux de zones d'activités économiques dans les centres relais	- Renforcement du potentiel économique des centres relais ; - Répartition équilibrée de l'emploi et la population	Menzel Habib, Remada, Dhiba, Smar, Ghomrassen		x	x	Conseil Régional/Promoteurs privés	5,000
- Création d'une zone d'activités artisanales à Ben Guerdane	- Promouvoir l'artisanat local	Ben Guerdane		x		Conseil Régional/Promoteurs privés	2,000
<b>2- Haute technologie</b>							
- Renforcement du technopole de Medenine	- Promouvoir l'innovation dans la valorisation des ressources du Sahara	Medenine	x	x		MESRS/MIT/IRA MARE	60,000
- Créer une filiale du technopole de Medenine à Tataouine	- Promouvoir l'innovation dans la valorisation des ressources du Sahara	Tataouine	x	x	x	MESRS/MIT/IRA MARE	20,000
- Création du technopole de Gabès	- Promouvoir l'innovation dans les industries chimiques	Gabès		x	x	MESRS/MIT	100,000
- Création du technopole de Zarzis	- Promouvoir l'innovation dans les domaines du transport et de la logistique	Zarzis			x	MESRS/MIT	100,000
- Création de complexes industriels et technologies	- Promouvoir l'innovation dans l'industrie	Gabès, Tataouine	x	x	x	MIT	20,000
- Création de centres de télé travail	- Promouvoir le travail à distance	Gabès, Tataouine, Medenine	x	x		MIT	5,000

Actions	Objectifs spécifiques	Localisation	Planning de réalisation			Intervenants	Coût indicatif (MDT)
			XI Plan	XII Plan	XIII Plan		
<b>3- Le tourisme</b>							
<ul style="list-style-type: none"> <li>- Réalisation de la station touristique de Chott Hamrouni</li> <li>- Réalisation de la station touristique de Lella Hadrria</li> <li>- Achèvement de la réalisation de la station touristique de Lella Mariem</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Développer le tourisme dans la durabilité ;</li> <li>- Accroître la capacité d'accueil touristique de la région</li> </ul>	Gabès, Djerba, Zarzis	x	x	x	M.Tourisme/Sociétés de Promotion	53,000
				x	x	M.Tourisme/Sociétés de Promotion	23,000
			x	x		M.Tourisme/AFT	10,000
<ul style="list-style-type: none"> <li>- Réalisation du village touristique dans le cadre du projet Tuniso-Libyen</li> <li>- Réalisation des zones touristiques Sidi Jmour et Cheikh Yahya</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Promouvoir la coopération bilatérale dans le tourisme</li> <li>- Développer les zones frontalières ;</li> <li>- Attirer des investissements directs étrangers.</li> </ul>	Ben Guerdane Djerba		x	x	M.Tourisme/Sociétés de Promotion	100,000
<ul style="list-style-type: none"> <li>- Réalisation de la station touristique thermale</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Diversifier l'offre touristique ;</li> <li>- Promouvoir le tourisme de bien être ;</li> <li>- Valoriser les ressources thermales locales et créer des emplois.</li> </ul>	Hamma (El Khabayet)	x	x		Office du Thermalisme/Sociétés de Promotion	40,000
<ul style="list-style-type: none"> <li>- Extension de la zone touristique de Tataouine (pôle de tourisme saharien)</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Promouvoir le tourisme saharien ;</li> <li>- Accroître la capacité d'accueil touristique des zones intérieures.</li> </ul>	Tataouine	x	x		M.Tourisme/AFT	5,000
<ul style="list-style-type: none"> <li>- Achèvement de la réalisation du port de plaisance de Djerba</li> <li>- Réalisation du port de plaisance de la station de Lella Mariem</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Promouvoir le tourisme de plaisance ;</li> <li>- Diversifier le produit touristique ;</li> <li>- Valoriser la complémentarité des activités touristiques</li> </ul>	Djerba	x			MEHAT/M.Tourisme	4,500
		Zarzis		x	x		10,000
<ul style="list-style-type: none"> <li>- Aménagement de quais : escales des croisiéristes</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Promouvoir le tourisme de croisière ;</li> <li>- Diversifier le produit touristique ;</li> <li>- Valoriser les potentialités des îles tunisiennes.</li> </ul>	Gabès Zarzis	x	x		MEHAT/M.Tourisme	1,000

Actions	Objectifs spécifiques	Localisation	Planning de réalisation			Intervenants	Coût indicatif (MDT)
			XI Plan	XII Plan	XIII Plan		
- Création de zone d'écotourisme à Djerba-Ajim	-Promouvoir le tourisme écologique -Diversifier le produit touristique ; -Valoriser les potentialités de l'île de Djerba - Ajim	Djerba		x		M. Tourisme/AFT MEDD	40,000
- Réalisation du circuit touristique des villages de montagnes	-Promotion du tourisme écologique et naturel ; -Valorisation des attraits touristiques de la région.	Tamazret-Béni Khedèche	x	x	x	MEDD/M.Tourisme Associations Locales Conseil Régional	1,000
- Réalisation du circuit touristique des Ksours	-Promotion du tourisme écologique et culturel ; -Valorisation du patrimoine architectural.	Medenine-Béni Khedèche	x	x	x	MEDD/M.Tourisme Associations Locales/ Conseil Régional	1,000
- Réalisation du circuit touristique des dunes	-Promotion du tourisme saharien ; -Valorisation des sites dunaires de la région.	Ben Guerdene	x	x	x	MEDD/M.Tourisme Associations Locales/ Conseil Régional	1,000
- Réalisation du circuit touristique de l'olivier	-Promotion de l'agri-tourisme	Zarzis	x	x	x	MEDD/M.Tourisme Associations Locales	1,000
- Réalisation du circuit touristique des îles	-Diversification des produits touristiques -Promotion du tourisme écologique	Djerba	x			MEDD/M.Tourisme	1,000
- Création des pôles d'hébergement et de services sur les itinéraires des circuits touristiques (relais de tourisme saharien)	-Accroître la capacité d'accueil des zones intérieures ; -Augmenter la durée de séjour des touristes.	Béni Khédèche, Ghomrassen Dhibet, El Borma, Matmata, Remada		x	x	MEDD/M.Tourisme Associations Locales	10,000
- Programmation d'un parc à thème (Etudes et réalisation)	-Développement de l'attractivité et de l'animation du pôle touristique Zarzis-Djerba	El Jorf	x	x		MEDD/Conseil Régional Société privée	5,000
- Elaboration et mise en œuvre des plans d'aménagement et de gestion intégrée des réserves naturelles	-Promotion du tourisme écologique	Réserves de Sidi Ettoui		x		MARHP/MEDD	5,000
- Programme de réhabilitation des villages Berbères	-Protection et valorisation du patrimoine	Toujène, Zraoua, Chenini, Guermassa	x	x		Ministère de la Culture	5,000
- Programme de restauration de Ksours	-Protection et valorisation du patrimoine	Oum Ettamr, Zemmour, Ksar Ouled Soltane	x	x	x	Ministère de la Culture	5,000

Actions	Objectifs spécifiques	Localisation	Planning de réalisation			Intervenants	Coût indicatif (MDT)
			XI Plan	XII Plan	XIII Plan		
<b>4- Substances utiles</b>							
- Extraction et transformation du gypse et du marbre - Fabrication du verre à partir du sable	- Valorisation du potentiel local en substances utiles ; - Satisfaire aux besoins du secteur de la construction.	Zone de Tataouine	x	x	x	Société/Promoteurs privés MEHAT/MIT	100,000
				x	x	MEHAT/MIT Promoteurs privés	200,000
<b>5- Agriculture et pêche</b>							
- Intensification de l'arboriculture	- Amélioration de la productivité agricole ; - Adaptation de l'agriculture aux changements climatiques ; - Amélioration de l'employabilité de ce secteur.	Zone littorale de Jeffara	x	x	x	M.A.R.H.P/CRDA	10,000
- Création de petits périmètres irrigués par les eaux du Continental intercalaire (oasis)	- Rationalisation de l'exploitation des ressources en eaux ; - Amélioration de la productivité de l'agriculture ; - Offre d'emploi, peuplement des zones intérieures.	Chott Fjej (100 Ha) Versant Ouest de Dhahar (600 Ha) Sud de Dhahar (200 Ha) Versant Est de Dhahar (1280 Ha) El Borma (300 Ha)	x	x	x	M.A.R.H.P Associations CRDA	25,000
- Réhabilitation des systèmes d'irrigation dans les oasis	- Maîtrise et économie d'eau d'irrigation ; - Gestion rationnelle du patrimoine oasien.	Oasis de Gabès, Mareth et El Hamma	x	x	x	M.A.R.H.P CRDA	15,000
- Extension de l'agriculture géothermale	- Promouvoir la compétitivité de l'agriculture ; - Améliorer le rendement de l'agriculture ; - Valorisation du potentiel des eaux thermales	El Hamma, Mettouia	x	x	x	M.A.R.H.P Promoteurs privés CRDA	2,000
- Programme de revivification de l'oasis	- Préserver les ressources biologiques - Gestion rationnelle du patrimoine oasien	Djerba et Gabes		x	x	MARHP Promoteurs privés CRDA	20,000
- Projet de réhabilitation de l'agriculture derrière Jessour	- Développer l'arboriculture précoce ; - Développer l'agriculture biologique ; - Lutter contre l'érosion.	Zones montagneuses de Dhahar	x	x	x	MARHP Promoteurs privés CRDA	10,000
- Extension et réaménagement des ports	- Amélioration et mise à niveau de l'infrastructure économique	Zarrat, Zarzis et El Ketf	x	x	x	MEHAT	50,000

## IV- L'ENVIRONNEMENT ET LES RESSOURCES NATURELLES

Actions	Objectifs spécifiques	Localisation	Planning de réalisation			Intervenants	Coût indicatif (MDT)
			XI Plan	XII Plan	XIII Plan		
<b>1- Développement intégré</b>							
- Gestion intégrée des zones côtières sensibles (élaboration et mise en œuvre de plans de gestion intégrée)	- Protection et valorisation du potentiel écologique ; - Lutte contre les pollutions ; - Valorisation par le tourisme écologique. - Lutte contre l'érosion du littoral	Zone côtière sensible : Gabès-Jorf Zone de Ras Remel (Djerba) Zone de Bine El Oudiane (Djerba) Lagune de Boughrara Lagune d'El Bibane	x	x	x	MEDD/APAL Associations MEHAT/DGAT	30,000
- Développement intégré de la zone montagneuse (Beni Khedèche)	- Valorisation du potentiel local ; - Valorisation des techniques traditionnelles de maîtrise des eaux ; - Efficacité de la coopération décentralisée.	Zone de Béni Khedèche	x	x	x	Conseil Régional Associations/Partenaires	5,000
- Lutte contre la désertification	- Protection des ressources ; - Développement des parcours ; - Protection des établissements humains et des infrastructures.	Secteurs vulnérables des délégations de Remada, Ghoumrassen, Ben Guerdane, Beni khedache, Menzel El Habib.	x	x	x	MEDD/ MARHP IRA (Medenine)	200,000
- Développement agro-pastoral	- Développer l'élevage ; - Protéger et valoriser les ressources en eau et en sol ; - Développement de l'agriculture ; - Peuplement des zones intérieures.	Dhahar (Tataouine) El Ouara Zone montagneuse de Gabès	x	x	x	MARHP/CRDA Associations	100 ,000

Actions	Objectifs spécifiques	Localisation	Planning de réalisation			Intervenants	Coût indicatif (MDT)
			XI Plan	XII Plan	XIII Plan		
- Protection des côtes contre l'érosion marine	- Lutte contre l'érosion du littoral - Prendre en compte les effets des changements climatiques	L'île de Djerba Littoral de Zarzis Littoral de Boughrara	x	x	x	MEDD/APAL	100,000
- Programmes de développement intégré	- Promotion du développement local	Délégation de : Tataouine Nord, Tataouine Sud, Ghomarssen, Mareth, Nouvelle Matmata, El Hamma, Medenine Sud et Béni Khedache	x	x		Ministère du Développement et de la Coopération Internationale	40,000

Actions	Objectifs spécifiques	Localisation	Planning de réalisation			Intervenants	Coût indicatif (MDT)
			XI Plan	XII Plan	XIII Plan		
<b>2- Energies renouvelables</b>							
<ul style="list-style-type: none"> <li>- Programme d'électrification rurale à partir de l'énergie solaire</li> <li>- Programme d'équipement en stations photovoltaïques</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Economie d'énergie ;</li> <li>- Autonomie de localisation par rapport au réseau de distribution électrique ;</li> <li>- Maîtrise technique.</li> </ul>	Zones rurales de la région et des zones montagneuses: <ul style="list-style-type: none"> <li>- Nouveaux centres de peuplement : Kammour, Bir Aouin, Borj Bourguiba, El Borma, Mechhed Salah, El Jorf,</li> <li>- Relais et stations des circuits touristiques: Douiret, Ksar Jedid, Guemessa, Chenini</li> </ul>		x	x	STEG M.I.T/ANME	5,000
<b>3- Eau potable</b>							
<ul style="list-style-type: none"> <li>- Programme de dessalement de l'eau saumâtre et de l'eau de mer</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Maîtrise technique ;</li> <li>- Valorisation des eaux non conventionnelles</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Station de Djerba, Ben Guerdane,</li> <li>- Zarrat, Béni Khedèche, Matmata</li> </ul>	x	x	x	SONEDE	100,000
<ul style="list-style-type: none"> <li>- Programme de pompage et dessalement des eaux saumâtres par l'utilisation de l'énergie solaire</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Autonomie de localisation par rapport au réseau de distribution électrique ;</li> <li>- Valorisation des eaux non conventionnelles ;</li> <li>- Maîtrise de l'énergie</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Localité rurale du Sud-Est</li> </ul>	x	x	x	SONEDE/ANME	10,000
<b>4- Assainissement</b>							
<ul style="list-style-type: none"> <li>- Généraliser l'assainissement en milieu urbain ;</li> <li>- Programme d'assainissement rural pour le Sud-Est</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Lutter contre la pollution par les eaux usées ;</li> <li>- Valoriser les ressources en eau non conventionnelle ;</li> <li>- Protéger les ressources en eau et en sol.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Commune de Ben Guerdene, Ajim, Ghoumrassen, Bir Lahmar</li> <li>- Petites communes et localité rurale du Sud-Est</li> </ul>	x	x x	x	ONAS/MARHP/ANME	25,000
<ul style="list-style-type: none"> <li>- Programme de protection des villes contre les inondations</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Lutter contre les risques naturels</li> <li>- Protéger la population</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Villes de Medenine, Djerba, Zarsis, Gabes et Mareth</li> </ul>	x	x	x	MEHAT	15,000

Actions	Objectifs spécifiques	Localisation	Planning de réalisation			Intervenants	Coût indicatif (MDT)
			XI Plan	XII Plan	XIII Plan		
<b>5- Pollution et déchets</b>							
- Transfert et mise en décharge du phosphogypse	- Lutte contre la pollution industrielle ; - Dépollution du golfe de Gabès ; - Amélioration de l'environnement urbain.	El Mkhacherma (Gabès)	x	x	x	MEDD / Groupe chimique	250,000
- Programme de lutte contre la pollution industrielle	- Amélioration de l'environnement urbain ; - Valorisation du cadre de vie.	Zones industrielles de Zarzis, Gabès, Medenine, El Hamma	x	x	x	MEDD M.I.T	10,000
- Projets de gestion intégrée des déchets (décharges contrôlés)	- Maîtrise des rejets ; - Valorisation des déchets.	Commune de Gabès et Zarzis, Medenine, Tataouine, et Ben Guerdene	x	x	x	MEDD /ANGED	5,000
<b>6- Paysage et esthétique urbaine</b>							
- Elaboration et mise en œuvre de plans d'aménagement paysager	- Valorisation du cadre de vie ; - Promotion de l'image des pôles urbains ; - Amélioration de l'attractivité des pôles urbains.	Pôle de Gabès Pôle de Djerba – Zarzis – Ben Guerdane Pôle de Medenine -Tataouine		x	x	MEDD Conseils Régionaux Communes	5,000
- Mise à niveau paysagère	- Valorisation du cadre de vie ; - Promotion de l'image des pôles urbains ; - Amélioration de l'attractivité des pôles urbains.	Entrées de villes Environs de zones touristiques	x	x	x	MEDD Conseils Régionaux Communes	2,000

**V- Formation et Emploi**

Actions	Objectif spécifique/impact	Localisation	Planning de réalisation			Intervenants	Coût indicatif (MDT)
			XI Plan	XII Plan	XIII Plan		
<b>1- Enseignement supérieur</b>							
- Réalisation de l'ISET	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Professionnalisation des études supérieures pour répondre aux besoins des entreprises ;</li> <li>- Promotion d'emploi et élévation du niveau de qualification.</li> </ul>	Medenine	x			MESRS	7,000
- Réalisation d'une Ecole d'Ingénieur		Médenine				"	10,000
- Réalisation d'un Institut Supérieur des Arts et Métiers		Gabès	x			"	7,000
- Réalisation d'un Institut des Etudes Appliquées en Humanité à Tataouine		Tataouine				"	5,000
- Création d'un Institut Supérieur des Transports et Logistique		Zarzis	x	x		"	7,000
- Création de l'Institut Supérieur de Management Stratégique		Djerba				"	7,000
- Création d'un institut supérieur de tourisme durable		Tataouine		x		"	7,000
- Réalisation d'un institut supérieur de sport et d'éducation physique et d'un centre sectoriel de Médecine sportive		Medenine		x		MESRS	15,000
- Création d'un institut supérieur spécialisé dans les énergies renouvelables et la gestion de l'eau	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Valorisation des énergies renouvelables</li> <li>- Maîtrise technique dans l'économie d'eau</li> </ul>	Tataouine				MESRS	7,000
<b>2- Formation professionnelle</b>							
- Restructuration des centres de formation	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Adapter le système de formation aux besoins de la région en qualification ;</li> <li>- Accompagner le rythme d'évolution des filières.</li> </ul>	Communes de Djerba Beni Khdèche, Gabès	x			Ministère de la Formation Professionnelle et de l'Emploi	20,000
- Création d'un centre de formation en artisanat	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Promouvoir l'innovation dans l'artisanat ;</li> <li>- Répondre aux besoins des unités en main d'œuvre formée.</li> </ul>	Tataouine		x		"	2,000
- Création d'un centre de formation technique en équipements de production énergétique	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Valorisation des énergies renouvelables ;</li> <li>- Maîtrise technique des installations</li> </ul>	Medenine		x		"	5,000
- Création d'un pôle d'activités artisanales	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Promouvoir l'innovation dans les activités artisanales</li> </ul>	Djerba			x	"	5,000

Actions	Objectif spécifique/impact	Localisation	Planning de réalisation			Intervenants	Coût indicatif (MDT)
			XI Plan	XII Plan	XIII Plan		
- Création d'un centre de formation artisanale	- Valoriser le savoir faire artisanal	Beni Khedèche		x		Ministère de la Formation Professionnelle et de l'Emploi	2,000
- Création d'un centre de formation en construction métallique		Medenine	x			Conseil Régional	5,000

## Plan programme : récapitulatif des coûts estimatifs

Domaine	Secteur	Planning de réalisation			Coût indicatif (MDT)
		XI plan	XII plan	XIII plan	
Armature urbaine	1- Planification du développement urbain	x	x	x	41,250
	2- Centralité	x	x	x	125,000
	3- Habitat	x	x	x	120,000
	4- Réhabilitation	x	x	x	50,000
	<b>Sous total (1)</b>				<b>336,250</b>
Infrastructures de transport et logistique	1- Réseau routier et autoroutier	x	x	x	1995,000
	2- Réseau ferroviaire		x	x	2415,000
	3- Logistique		x	x	150,000
	4- Energie	x	x	x	750,000
	<b>Sous total (2)</b>		x	x	<b>5310,000</b>
Les tissus économiques et l'innovation	1- L'industrie	x	x	x	109,000
	2- Haute technologie	x	x	x	305,000
	3- Le tourisme	x	x	x	321,500
	4- Substances utiles		x	x	300,000
	5- Agriculture et pêche	x	x	x	132,000
<b>Sous total (3)</b>				<b>1167,500</b>	
L'environnement et les ressources naturelles	1- Développement intégré	x	x	x	475,000
	2- Energies renouvelables		x	x	5,000
	3- Eau potable	x	x	x	110,000
	4- Assainissement	x	x	x	40,000
	5- Pollution et déchets	x	x	x	265,000
	6- Paysage et esthétique urbaine	x	x	x	7,000
	<b>Sous total (4)</b>				<b>902,000</b>
Formation et Emploi	1- Enseignement supérieur	x	x		72,000
	2- Formation professionnelle	x	x	x	39,000
	<b>Sous total (5)</b>				<b>111,000</b>
<b>Total</b>				<b>7826,750</b>	

## 5.2- LES MESURES D'ACCOMPAGNEMENT

La mise en œuvre du SDARE du Sud-Est nécessite une coordination efficace entre les différents partenaires importants du développement régional, au regard de leur compétence et de leur contribution à l'aménagement du territoire.

Ainsi, des mesures seront nécessaires pour améliorer le management territorial à l'échelle de la région du Sud-Est, renforcer les intercommunalités et promouvoir la coopération décentralisée.

### **Améliorer le management territorial**

Il est question de mettre en place les structures et les outils d'un véritable management stratégique à l'échelle de l'ensemble de la région, ayant pour missions :

- d'assurer une veille stratégique en développant les démarches prospectives permettant d'anticiper les changements ;
- de développer une stratégie de «Marketing territorial» orientée vers l'attraction des investissements directs étrangers. Cette stratégie s'appuiera sur les leviers fonciers, financiers, environnementaux et urbains ;
- de mettre en place des outils de fonctionnement en réseau et de partage des connaissances sur l'aménagement et le développement dans la région du Sud-Est.

### **Renforcer les intercommunalités**

Il sera nécessaire de développer et de coordonner une vision commune de l'aménagement à l'échelle des trois pôles de développement retenus par le SDARE.

Cette question importante nécessite une adaptation des structures et des compétences à travers:

- la création de structures techniques de coordination et de mise en œuvre des projets intercommunaux, notamment en matière de planification urbaine, d'infrastructures et de services collectifs ;
- la délimitation des formes juridiques et des compétences de ces structures.

### **Promouvoir la coopération décentralisée**

La coopération décentralisée constitue l'un des leviers important de l'aide au développement.

La connaissance des programmes de financement, des conditions et d'attribution des fonds.

Pour profiter de ce levier la région doit encourager les collectivités et les associations à participer aux appels à projets, à tisser des relations avec des partenaires étrangers et à valoriser leur crédibilité vis-à-vis des gestionnaires des programmes.

## 6- LES STRUCTURES DE MISE EN ŒUVRE DU SDARE

### 6.1- LA SITUATION ACTUELLE

Bien que les schémas directeurs d'aménagement du territoire comportent des plans-programmes, ils sont considérés comme des documents d'orientation à moyen et long terme, permettant une certaine cohérence des programmes et projets sectoriels. Le cadre juridique de l'aménagement du territoire insiste plus sur la cohérence des programmes d'actions sectoriels et la coordination entre les intervenants que sur des obligations de mise en œuvre des actions programmées par le schéma directeur.

Selon l'Etude d'Evaluation des Instruments de l'Aménagement du Territoire en Tunisie (DGAT - 2006), le plan programme n'est pris en compte que partiellement par certains gouvernorats et organismes publics, à travers l'intégration de certaines de ses actions dans le plan de développement et dans les plans directeurs des infrastructures. L'articulation entre les SDA et les autres outils de planification est relativement faible y compris avec les plans d'aménagement urbain. De ce fait, le SDA est un outil d'orientation qui assure un rôle limité dans la coordination des actions des différents intervenants sur le territoire. Ses attributions juridiques ne lui assurent pas la mise en œuvre.

Ainsi, la définition d'une stratégie d'aménagement et de développement à l'échelle d'une région économique est tributaire du niveau et des degrés de sa prise en compte par les outils à portée opérationnelle dont le plan de développement économique et social et les différents programmes sectoriels spécifiques.

Dès lors, la mise en œuvre du SDA nécessite de limiter sa portée opérationnelle à l'identification des objectifs opérationnel permettant la mise en œuvre de la stratégie et de prévoir pour sa concrétisation, des outils adaptés à une mise en œuvre partenarial et coordonnée ainsi que des structures et une organisation pour le pilotage et le suivi.

#### **Les modalités de mise en œuvre du SDARE**

Le constat établi sur l'opérationnalité du SDARE est à l'origine des recommandations et des mesures prévues par le XI<sup>ème</sup> plan pour améliorer l'articulation entre la planification territoriale et la planification économique et sociale. Ces recommandations concernent :

- la création d'une structure de coordination ;
- la contractualisation.

### 6.2- LA STRUCTURE DE COORDINATION

La région économique n'a pas d'existence institutionnelle. Elle est constituée par l'agrégation de gouvernorats sur la base de proximité géographique. Cela n'empêche que des organismes publics adoptent une organisation territoriale sur la base du découpage en région économique ; c'est le cas, à titre d'exemple des représentations régionales du Ministère de l'Environnement et du Développement Durable et des offices de développement représentants du Ministère du Développement Economique et de la Coopération Internationale dans régions.

L'aménagement du territoire qui relève du MEHAT n'est représenté ni à l'échelle de la région économique ni à l'échelle du gouvernorat et ce, malgré l'existence d'autres directions régionales du ministère de tutelle.

Ainsi, face à une situation qui prête à confusion sur les attributions et les rôles des institutions et pour simplifier les modalités de mise en œuvre du SDARE, il est important de créer à l'échelle de la région économique soit une structure déconcentrée relevant du ministère chargé de l'Aménagement du Territoire pour assurer en partenariat, avec les gouverneurs, le pilotage du SDARE soit une Collectivité Territoriale Régionale (prémices à l'institutionnalisation future de la Région Economique) qui serait le partenaire des gouverneurs pour le pilotage et le suivi du SDARE.

Ainsi, dans les deux cas de figure, un comité de pilotage du SDARE sera constitué par les premiers responsables de la structure régionale et par les gouverneurs ou leurs représentants.

Ce comité assurera le pilotage politique :

- en veillant au respect des engagements financiers pour éviter les blocages et les retards ;
- en mobilisant les différents services dans la réalisation des projets impliquant différents partenaires ;
- en cherchant à surmonter les difficultés pouvant apparaître lors de la réalisation des opérations.

Ce comité se réunira périodiquement à date fixe et chaque fois que des décisions importantes seraient nécessaires pour l'avancement dans la réalisation du SDARE.

Un bilan annuel d'avancement des programmations et des réalisations sera établi par ce comité de pilotage et soumis au gouvernorat.

Cependant, l'une et l'autre des propositions ci-dessus nécessitent des décisions politiques au plus haut niveau du gouvernement, impliquant des mesures juridiques et institutionnelles qui peuvent nécessiter beaucoup de temps de préparation et de mise en œuvre. Une solution alternative n'impliquant pas de nouvelles mesures juridiques et institutionnelles pourrait consister à charger l'Office du Développement du Sud du pilotage et du suivi de la mise en œuvre du schéma directeur d'aménagement des deux régions économiques du Sud.

En effet, l'ODS, créé par la loi n°94-83 du 18 janvier 1994 est un établissement public à caractère industriel et commercial doté de la personnalité civile et de l'autonomie financière, placé sans la tutelle du Ministère du Développement et de la Coopération internationale, est chargé de la définition des politiques en matière de développement en général ; il choisit les programmes d'investissement public, impulse l'investissement privé et assure le suivi et l'évaluation des résultats des politiques de développement dans la région du Sud.

En outre, l'ODS est appelé à assister les autorités régionales dans la conception, l'élaboration et l'exécution des programmes de développement, à coordonner les actions des divers intervenants et à réaliser l'harmonisation des plans et programmes de développement.

Ainsi, l'ODS est la seule structure, au niveau de toute la région du Sud, dotée de prérogatives en matière de développement régional lui permettant d'assurer le pilotage et le suivi du SDARE du Sud-Est sans engager des amendements juridiques et institutionnels spécifiques.

Sur le plan de l'organisation de la coordination et du suivi de la mise en œuvre du SDARE du Sud-Est, l'organisation de l'ODS, permet sans grands changements de répartir les tâches relevant de la coordination et du suivi du SDARE du Sud-Est aux directions de la planification et statistiques et de l'appui au développement et l'évaluation.

Par ailleurs, pour une prise en charge efficace de la coordination et de suivi du SDARE du Sud-Est, l'ODS devra bénéficier d'actions lui permettant de renforcer ses capacités en matière de coordination et de suivi des projets d'aménagement régional.

### 6.3- LES COMITES DE SUIVI

Le comité de pilotage sera assisté par des comités de suivi au nombre des objectifs opérationnels, composés des représentants des organismes impliqués.

Ces comités assureront le suivi physique et financier des actions engagées, établiront les rapports d'avancement bimensuel et informeront le comité de pilotage des éventuels dysfonctionnements. En outre, ces comités fourniront les données nécessaires à l'évaluation, un outil ad hoc devant être prévu pour chaque programme opérationnel.

### 6.4- LA CONTRACTUALISATION

L'état s'oriente vers une mise en œuvre contractuelle du plan notamment pour favoriser une mise en œuvre partenariale du projet et du programme de développement. Des initiatives sont déjà engagées à travers plusieurs contrats conclus entre l'Etat et les centres de recherche/innovation dans les secteurs de l'eau, de l'environnement etc....

D'autres contrats seront mis en place, dans le cadre des projets de développement intégré, entre l'Etat et les Conseils Régionaux.

Pour la mise en œuvre du SDARE le contrat Etat/Région Economique n'est envisageable que dans la mesure où la région économique serait érigée en Collectivité Publique Territoriale.

Cela n'empêche pas que des contrats Etat/Gouvernorat peuvent être conclus entre, d'une part l'Etat et d'autre part les gouvernorats de la région du Sud-Est, à condition que la composition et le fonctionnement des comités de pilotage et de suivi ainsi que les modalités d'évaluation de ces contrats soient précisés dans les clauses des contrats.

En outre, le contrat Etat/Région, pour la mise en œuvre du SDARE, se substitue au plan programme et définit, à partir des objectifs opérationnels, les actions que l'Etat et la Région s'engagent à mener conjointement pendant la période fixée par les deux parties. Ce contrat comprendrait :

- le contrat proprement dit ;
- un rappel des axes de la stratégie ;

- les actions retenues pour chaque objectif stratégique ;
- des fiches d'actions détaillées comportant :
  - \* l'objectif opérationnel ;
  - \* les descriptions des actions regroupées ;
  - \* les acteurs concernés et leurs rôles ;
  - \* le financement ;
  - \* le calendrier de réalisation.
- les indicateurs de suivi ;
- l'évaluation du contrat ;
- le dispositif de mise en œuvre, de suivi et d'évaluation ;
- des annexes.